

Service  
de l'analyse  
des territoires  
et de  
l'aménagement

Unité  
déplacements,  
environnement  
et dynamique  
des territoires

Faculté de  
Sciences  
Economiques et  
de Gestion

DESS Chargé  
d'Etudes  
Economiques

# La filière forêt-bois en Basse-Normandie

Situation actuelle et perspectives

Juillet 2003



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT  
de Basse-Normandie

DG - Documentation

N° D'INVENTAIRE : 2856

# Remerciements

Je souhaite remercier Monsieur Christophe Soulier - Direction Régionale de l'Équipement de Basse-Normandie - Chef de l'unité déplacements, environnement et dynamique des territoires - de m'avoir accueilli et de l'encadrement qu'il m'a prodigué lors de la réalisation de mon étude.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance à Madame Cécile Lecorroller - Université de Caen - Maître de conférences - qui m'a écouté et guidé lors de ce stage effectué dans le cadre de mon DESS Chargé d'Études Économiques.

Je souhaite également remercier Mademoiselle Marie Fortin pour son accompagnement, son aide et, plus particulièrement, pour le temps qu'elle m'a consacré lors de la rédaction de mon étude.

Merci encore à toutes les personnes que j'ai rencontrées et consultées lors de l'élaboration de ce rapport.

# Sommaire

Introduction .....	7
Première partie : Diagnostic de la filière forêt-bois bas-normande .....	10
I. Le contexte international de la filière forêt-bois .....	11
II. La filière forêt-bois en France organisée en 3 pôles .....	12
1. Le pôle amont .....	14
2. Le pôle transformation .....	16
3. Le pôle industrie lourde .....	17
III. Les spécificités de la filière forêt-bois bas-normande .....	19
1. La forêt bas-normande .....	19
2. La présentation des entreprises du bois .....	23
2. 1. La répartition des entreprises et des emplois par pôle .....	23
2. 2. La nature des marchés par pôle .....	27
2. 3. La formation et la recherche en Basse-Normandie .....	32
3. Les activités connexes à la filière forêt-bois .....	34
3. 1. Le bois énergie .....	34
3. 2. Le commerce de gros de bois .....	37
IV. Le poids des équipements existants sur l'aménagement du territoire .....	39
1. L'implantation des entreprises par pôle .....	39
1. 1. Une implantation en fonction des approvisionnements .....	39
1. 2. Une implantation en fonction des débouchés .....	40
1. 3. Une implantation à proximité des villes .....	41
2. La logistique : les infrastructures et les organisations .....	42
2. 1. Les ports .....	42
2. 2. Les transports terrestres .....	47
2. 3. Synthèse des flux liés à la filière forêt-bois .....	51

2. 4. Les principales organisations existantes oeuvrant à la gestion et au développement de la filière forêt-bois .....	52
V. Le positionnement de la filière forêt-bois bas-normande et son potentiel de développement.....	54
1. Le positionnement de la filière régionale .....	54
2. Le potentiel de développement et les nouveaux débouchés.....	58
Deuxième partie : principales collaborations inter-entreprises, scénarii envisageables pour la filière forêt-bois bas-normande.....	61
I. Les principales collaborations inter-entreprises existantes.....	62
1. Les Systèmes Productifs Locaux (SPL) .....	63
2. L'association interprofessionnelle.....	64
3. Les groupements d'employeurs (GE) .....	65
4. Les Contrats Professionnels de Progrès (CPP).....	66
5. Tableau récapitulatif des caractéristiques de chacune des coopérations.....	67
II. Trois scénarii de développement envisageables pour la filière forêt-bois.....	68
<i>Scénario 1</i> : développement de l'association interprofessionnelle forêt-bois de Basse-Normandie (AIFOBAN).....	69
1. L'organisation de l'AIFOBAN .....	69
2. Une action ciblée sur le thème communication.....	70
3. Une organisation dont la force est aussi la faiblesse.....	72
<i>Scénario 2</i> : création d'un Système Productif Local (SPL) pour l'ameublement. ....	74
1. La création et l'organisation d'un « SPL ameublement » .....	74
2. Des actions collectives menées sur les thèmes de la formation et de la recherche de nouveaux débouchés .....	75
3. Une coopération permettant une adaptation à la concurrence .....	78

<i>Scénario 3</i> : création d'un groupement d'employeurs (GE) pour le secteur du bois- construction .....	79
1. La création et l'organisation d'un GE.....	79
2. Des actions collectives basées sur la mutualisation de la main d'œuvre...	80
3. Un accès à de nouvelles compétences .....	81
 III. Le récapitulatif des objectifs et des principales actions des 3 scénarii.....	 82
 Conclusion .....	 83
 Liste des personnes contactées, Bibliographie .....	 86
 Liste des annexes, annexes .....	 92

# Introduction

La filière forêt-bois, constituée de secteurs d'activités très nombreux, diversifiés et hétérogènes (sylviculture, exploitation forestière, pôles de première et deuxième transformations), est une filière encore aujourd'hui méconnue. Elle occupe néanmoins une place conséquente dans l'économie. En France, elle représentait plus de 188 000 emplois (en 2000) des établissements de plus de 20 salariés, alors que sur la même période et pour le même type d'établissements le secteur économique de l'industrie automobile ne comptait qu'environ 135 000 salariés<sup>1</sup>.

Cette grande tendance se retrouve très nettement en Basse-Normandie où les industries du bois mobilisent 5,4% de l'emploi industriel, soit autant que l'industrie automobile. Cela s'explique principalement par la présence de bassins d'emplois spécialisés, quand bien même le taux de boisement<sup>2</sup> ne dépasse pas les 9%. Pour exemple, le bassin d'emploi de Flers est caractérisé par ses industries de fabrication de meubles qui représentent 16,5% des emplois salariés. De même, le bassin d'emploi de Mortagne-au-Perche se démarque par ses industries d'édition et d'imprimerie qui emploient 10,7% des salariés du bassin. Enfin, 10,3% des salariés oeuvrent dans les industries du travail du bois dans le bassin d'emploi de Lisieux.

Au travers de ces quelques chiffres, de grands enjeux se dessinent. On s'aperçoit ainsi que la majorité des entreprises et des emplois de la filière se trouvent en milieu rural, ce qui lui confère un rôle important dans le développement local du territoire. De même, en raison du poids de ce secteur dans l'économie et l'emploi de la région, il semble intéressant de réfléchir dès à présent à une valorisation des activités existantes et à leur développement potentiel.

Cela nécessite dans un premier temps, la réalisation d'un diagnostic poussé des activités du secteur bois, de ses entreprises, de ses marchés et débouchés en vue de mettre en exergue les atouts et les faiblesses de la filière.

Cela passe également dans un second temps par une analyse ciblée des structures d'entreprises les plus porteuses qui permettra au final d'avancer un ou plusieurs scénarii de développement adaptés aux potentialités bas-normandes.

---

<sup>1</sup> Source : SESSI Régions 2002 ; Direction Générale des Stratégies Industrielles.

<sup>2</sup> Taux de boisement = surface boisée totale du territoire / surface totale du territoire.

La première étape de l'étude, c'est-à-dire le diagnostic de la filière et l'analyse de ses forces et de ses faiblesses, nécessite une information de qualité. Pour couvrir la totalité des activités de la filière forêt-bois et pour disposer de données les plus fiables possibles, 2 types de sources ont été retenues :

- les documents déjà existants tels que :
  - les études menées dans différentes régions traitant la même problématique, notamment celle du Conseil Economique et Social Régional : « La forêt et la filière bois en Basse-Normandie »,
  - les ouvrages faisant référence pour ce qui concerne les activités et les industries du bois et en ce qui concerne l'aménagement du territoire,
  - les fichiers informatiques contenant la liste des caractéristiques des entreprises (EAE, fichier SIRENE) et de la forêt (site Internet de l'Inventaire Forestier National),
  
- les entretiens auprès de personnes appartenant à des entreprises ou des organismes représentant et connaissant les intérêts des différentes professions. Ces interviews doivent permettre de répondre aux besoins qualitatifs de l'étude (les relations inter-entreprises et leurs attentes).

La diversité des sources et les informations subjectives résultantes des entretiens engendrent des données très hétérogènes. Cette diversité ainsi que la multitude des activités de la filière forêt-bois peuvent être une limite à l'analyse qui en résultera.

La deuxième étape de l'étude, qui correspond à la recherche des scénarii pouvant être appliqués à la filière, nécessite le recours à 2 catégories d'informations :

- une recherche documentaire réalisée à l'aide d'ouvrages de références et d'Internet pour définir les principales organisations existantes de la collaboration inter-entreprises,
  
- des entretiens auprès des personnes pouvant jouer un rôle dans la mise en place des structures organisationnelles, c'est-à-dire les partenaires probables des actions à mener afin de déterminer leur capacité à s'engager et leur perception du développement de leur activité.

# 1<sup>ère</sup> partie

## Diagnostic de la filière forêt-bois bas-normande

La filière forêt-bois, quelle que soit l'échelle géographique considérée : nationale ou locale, est aujourd'hui un secteur qui rencontre des difficultés. Elle regroupe des activités multiples et des emplois diversifiés. De ce fait, elle représente un poids important dans l'économie ce qui favorise une réflexion dont l'objectif est de la valoriser. En raison de ces nombreux métiers souvent localisés en milieu rural, elle entraîne également des questionnements en termes d'aménagement du territoire et de développement durable.

## I. Le contexte international de la filière forêt-bois

La surface boisée mondiale se situe pour moitié dans l'hémisphère nord (essentiellement en Russie et en Amérique du Nord) et représente actuellement environ 26% de la surface du globe. La production annuelle de bois s'élève à 3,5 milliards de m<sup>3</sup> et sa vente représente 2% du PIB mondial.

Très inégalement exploitée selon les pays, la filière forêt-bois reste très dépendante des coutumes nationales et des ressources locales. Il s'avère néanmoins que « pour les vingt prochaines années, les experts s'attendent à une augmentation de la consommation de bois de l'ordre de 2 à 2,5% par an, nettement plus forte dans les pays en développement que dans les pays développés »<sup>3</sup>. Mais il existe des disparités fortes entre les pays, ainsi la consommation européenne moyenne par habitant ne représente que la moitié de la consommation américaine.

L'Europe forestière représente 5% des surfaces boisées mondiales<sup>4</sup> soit 35% de la surface des pays de l'Union européenne. Les forêts européennes sont composées de 2 principales essences : les feuillus et les résineux. Les essences feuillues représentent environ 35% du peuplement forestier européen. L'Allemagne est le principal producteur et représente 27% de la valeur ajoutée européenne. La France, quant à elle, se trouve en deuxième position.

L'Europe représente 15% de la production mondiale et environ 20% de la consommation. La filière forêt-bois en Europe constitue aujourd'hui une activité très importante puisqu'elle représente :

- plus de 3,5 millions d'emplois si l'on considère toutes les activités liées à l'exploitation et la transformation du bois ainsi que la production du papier, du carton, l'imprimerie et l'édition;
- un chiffre d'affaires d'environ 75 milliards d'euros, dont plus de la moitié pour la seule branche du meuble.

En Europe, la préoccupation de la gestion durable des ressources et de l'environnement favorise le développement de la filière forêt-bois. En France, cet enjeu se traduit par des actions en faveur du matériau renouvelable qu'est le bois. C'est le cas des politiques visant à certifier les surfaces forestières ou à développer le marché des constructions en bois (maisons à ossature bois).

<sup>3</sup> Source : J.-L. Bianco, La forêt : une chance pour la France, 1998.

<sup>4</sup> Source : [www.site-en-bois.net](http://www.site-en-bois.net), le 4 février 2003.

## II. La filière forêt-bois en France organisée en 3 pôles

La forêt française représente 27% du territoire national soit 14 808 000 ha, ce qui équivaut à 13,7% de la forêt européenne et à 0,5% de la forêt mondiale. Cette surface forestière exploitable a progressé, passant de 11 millions d'hectares en 1950 à 15 millions en 1997. La France est le dixième producteur mondial de bois et le cinquième exportateur de bois brut après les Etats-Unis, la Russie, la Malaisie et l'Australie.

En France, les essences de feuillus sont sur-représentées, en effet 64% de la surface boisée est couverte de feuillus contre 35% en Europe. Certaines essences de feuillus (le hêtre, le chêne qui couvre près de la moitié des surfaces de feuillus, le merisier...) font l'objet d'un effort de plantation et de commercialisation en raison de la qualité de leur bois, ils sont d'ailleurs appelés : feuillus précieux.

Les forêts françaises exploitées produisent 91 321 122 m<sup>3</sup> de bois par an. Les volumes produits de feuillus et de résineux représentent respectivement 54% et 46%. Le marché des résineux est en expansion régulière alors que celui des feuillus de moindre qualité régresse ce qui pourra poser un problème de débouchés. Dans ce contexte, la France paraît bien placée car ses ressources croissent, surtout en résineux : 25 millions de m<sup>3</sup> par an à l'horizon 2015-2020.

En aval de la forêt et des entreprises d'exploitation forestière se trouvent les industries du bois (scieries, industrie du meuble, industrie de l'emballage, industrie du papier...). En général, le travail d'un même produit juxtapose des secteurs d'activités dépendants les uns des autres et cette complémentarité entre les activités amène à réfléchir à la notion de filière.

Cependant même s'il existe une succession d'activités autour du matériau bois, la définition de la filière forêt-bois n'est pas aisée. En effet, les entreprises travaillant le bois sont très hétérogènes au regard<sup>5</sup> :

- des différents métiers rassemblés (exploitant forestier, menuisier, spécialiste du papier ou de l'emballage, commerçant) et des cultures professionnelles très différentes (cf. annexe 1) ;
- de la nature des approvisionnements allant de produits tels que le bois d'œuvre, le bois trituration en passant par le bois d'industrie et les produits recyclés ;
- des différentes propriétés physiques recherchées dans le matériau ;
- de la dimension des entreprises qui la composent, en terme de chiffre d'affaires et d'effectif ;
- des rythmes des intervenants : les horizons temporels des forestiers sont différents de ceux des industriels qui travaillent en flux tendus ;
- du marché final : transport, construction, commerce, édition...

<sup>5</sup> Source : M.-J. Prudhommeaux, *Les industries du bois*, Direction Générale des Stratégies Industrielles, SESSI, 1996

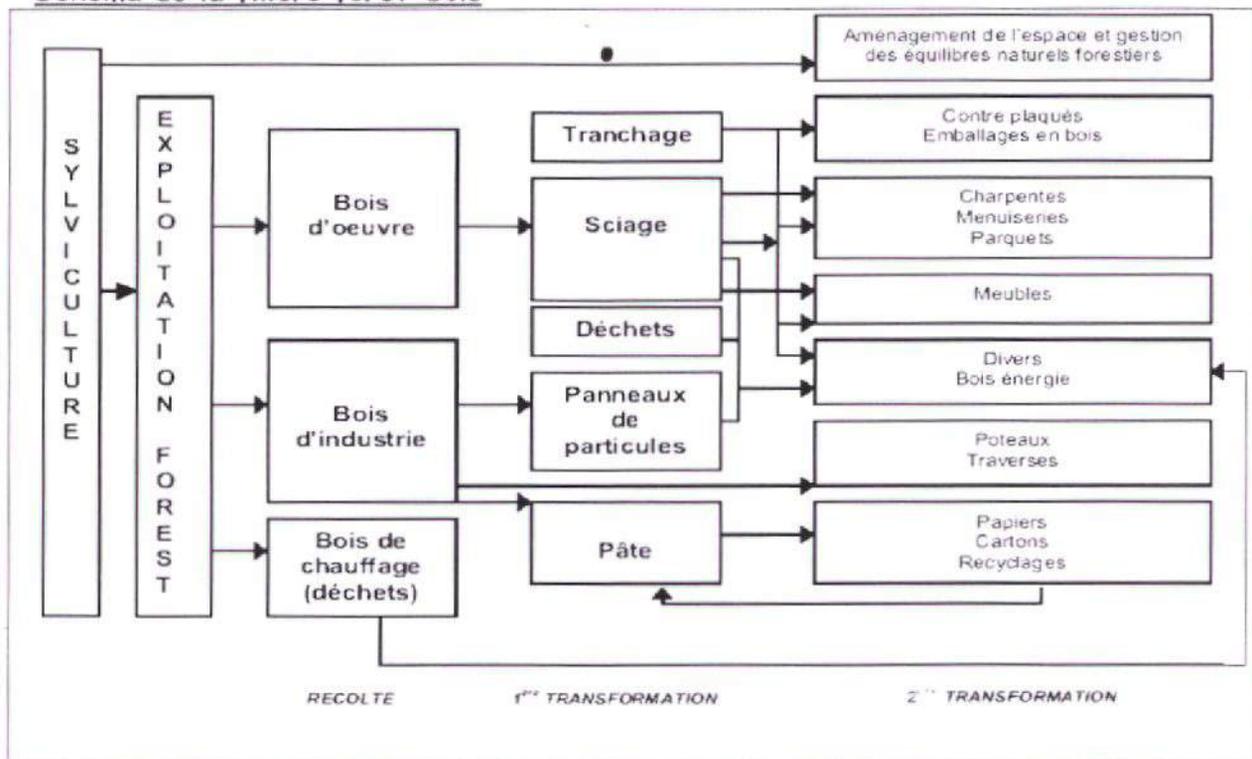
- de l'absence de lien capitalistique entre la forêt et les industries, c'est-à-dire qu'il n'existe pas d'intégration verticale au sein de la filière.

Malgré les particularités et la gamme variée des activités, les entreprises ont comme point commun le matériau bois. Il est donc possible de retenir la notion de filière forêt-bois qui regroupe les entreprises des secteurs dont le bois est le matériau principal en tant que matière première ou bien intermédiaire.

La filière forêt-bois est constituée des activités forestières (sylviculture et exploitation) et des industries de première et de deuxième transformations. Les industries du bois comprennent les entreprises de transformation mais pas les entreprises d'exploitation forestière. Les industries de transformation du bois correspondent aux activités :

- de sciage,
- de travail du bois et fabrication d'articles en bois,
- de fabrication de meubles,
- de fabrication d'emballage,
- de fabrication de pâte à papier,
- de fabrication de papier.

#### Schéma de la filière forêt-bois



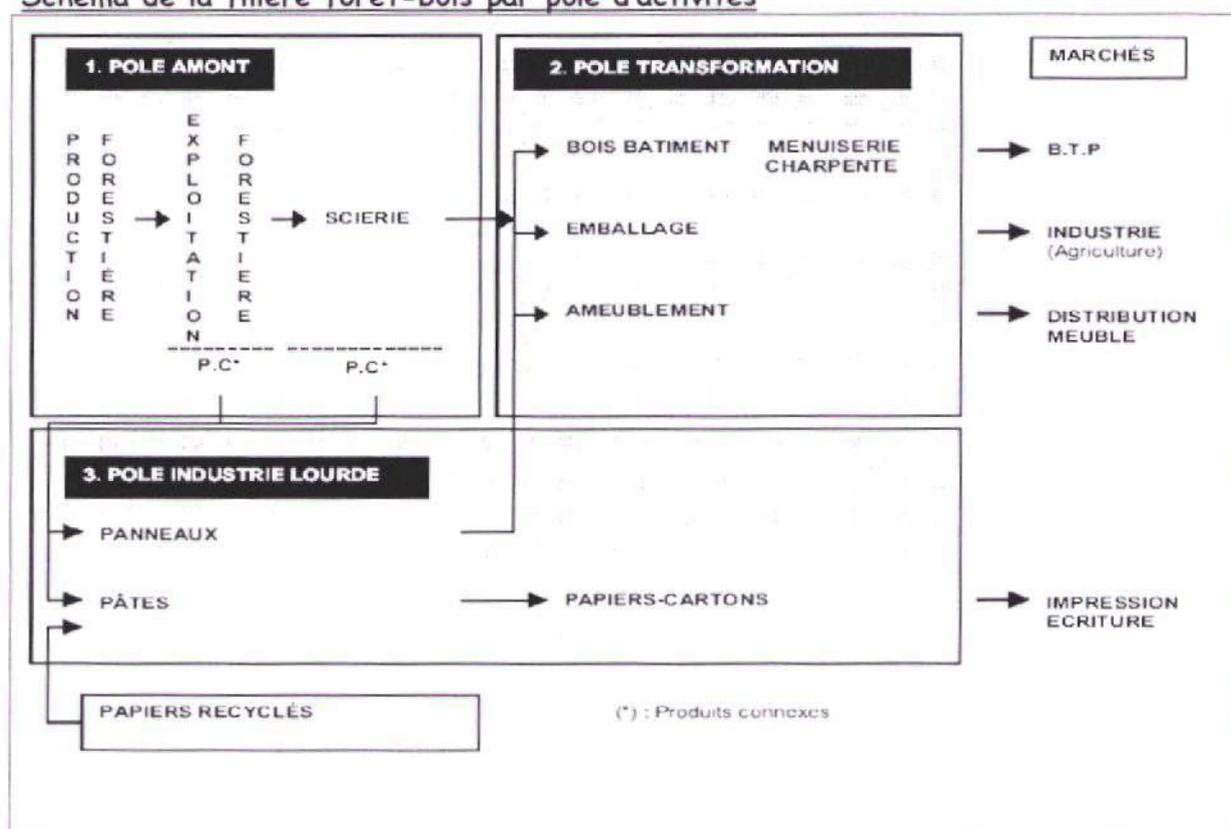
Source : C. Ameaume, *La filière forêt-bois en Limousin*, Conseil Economique et Social Régional du Limousin, 2001

Les entreprises de la filière forêt-bois peuvent être regroupées en 3 pôles. Chacun des pôles rassemble des entreprises dont l'activité est similaire et dont les caractéristiques, en termes de chiffre d'affaires, de valeur ajoutée, d'effectifs, sont proches.

Les 3 pôles d'activités et les codes de la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF700) sont :

- le pôle amont : la production forestière, l'exploitation forestière et les scieries (codes de la NAF : 020A, 020B, 020D, 201A, 201B),
- le pôle transformation : l'industrie de fabrication de meubles, l'industrie de fabrication d'emballages et d'articles en bois ainsi que l'industrie de construction en bois (codes de la NAF : 203Z, 204Z, 205A, 205C, 361A, 361C, 361E, 361G, 361J, 361K),
- le pôle industrie lourde : l'industrie de fabrication de panneaux, l'industrie papetière (codes de la NAF : 202Z, 211A, 211C).

### Schéma de la filière forêt-bois par pôle d'activités



Source : C. Ameaume, *La filière forêt-bois en Limousin*, Conseil Economique et Social Régional du Limousin, 2001

L'étude de la filière forêt-bois en Basse-Normandie reprend cette typologie par pôle des entreprises des industries du bois et de l'exploitation forestière.

#### 1. Le pôle amont

Il regroupe la sylviculture, l'exploitation forestière et les scieries. La sylviculture correspond, étymologiquement, à la culture des forêts. Elle est la discipline qui applique l'écologie forestière à la production de biens et de services renouvelables. Elle se rapproche de l'agriculture par l'exploitation du milieu vivant. Le rôle des entreprises d'exploitation forestière est de procéder à l'entretien des forêts, aux coupes

nécessaires, au débardage des arbres abattus et au transport des grumes jusqu'au bord de route.

En France, les entreprises d'exploitations forestières sont essentiellement des « très petites entreprises ». Ainsi, la moitié d'entre elles n'ont pas de salarié et 93% ont moins de six salariés. Les activités des exploitations forestières (coupes, abattages et débardages...) correspondent à la « récolte du bois ». De l'exploitation forestière résultent 4 types de produits : le bois d'œuvre, le bois d'industrie, le bois de chauffage ainsi que les produits connexes.

Le bois d'œuvre est un bois de gros diamètre qui est destiné au sciage, au déroulage et au tranchage. Afin de fournir des panneaux, des placages ou des contre-plaqués aux ébénistes et aux menuisiers.

Le bois d'industrie est un bois de petit diamètre qui est utilisé pour la production de piquets, de poteaux, de panneaux et de pâte à papier. Il provient du houppier, la tête des arbres, des haies ou encore des taillis.

Le bois de chauffage est un bois de feu, qui se rapproche du bois d'industrie.

Les produits connexes correspondent à tous les sous-produits résultants de l'exploitation forestière tels que les branchages, les écorces, les sciures...

Les scieries prolongent le travail des exploitants forestiers et assurent le relais vers les industries du pôle transformation. Lorsqu'un arbre est abattu et ébranché, la grume est envoyée dans une scierie pour y être débitée par sciage, tranchage ou déroulage<sup>6</sup>. Ces différents types de transformations du bois, comme l'exploitation forestière, engendrent des quantités importantes de produits connexes.

En France, les scieries sont spécialisées par essence (feuillus ou résineux). En général, les scieries de résineux sont plus performantes et leur principal débouché est le bâtiment. Les autres débouchés des scieries sont les industries de fabrication de meubles, de fabrication d'emballages, de fabrication d'articles en bois...

Les entreprises du pôle amont n'apportent pas beaucoup de valeur ajoutée au produit bois et ont donc une rentabilité faible. De plus, la matière première « bois » coûte chère et le prix des machines capables de réaliser ces opérations de transformation est très élevé, ce qui demande des investissements lourds. Pour ces deux raisons, la modernisation des équipements des scieries est très lente.

Les produits connexes résultant des activités des exploitations forestières et des scieries sont destinés aux industries de fabrication de panneaux de particules et aux industries de fabrication de pâte à papier.

---

<sup>6</sup> Le sciage correspond au découpage du bois en panneaux de même épaisseur, le tranchage se traduit par une découpe du bois dur (chêne, merisier, noyer) au moyen d'énormes lames et le déroulage correspond au découpage d'une couche (une pellicule) de bois à l'aide de machines de types « taille-crayons ».

## 2. Le pôle transformation

Il regroupe les entreprises de fabrication d'emballages, de meubles et du bâtiment. Leurs produits sont destinés aux marchés de consommation finale.

Les industries du bâtiment et de la construction regroupent les entreprises de charpentes, de menuiseries et de parquets. Elles travaillent sur les marchés privés, industriels et publics. La concurrence des autres matériaux (PVC, aluminium) est forte, le bois représentant 30% des parts de marché. Les industries de menuiseries consomment beaucoup de bois exotiques. Elles vendent aussi la pose de leur produit, ce qui leur permet de dégager une valeur ajoutée satisfaisante. Les industries de parqueteries (parquets, moulures, lambris et baguettes) se maintiennent sur des marchés de qualité en faisant preuve de réactivité, même si aujourd'hui il existe une sur-capacité de production<sup>7</sup>.

Le développement de la fabrication d'emballages (en carton ou palettes) date de la fin de la seconde guerre mondiale. Elle est devenue une activité technique et économique importante en raison de l'évolution des habitudes de consommation, de l'essor de la grande distribution et des nouvelles exigences réglementaires liées à l'hygiène.

Les emballages ont pour but de protéger les produits mais aussi de faciliter leur transport. Ils sont aussi un moyen de communication et à ce titre le papier, le carton et le bois ont comme qualité d'être des produits faciles à imprimer.

De façon plus précise, les produits finis de l'industrie de l'emballage peuvent être divisés en deux grandes catégories :

- les emballages bois qui regroupent les emballages sur mesure, les emballages légers, les emballages lourds, les ouvrages de tonnellerie et les emballages spéciaux ;
- les emballages papier-carton qui rassemblent les sacs en papier, les produits en carton ondulé et les produits du cartonnage.

Les entreprises de fabrication d'emballages en bois et en papier ont 2 principaux débouchés : les professionnels du transport et les entreprises de distribution.

Le secteur d'activité des industries du meuble est vaste. Il regroupe les entreprises de fabrication de bureau, de cuisine, de sièges...

L'industrie du meuble utilise très peu de résineux mais beaucoup d'essences de feuillus, surtout le chêne et le hêtre (bois de qualité). Cependant, les meubles modernes bas de gamme, en panneaux montés ou en kit, sont fabriqués à partir de résineux ou de feuillus de moindre valeur, comme le charme ou le bouleau. Enfin, dans le domaine du meuble de

<sup>7</sup> Source : P.Bréard ; *Le bois en chiffres*, Direction Générale des Stratégies Industrielles, SESSI, 2002.

cuisine, on peut distinguer le style rustique, qui couvre environ 40% du marché, dont le chêne reste le composant majeur.

L'industrie du meuble en France reste parfois à un stade semi-artisanal. La fabrication de meubles est l'une des utilisations du bois qui génère le plus de valeur ajoutée.

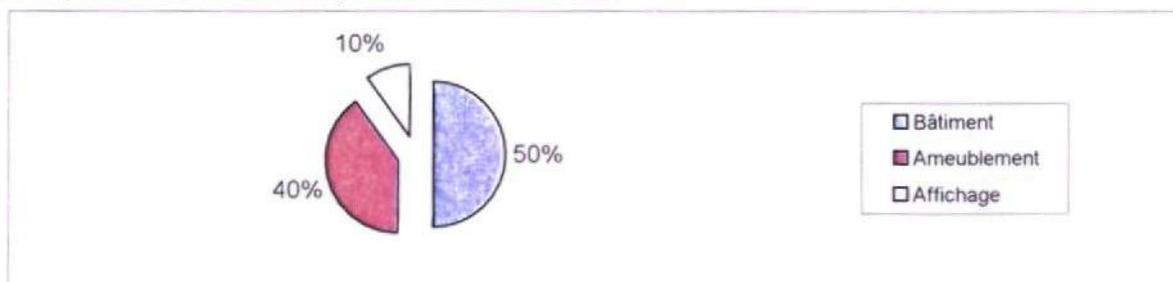
### 3. Le pôle industrie lourde

Il regroupe les industries de fabrication de panneaux ainsi que les industries de pâte à papier et de papier. Ce sont, en majorité, des entreprises fortement capitalistiques, de grande taille et appartenant à des groupes internationaux.

Le bois est un matériau dont les propriétés sont hétérogènes en fonction des essences et dont les dimensions sont limitées. L'industrie de fabrication de panneaux élabore des produits de grandes dimensions et homogènes. Elle fabrique trois grands types de produits : les contreplaqués, les panneaux de particules et les panneaux de fibres. Les contreplaqués sont obtenus à partir des bois d'œuvre. Les panneaux de particules et de fibres résultent de l'utilisation des bois d'éclaircies et des produits connexes des entreprises de sciage.

L'industrie de fabrication de panneaux permet donc de valoriser et d'optimiser la matière première bois. Ils sont écoulés sur trois marchés : le bâtiment, l'ameublement et l'affichage.

#### La représentation de la part des débouchés



Source : M.-J. Prudhommeaux, *L'industrie des panneaux à base de bois*, Direction Générale des Stratégies Industrielles, SESSI, 2000.

L'industrie des panneaux, en France, est relativement récente et présente des atouts pour la compétition internationale. En effet, des investissements importants ont été effectués dans le but de moderniser le secteur.

L'industrie papetière regroupe les industries de fabrication de pâte à papier et l'industrie de fabrication de papier et de carton.

Aujourd'hui, le papier est omniprésent dans nos sociétés. Mais c'est seulement, en 1865 que l'industrie commence réellement à utiliser le bois dans la fabrication de la pâte à papier.

Les industries papetières ne voient plus le bois comme un produit mais comme de la matière cellulosique. Tous les végétaux contiennent de la cellulose, substance utilisée pour fabriquer le papier, et particulièrement les arbres résineux (de 45 à 50 %, contre 40 à 45 % chez les feuillus). De plus, les qualités papetières des résineux sont dans l'ensemble meilleures: leurs fibres cellulosiques sont plus facilement dissociables et plus longues (3 à 4 mm, contre 1 mm pour les feuillus). La pâte à papier est fabriquée à partir des produits connexes ou résulte du recyclage.

L'industrie papetière est une industrie qui demande des investissements élevés, parmi les plus forts de la filière forêt-bois. Elle est constituée de grands groupes mondiaux qui fixent le prix de la pâte à papier. Elle est en concurrence directe avec les producteurs nord-américains et scandinaves qui se partagent environ 45% de la production mondiale de papier et de carton<sup>8</sup>.

Le principal débouché de l'industrie papetière est l'industrie de la presse et de l'édition suivi par les industries de l'emballage et par les industries des domaines domestiques et sanitaires.

---

<sup>8</sup> Source : M-J. Prudhommeaux, *Les industries du bois*, Direction Générale des Stratégies Industrielles, SESSI, 1996

### III. Les spécificités de la filière forêt-bois bas-normande

A l'image de la filière française, la filière forêt-bois bas-normande regroupe des activités hétérogènes et dispersées géographiquement. En effet, la majorité des métiers de la filière est représentée dans la région, sans qu'il existe un territoire spécialisé dans les industries du bois.

La Basse-Normandie est une région faiblement boisée, elle fait partie de « l'Ouest chauve » de la France (cf. annexe 2 et 3). L'importance de la filière forêt-bois, en terme d'effectif salarié, est méconnue en raison de la multitude des activités et de la taille souvent modeste des entreprises.

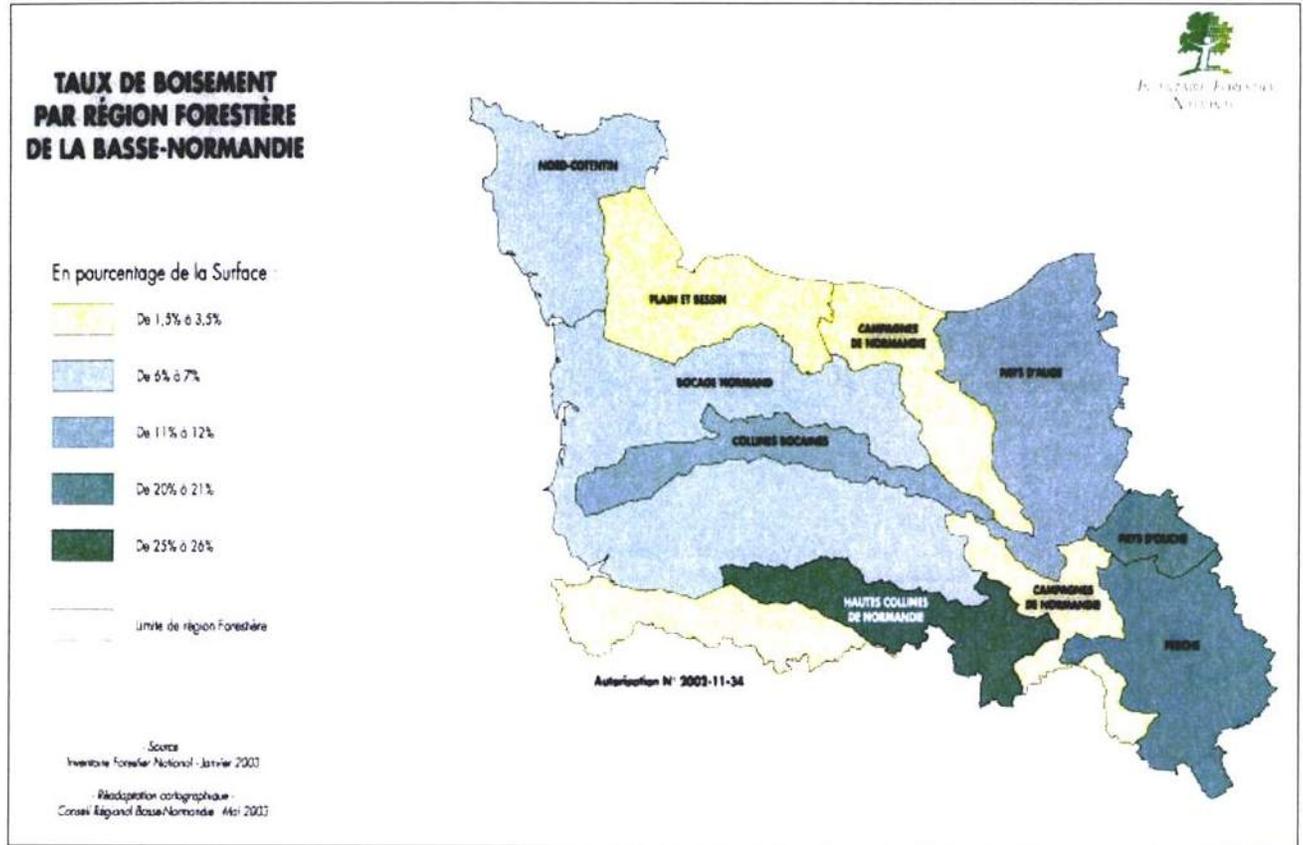
#### 1. La forêt bas-normande

*Une forêt en croissance de 300 ha par an...*

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, la forêt bas-normande a été marquée par une surexploitation pour alimenter les forges, les verreries et l'industrie métallurgique. Aujourd'hui, les forêts sont en expansion tant qualitativement que quantitativement. Ainsi, entre 1989 et 2000, elles se sont accrues de 300 ha par an.

Malgré cette extension, la Basse-Normandie est l'une des régions françaises les plus faiblement boisées. Son taux de boisement est de 8,8%, soit une surface boisée de 156 000 ha, pour 27% en France.

La répartition des massifs forestiers est assez hétérogène selon les 3 départements bas-normands : le département de l'Orne est le plus boisé avec 57% de la forêt, le Calvados occupe la deuxième place avec 29%, la Manche la troisième avec 14%.



*Une forêt composée essentiellement de feuillus...*

**Répartition des surfaces boisées par essences et par territoires**

Type de formation végétale	Calvados	Manche	Orne	Basse-Normandie
Futaies et boisement de feuillus	32 219,6 ha	17 453,6 ha	50 473,5 ha	100 146,8 ha
Futaies et boisement des résineux	13 542,3 ha	3 916,3 ha	38 475,4 ha	55 934,1 ha
Total des surfaces boisées	45 761,9 ha	21 370,9 ha	88 948,9 ha	156 081,9 ha

Source : [www.ifn.fr](http://www.ifn.fr) le 16/12/2002.

La forêt publique, gérée par l'Office National des Forêts (ONF), est principalement constituée de feuillus. La forêt privée, quant à elle, a privilégié : le merisier, le frêne et le châtaignier qui croissent plus rapidement que le chêne et le hêtre (cf. annexe 4). Malgré cela, les peuplements de chênes et de hêtres représentent 11,4% des surfaces boisées, soit plus de 17 700 ha.

*Une production, elle aussi, constituée principalement de feuillus...*

En 2000 - 2001, la production brute courante annuelle régionale était de 1 144 310 m<sup>3</sup> de bois<sup>9</sup> dont les deux tiers sont des feuillus. Si l'Orne est le département le plus boisé il est aussi le département le plus producteur (62% de la production régionale).

**Répartition de la production régionale par essence et par territoire**

	Feuillus	Conifères	Total toutes essences confondues
Calvados	200 223 m <sup>3</sup>	80 541 m <sup>3</sup>	280 764 m <sup>3</sup>
Manche	102 836 m <sup>3</sup>	44 046 m <sup>3</sup>	146 882 m <sup>3</sup>
Orne	446 554 m <sup>3</sup>	270 110 m <sup>3</sup>	716 664 m <sup>3</sup>
Basse-Normandie	749 613 m <sup>3</sup>	394 697 m <sup>3</sup>	1 144 310 m <sup>3</sup>

Source : [www.ifn.fr](http://www.ifn.fr), le 20/05/2003.

Il est important de remarquer que la production annuelle de bois correspond à l'accroissement courant annuel de la forêt, ce qui traduit une bonne gestion du patrimoine forestier public et privé bas-normand. Cette exploitation efficace est facilitée par la politique des Plans Simples de Gestion (PSG), qui fixent les travaux à réaliser et les programmes des coupes, dans laquelle la région s'est fortement investit.

Si la forêt privée fournit l'essentiel (77% soit 883 629 m<sup>3</sup>) de la production régionale, la forêt publique produit des bois de qualité. Ainsi, elle représente la grande majorité de la production bas-normande de chênes de qualité.

Toutefois, les chiffres de la production régionale doivent être minorés car une partie importante (environ 50% d'après les professionnels de la filière) de l'arbre est abandonnée lors de la coupe (rémanents, houppiers, souches...).

**Répartition de la production moyenne de 1994 à 1999<sup>10</sup> entre bois d'œuvre, bois d'industrie et bois de chauffage et par essence**

	Feuillus	Résineux	Total
Bois d'œuvre en Basse-Normandie	143 600 m <sup>3</sup>	120 882 m <sup>3</sup>	264 482 m <sup>3</sup>
Bois d'industrie en Basse-Normandie	122 205 m <sup>3</sup>	65 800 m <sup>3</sup>	188 006 m <sup>3</sup>
Bois de chauffage <sup>11</sup> en Basse-Normandie	nd	nd	33 157 m <sup>3</sup>
Total en Basse-Normandie	265 805 m <sup>3</sup>	186 683 m <sup>3</sup>	485 645 m <sup>3</sup>

Source : EAE, SCEES, 2002.

<sup>9</sup> Source : [www.ifn.fr](http://www.ifn.fr), le 05/05/2003.

<sup>10</sup> Les chiffres de l'année 2000 n'ont pas été pris en compte en raison de la tempête de décembre 1999.

<sup>11</sup> Le bois de chauffage ou bois de feu représente une production non négligeable, mais difficile à évaluer en raison de l'autoconsommation. Elle est tributaire des facteurs climatiques ainsi les hivers doux engendrent une baisse de la consommation.

*Une forêt essentiellement privée...***Répartition des surfaces boisées, par classe de propriété et par département en ha**

	Forêts publiques	%	Forêts privées	%	Total	%
Calvados	4 612	10,1%	41 150 ha	89,9%	45 762 ha	100%
Manche	1 385	6,5%	19 985 ha	93,5%	21 370 ha	100%
Orne	26 477	29,8%	62 472 ha	70,2%	88 949 ha	100%
Basse-Normandie	32 474	20,8%	123 607 ha	79,2%	156 081 ha	100%

Source : [www.ifn.fr](http://www.ifn.fr) le 16/12/2002.

La forêt privée représente 79% de l'ensemble des boisements bas-normands, ainsi la région compte 65 000 propriétaires forestiers. En retenant les surfaces boisées fournies par l'Inventaire Forestier National (IFN), la taille moyenne des propriétés forestières est de 2,4 ha. Cependant, il faut noter qu'une grande majorité des surfaces boisées privées est détenue par 6,5% des propriétaires.

**Répartition des propriétaires forestiers par superficie de propriété**

Superficie des propriétés	Calvados		Manche		Orne	
	Nombre de Propriétaires	Superficie	Nombre de Propriétaires	Superficie	Nombre de Propriétaires	Superficie
< 4 ha	nd	6 614 ha	nd	6 822 ha	nd	9 561 ha
4-10 ha	860	5 332 ha	364	2 232 ha	1 285	7 931 ha
10-25 ha	412	6 237 ha	137	2 058 ha	548	8 127 ha
> 25 ha	209	18 338 ha	104	8 873 ha	334	36 853 ha
Surface privée totale	1 481	36 521 ha	605	19 985 ha	2 167	62 472 ha

Source : CRPF Normandie, 2000.

Pour faire face à ce morcellement de la forêt privée, des organisations (Groupements Forestiers et Coopératives Forestières) ont pour but de favoriser une gestion collective des surfaces boisées et la mise en place de ventes groupées

Afin de promouvoir la gestion durable de la forêt<sup>12</sup>, de valoriser les bois et de proposer aux consommateurs des produits certifiés, la forêt bas-normande a été l'une des 6 premières régions françaises à obtenir le label d'éco - certification : Programme Européen des Forêts Certifiées (PEFC).

<sup>12</sup> La définition de la gestion forestière durable a été donnée en 1992 lors du Sommet de la Terre à Rio. Elle est la suivante : « La gérance et l'utilisation des forêts et des terrains boisés, d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, aux niveaux local, national et mondial et qu'elles ne causent pas de préjudices aux autres écosystèmes. »

La forêt bas-normande est donc caractérisée par :

- une composition, de la surface forestière, à hauteur de 65% de feuillus ,
- une propriété forestière essentiellement privée (79%),
- un grand nombre de propriétaires forestiers mais 6,5% d'entre eux détiennent plus de 80% de la forêt privée régionale,
- une surface boisée ornaise regroupant 57% de la forêt régionale,
- une bonne gestion du patrimoine forestier,
- une production de feuillus représentant les deux tiers de la production bas-normande.

## 2. La présentation des entreprises du bois

La filière forêt-bois bas-normande reprend les activités citées dans la partie : « II. La filière forêt-bois en France ».

### 2. 1. La répartition des entreprises et des emplois par pôle

La filière forêt-bois représente 5,4% de l'emploi industriel régional des entreprises de plus de 20 salariés<sup>13</sup>. Cependant, les 7 054 emplois et les 1 246 entreprises<sup>14</sup> de la filière, en 2002, sont inégalement répartis entre les 3 pôles. (cf. annexes 5 et 6)

#### Des entreprises d'exploitation et de sciage de petite taille

Les activités du pôle amont présentent de forts liens d'interdépendance, ainsi 30% des exploitations forestières bas-normandes ont une activité de sciage. Cette intégration s'explique par le fait que les scieries utilisent comme matière première la production issue de l'exploitation forestière. En revanche, les unités de sciage de bois exotiques montrent, quant à elles, une forte connexion avec les ports importateurs de bois tropicaux.

En 2002, le pôle amont comptabilise 53% des entreprises de la filière forêt-bois soit 663 entreprises. Toutefois du point de vue de l'emploi, il n'en représente que 7% (482 salariés). Cet écart important s'explique par le fait qu'une grande majorité des entreprises de ce pôle ne possède pas de salariés. Malgré cette constatation d'ordre général, le pôle compte des scieries de taille importante. C'est le cas dans le département de l'Orne avec la scierie : Société d'exploitation des établissements Lafontaine à Dompierre qui emploie 53 personnes et dans le département du Calvados avec la scierie Savare à Moulton de 40 salariés.

<sup>13</sup> Source : SESSI Régions 2002 ; Directions Générale des Stratégies Industrielles.

<sup>14</sup> Ces chiffres ont été obtenus en croisant les fichiers SIRENE de l'Insee et les fichiers URSSAF, ils ne tiennent pas compte des 98 employés de l'ONF et des 50 salariés pépiniéristes.

Il faut noter que le pôle, entre 1993 et 2002, a connu une baisse de ses effectifs de 29% passant ainsi de 681 à 482 salariés. Cette chute de l'emploi a été principalement ressentie par les activités de sciage (-38%) et d'exploitation forestière (-28%). Alors que le nombre de salariés travaillant dans la sylviculture est stable et que celui des services forestiers est en hausse.

Parmi les 663 entreprises du pôle amont, 325 sont des entreprises d'exploitation forestière et 83 des entreprises de sciage. Les 255 entreprises restantes se répartissent entre les entreprises de sylviculture (93) et les entreprises de services forestiers (162).

En 1999, les entreprises d'exploitation forestière bas-normandes ont réalisé un chiffre d'affaires de 65,2 millions d'euros<sup>15</sup>, ce qui se traduit par une valeur ajoutée de 16,1 millions d'euros. La valeur ajoutée représente un quart de chiffre d'affaires des entreprises contre un cinquième en France<sup>16</sup>. Elles créent ainsi plus de valeur ajoutée que la moyenne nationale.

La même année, les scieries bas-normandes réalisaient un chiffre d'affaires de 62,6 millions d'euros, soit une valeur ajoutée de 17,9 millions d'euros. Le ratio valeur ajoutée sur chiffre d'affaires est donc égal à 28,6% pour 26,5% en France. Elles créent également plus de valeur ajoutée que la moyenne française.

#### Des activités qui dégagent beaucoup de valeur ajoutée

En 2002, il regroupe 478 entreprises et 3 095 salariés<sup>17</sup> soit 38% des entreprises de la filière forêt-bois et 44% des effectifs.

Chacun des 3 secteurs du pôle transformation est composé d'entreprises dont la taille et la production sont très variables. Ainsi dans le secteur de l'ameublement, il existe des artisans qui produisent des meubles de haute qualité à base de bois exotiques ou de chênes de pays et des industriels qui vendent des meubles fabriqués à partir de panneaux de particules (meubles de cuisine...).

Les industries de fabrication de meubles sont fortement consommatrices de main d'œuvre, ce qui se vérifie dans la région car elles représentent 50% des salariés du pôle. La deuxième moitié des effectifs est répartie équitablement entre les 2 autres activités.

<sup>15</sup> Source : Agreste, N°107, 2002.

<sup>16</sup> Source : P.Bréard ; *Le bois en chiffres*, Direction Générale des Stratégies Industrielles, SESSI, 2002.

<sup>17</sup> Ces chiffres ont été obtenus en croisant les fichiers SIRENE de l'Insee et les fichiers URSSAF, ils ne tiennent pas compte des 98 employés de l'ONF et des 50 salariés pépiniéristes.

Il faut remarquer, au sein des industries de fabrication de meubles, que l'effectif salarié le plus important œuvre dans les entreprises de fabrication de meubles meublants.

Comme le pôle amont, le pôle transformation est caractérisé par une forte proportion de très petites entreprises. En effet, 82% des entreprises du pôle ont moins de 9 salariés. Mais il existe également de grandes unités de production<sup>18</sup>, c'est le cas de la société Buronomic à Honfleur dans le Calvados, qui fabrique des meubles de bureau et de magasin et emploie 242 salariés. C'est aussi le cas de la société Maherault dans l'Orne où les 105 salariés produisent des articles manufacturés en bois. La Compagnie Industrielle des Bois et Emballages (CIBEM) est, quant à elle, la plus importante des entreprises de fabrication d'emballages (plus précisément des boîtes à fromages) avec environ 160 personnes.

Les industries d'articles manufacturés en bois, d'emballages de meubles présentent le plus fort taux de valeur ajoutée de la filière forêt-bois. Ainsi, le pôle transformation est celui qui apporte le plus de valeur ajoutée au produit bois et à la filière forêt-bois.

L'évolution du nombre d'emplois dans le pôle transformation entre 1993 et 2002 est négative, ce qui se traduit par une baisse de 23% soit un passage de 4 217 à 3 254 salariés. Le secteur le plus affecté est celui de fabrication de meubles de cuisine dont l'emploi a chuté de 70% en 10 ans. Toutes les activités du pôle sont touchées sauf la fabrication de meubles de bureau et de magasin qui connaît du point de vue de l'emploi une croissance de 105%, passant de 289 à 584 salariés.

### Des grandes industries quasiment inexistantes

En 2002, il représente 40% des emplois (2 872) de la filière forêt-bois et seulement 3% des entreprises (42).

L'industrie du papier et du carton emploie 73% des salariés du pôle industrie lourde et représente 85% des entreprises. Mais, il faut savoir que la totalité de ces emplois se situe dans les industries de fabrication d'articles manufacturés en papier et en carton, car en Basse-Normandie il n'existe pas d'entreprises de fabrication de pâte à papier ou de fabrication de papier.

L'industrie de fabrication de panneaux ne compte plus que 3 établissements depuis la fermeture, en 2002, de l'établissement Isoroy à Saint-Pierre-sur-Dives<sup>19</sup>.

<sup>18</sup> Les 3 établissements les plus importants de la région répertoriés par le SESSI, en terme d'effectif, sont les établissements Faurecia or ils fabriquent des sièges d'automobile et c'est pour cette raison qu'ils n'ont pas été retenus pour l'étude.

<sup>19</sup> Source : SESSI Régions 2002 ; Directions Générale des Stratégies Industrielles.

Les entreprises du pôle industrie lourde sont généralement de grande taille, intégrées à des groupes internationaux et nécessitent des investissements en équipement importants.

Ainsi, plus de la moitié des entreprises bas-normandes de ce pôle comptent plus de 20 salariés, c'est le cas de l'entreprise Plysorol à Lisieux (Calvados) qui emploie 390 personnes pour la fabrication de panneaux et qui appartient au groupe Sonae Industria. L'entreprise la plus importante de la région pour l'industrie de fabrication d'articles manufacturés à base de papier ou de carton est la société Allardi à Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche) dont l'effectif s'élève à 396 personnes qui travaillent à la fabrication de cartonnages.

L'effectif employé par le pôle industrie lourde peut être considéré comme étant stable sur la période 1993 - 2002. En effet, il a diminué de 53 salariés ce qui représente une baisse de 1,8%.

Le pôle industrie lourde comprend des activités qui nécessitent un personnel important et peuvent donc être un atout pour la région. Mais en raison de la forte concurrence mondiale au sein de ces secteurs, les entreprises dégagent un taux de valeur ajoutée inférieur à la moyenne de la filière forêt-bois et un taux de marge relativement faible. En ajoutant à cela la stagnation (voir la diminution) de l'effectif salarié au sein de ces entreprises, le potentiel d'emploi et de développement de ces activités reste en suspens.

Les entreprises de la forêt et du travail du bois :

- sont réparties très inégalement entre les 3 pôles,
- sont de tailles très différentes du point de vue de l'effectif salariés (de petite taille pour les pôles amont et transformation, de grande taille pour le pôle industrie lourde).

Les entreprises du pôle transformation ont un taux de création de valeur ajoutée important. Les industries de fabrication de meubles sont très consommatrices de main d'œuvre.

Les industries de panneaux et de fabrication d'articles manufacturés en papier emploient 40% des salariés de la filière mais ne créent que peu de valeur ajoutée.

## 2. 2. La nature des marchés par pôle

Le manque d'intégration verticale au sein de la filière, la différence d'horizon temporel entre le pôle amont et les 2 pôles aval (long terme et court terme) ainsi que l'hétérogénéité des entreprises entraînent parfois une inadéquation entre l'offre et la demande de produits sur les marchés de la filière.

### *Un décalage entre la production forestière et les attentes des transformateurs*

En moyenne entre 1994 et 1999, la « mobilisation de la ressource forestière » par les propriétaires et les exploitants forestiers bas-normands a permis de « sortir » de la forêt 452 500 m<sup>3</sup> de bois<sup>20</sup> par an. Les forêts publiques fournissent environ 30% de la production. Lors des coupes, les exploitations forestières produisent 3 types de bois : d'œuvre, d'industrie et de chauffage auxquels il faut ajouter les rémanents forestiers.

Ces volumes de bois sont alors transportés en direction des scieries afin d'y être débités. Toutefois en Basse-Normandie, un décalage existe entre la production forestière et la demande des scieries. En effet entre 1994 et 1999, elles ont acheté 60% de la production forestière régionale et le reste correspond à des bois importés. Par ailleurs, les proportions de résineux et de feuillus sont inversées entre la production et les achats de scieries. Ainsi, les besoins de grumes des entreprises de sciage sont composés d'un tiers de feuillus et de 2 tiers de résineux alors que la forêt produit 55% de feuillus et 45% de résineux.

Il faut noter que les scieries fonctionnent en sous-capacités<sup>21</sup>. Ainsi entre 1999 et 2000, elles ont augmenté leurs achats de bois de 25%, afin d'absorber la surproduction de bois due à la tempête. Cependant, cette sous-utilisation peut être un potentiel pour l'avenir.

Les résineux représentent 55% des sciages de la région et sont en progression (+68%) entre 1994 et 1999. Cette hausse devrait se poursuivre avec l'exploitation des reboisements d'après-guerre. Les feuillus correspondent à 26% des volumes débités. Cependant, une partie de ces bois de qualité quittent la région ce qui est dû au faible nombre de scieries capable de les valoriser. Le reste des sciages correspond aux bois exotiques (19%). Cette transformation est essentiellement concentrée dans le Calvados en raison de la présence des ports.

Les scieries produisent principalement des panneaux, des placages, des poteaux (et des produits connexes) qui seront valorisés par le pôle transformation. Elles opèrent sur un marché international et concurrentiel. Les produits connexes sont consommés par les industries papetières et de panneaux. Toutefois depuis la fermeture de l'établissement ISOROY à Saint-Pierre-sur-Dives en 2002, le marché des déchets bois est saturé. Alors que leur vente peut représenter 5 à 10% du chiffre d'affaires des scieries.

<sup>20</sup> Source : EAE, SCEES, 2002.

<sup>21</sup> Source : Orientations Régionales Forestières de Basse-Normandie, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 2000.

Bien que le secteur ait connu un phénomène de concentration, leur nombre est encore important. Le maintien de ces petites unités pourrait être souhaitable. En effet, elles apportent une réponse à une production de bois dispersée et parfois de faible quantité. Ces sciages peuvent aussi être intéressants pour les artisans de la filière (ébénistes...) qui achètent des bois de qualité en quantités réduites. Toutefois, il semble que les sciages nécessiteraient une homogénéisation des sections afin que les professionnels du pôle transformation disposent de produits normalisés. La même problématique se pose pour le séchage des bois.

La région ne dispose que de quelques grandes scieries industrielles (6 en 2000) dont les coûts et les rendements sont optimisés afin que les performances de l'entreprise soient maximales et compétitives sur les marchés nationaux et internationaux. En effet, la matière première bois est onéreuse, l'efficacité et la productivité sont donc une obligation pour faire face à une concurrence mondiale de plus en plus forte.

#### Des entreprises disposant de potentiels mais en difficulté

Les entreprises de ce pôle évoluent sur des marchés ouverts à la concurrence internationale. Il permet la transformation du bois débité en produits finis.

La construction représente le principal débouché des produits à base de bois qui sont en concurrence directe avec d'autres matériaux (PVC, acier, béton...). En France, ce secteur consomme les 2/3 des sciages.

Actuellement, la majorité des entreprises de la construction se procure ses matériaux à base de bois à l'extérieur de la région (bois du Nord, des Vosges...) en raison du manque d'homogénéisation des produits régionaux. D'ailleurs pour faciliter leurs approvisionnements, les entrepreneurs ont lancé une réflexion afin de développer des centrales d'achat. Toutefois, il existerait une résistance de la part des distributeurs et des grossistes qui craindraient une baisse des prix.

Même s'il existe de grandes entreprises dans la région, les chantiers publics sont généralement trop importants. Dans le but de remporter les appels d'offre des groupements temporaires d'entreprises se créent mais leur constitution, ainsi que les obligations qui en découlent, posent parfois des difficultés.

Au sein du secteur de la construction se trouvent des entreprises fabriquant des Maisons à Ossature Bois (MOB), la région en compte 26 dont 9 sont spécialisées. Ce chiffre pouvant être multiplié par 4 en tenant compte de celles qui sont intéressées. Si l'offre se développe, la demande de la part des ménages aussi. Ainsi aujourd'hui, 18% des personnes faisant construire une maison individuelle demandent des informations (devis, réglementation...). Cependant, le taux de pénétration<sup>22</sup> des MOB est faible (3,7% entre

<sup>22</sup> Le taux de pénétration d'un produit sur un marché correspond au rapport entre le marché actuel du produit et son marché potentiel.

1997 et 1999) ce qui peut s'expliquer par une offre insuffisante, des réglementations et un manque d'information des consommateurs.

Enfin, même si en France la construction est le premier débouché des produits dérivés du bois, ils ne représentent que 10% de la valeur des matériaux utilisés contre 35% en Amérique du Nord et 15% en Allemagne. C'est pour cette raison que l'Etat a proposé un objectif : augmenter de 25% la part du bois dans la construction, soit passer de 10% à 12,5% d'ici à 2010. Cette hausse offrirait de nouveaux débouchés et favoriserait la lutte contre l'effet de serre tout en permettant le stockage du dioxyde de carbone.

Malgré quelques faiblesses et quelques freins (Réglementation Thermique 2000...), la construction apparaît comme un secteur disposant d'un potentiel important pour le développement de l'utilisation du matériau bois.

Le secteur de l'ameublement regroupe principalement les activités de fabrication de sièges, de meubles de bureau et de cuisine. Il dispose régionalement de nombreuses compétences et d'un savoir-faire. Le bois est en concurrence directe avec d'autres matériaux (acier, PVC...) mais ne représente qu'une faible part du prix du produit final.

Les entreprises évoluent dans un marché mondial alors que 90% d'entre elles ont moins de 10 salariés. Il faut tout de même compter des grandes entreprises telles que la société Buronomic ou la société Pierson. Comme au niveau national, le secteur de l'ameublement régional connaît une baisse du chiffre d'affaires et de la compétitivité en raison de la conjoncture défavorable.

Par ailleurs, il faut noter que le secteur de fabrication de meubles « demeure en marge de la filière car (il) utilise majoritairement des bois d'importation [...] tandis que les produits de la première transformation quittent la Basse-Normandie<sup>23</sup> ».

Il est important de remarquer l'existence de l'association Perchebois<sup>24</sup>, qui dans le cadre de cette conjoncture difficile pour les entreprises d'ameublement, a pour objectif la valorisation des activités de transformation dans la filière forêt-bois du Perche.

Le secteur de fabrication d'emballages est bien représenté en Basse-Normandie et regroupe les sous-secteurs de l'emballage léger ainsi que de la palette. Il a pour caractéristiques d'être peu concentré, d'avoir une rentabilité et une politique d'investissement basse, il est donc très concurrentiel. Cependant aujourd'hui, cette compétition et la rentabilité faible entraînent un mouvement de concentration.

En Basse-Normandie, les entreprises de fabrication de palettes trouvent aussi bien les matières premières que les débouchés. Elles consomment essentiellement des résineux « de pays » et il n'est pas rare que l'unité de production soit intégrée à la scierie. C'est le cas des établissements Lafontaine (61). Quant aux débouchés des entreprises

<sup>23</sup> Source : Orientations Régionales Forestières de Basse-Normandie, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 2000.

<sup>24</sup> Source : <http://www.arbocentre.asso.fr>, le 30 mai 2003.

d'emballages bois, il s'agit principalement des industries agroalimentaires (conchyliculture<sup>25</sup> et maraîchage...).

Les entreprises d'emballages se situent à proximité de leurs débouchés en raison du coût de transport et des volumes. Cette caractéristique est à atténuer pour les entreprises d'emballages emboîtables. Ainsi, l'entreprise Blanchet (50) expédie des emballages emboîtables en direction de la Bretagne.

Malgré le bon fonctionnement de ce secteur, les professionnels sont préoccupés par la pression exercée par les entreprises d'emballages plastique et les fabricants de palettes bois subissent une croissance de la concurrence internationale.

Le pôle transformation dispose d'atouts tels que le savoir-faire des fabricants de meubles, le potentiel que représente l'utilisation du bois dans la construction et le bon fonctionnement de ses entreprises de fabrication d'emballages. Cependant, les entreprises de ces 3 secteurs d'activités sont menacées par la concurrence internationale. Les entreprises de fabrication d'emballages la subissent un peu moins en raison des coûts de transport mais il existe une forte compétition sur le marché français.

#### Un pôle subissant une vive concurrence

Les entreprises de fabrication de panneaux emploient 755 personnes, en revanche, leur nombre est très faible. Elles produisent 2 principaux types de panneaux : les contreplaqués et les panneaux de particules. Les contreplaqués sont des produits résistants, à forte valeur ajoutée et qui nécessitent des équipements importants et onéreux. Ainsi, ils sont utilisés dans les industries automobile et ferroviaire notamment pour réaliser les planchers des TGV. Mais ils subissent la concurrence mondiale notamment des produits asiatiques. Les panneaux de particules sont, quant à eux, des produits à faible valeur ajoutée, ils permettent de valoriser les bois de trituration<sup>26</sup> de la région. Toutefois, il faut noter qu'il n'existe plus d'entreprise de fabrication de panneaux de particules en Basse-Normandie. Les principaux débouchés de l'industrie de panneaux sont la construction et la fabrication de meubles.

Il faut noter que ce secteur témoigne d'une activité en baisse dans la région, ainsi entre 1993 et 2002, l'effectif salarié a diminué de 6% soit 55 personnes, auxquelles il est nécessaire de rajouter les 150 personnes ayant perdu leur emploi lors de la fermeture de l'établissement Isoroy à Saint-Pierre-sur-Dives en 2002.

<sup>25</sup> La conchyliculture correspond à l'activité d'élevage de coquillages comestibles (Huîtres, moules...)

<sup>26</sup> Les bois de trituration correspondent aux « sous-produits » du bois tels que les produits connexes, les bois d'industries ou les déchets forestiers. Ils sont essentiellement utilisés par les industries de fabrication de panneaux de particules, papetière ou encore dans la filière bois énergie.

Les industries de fabrication d'articles en papier ou en carton<sup>27</sup>, se trouvant en Basse-Normandie, produisent principalement des emballages légers, des articles en papier à usage sanitaire ou domestique, des cartonnages, des papiers peints...

La nature de ces produits finis confirme l'éloignement de ces entreprises de la filière forêt-bois. En effet, elles n'ont plus de contact avec le matériau bois, elles transforment des papiers et des cartons contenant de la matière ligneuse en provenance du bois. Au contraire des entreprises de fabrication de pâte à papier qui ont encore comme matière première le bois de trituration ou les papiers recyclés et qui, pour cette raison, peuvent être considérées comme appartenant à la filière.

Les articles en papier ou en carton ont pour principale destination les entreprises du secteur secondaire. Ainsi, les emballages en papier ou en carton sont utilisés dans l'ensemble de l'industrie manufacturière et surtout par les professionnels du transport de marchandises.

Chacun des 3 pôles dispose de forces régionales et de faiblesses en partie dues à la mondialisation des marchés de la filière, il reste à savoir quelles sont les actions en faveur de la forêt et des industries du bois que les professionnels de la filière forêt-bois ainsi que leurs partenaires publics vont mettre en œuvre dans le but de pérenniser les activités existantes voire même d'en développer de nouvelles.

En effet, la Basse-Normandie dispose de savoir-faire et d'un réservoir d'entreprises représentant un potentiel pour l'économie régionale. Cependant avec la concurrence internationale déjà présente et qui continue de se développer, il est temps de réagir afin de soutenir les organisations économiques existantes et ensuite de favoriser la valorisation de ces secteurs d'activités.

#### Les marchés de la filière forêt-bois :

- sont ouverts à une concurrence internationale croissante,
- sont d'une étendue géographique différente suivant les secteurs d'activités ce qui explique que le « marché régional » ne soit pas toujours pertinent,
- ne sont pas intégrés verticalement ce qui se traduit par des inadéquations qualitatives et quantitatives entre l'offre et la demande,
- sont caractérisés par une absence de coopération, de communication entre les professionnels.

Les entreprises oeuvrant sur ces marchés disposent d'un savoir-faire et de compétences mais sont en perte de compétitivité ayant des difficultés à s'adapter à la hausse de la concurrence.

<sup>27</sup> Rappel : Il n'existe pas en Basse-Normandie d'industries de fabrication de pâte à papier ni d'industries de fabrication de papier au contraire de la Haute-Normandie qui est très bien équipée. Ces industries sont souvent de taille internationales et intégrées à des groupes mondiaux. Le secteur de la papeterie est très concurrentiel et il connaît des variations cycliques brutales dans ses cours et dans ses conditions d'approvisionnement.

## 2. 3. La formation et la recherche en Basse-Normandie

### La formation (cf. annexe : 7)

La formation au métier du bois s'adresse aussi bien aux élèves lors de leur cursus scolaire qu'aux professionnels souhaitant se perfectionner ou acquérir de nouvelles compétences. Actuellement au niveau national, il semble que toute personne suivant un enseignement débouchant sur les métiers du travail du bois trouve un emploi.

Début 2003, l'Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions (ONISEP) comptabilisait 42 formations dans l'Académie de Caen permettant d'accéder aux métiers des industries du bois. Le département du Calvados en propose la moitié et les 2 formations les plus représentées sont celles qui préparent aux métiers de la menuiserie et de la construction.

Les établissements offrant ces formations n'ont pas besoin de la proximité des massifs forestiers, au contraire de ceux qui forment aux métiers du pôle amont. La région dispose, donc, d'un panel de formations relativement important et de qualité. En effet, les élèves sortant des lycées bas-normands, et se dirigeant vers le travail du bois, ont connu une meilleure insertion professionnelle que la moyenne française<sup>28</sup>.

En parallèle à ces formations proposées par l'éducation nationale, il existe des enseignements offerts par les syndicats professionnels. A ce titre, il faut citer les actions du Comité National pour le Développement du Bois (CNDB) en faveur des formations initiales et continues, qui se traduisent par des signatures de conventions avec de grandes écoles et par la diffusion d'informations sur les métiers du bois au sein des lycées.

Il faut aussi noter que pour favoriser le développement du bois dans la construction, l'accord cadre Bois Construction Environnement (signé en mars 2001) prévoit d'introduire les bases d'une connaissance des techniques « bois » dans les formations techniques généralistes et dans la formation des architectes afin de répondre aux besoins des entreprises.

Malgré ces possibilités nombreuses et variées de formations, les professionnels, notamment ceux de la construction, rencontrent des difficultés pour recruter des personnels qualifiés. Dans le secteur de la construction bois, le manque de personnel qualifié serait dû à une inadéquation des attentes des entreprises et des formations. Par ailleurs, les métiers du bois sont perçus comme difficiles et peu valorisant par le grand public<sup>29</sup>, ce qui pourrait expliquer les problèmes de recrutement de l'ensemble des secteurs de la filière.

<sup>28</sup> Source : Etude « Génération 98 », 2001.

<sup>29</sup> Source : Y. Lemel, L. Rainwater, Les déterminants du statut social, 2000.

### La recherche et le développement

En France, la recherche sur les thèmes de la forêt et du bois totalise 750 chercheurs, cependant ces chiffres varient en fonction des programmes de recherche des universités<sup>30</sup>. La recherche et le développement (R&D) français sont moins étendus que dans d'autres pays européens (Allemagne, Suède...) du point de vue des chercheurs et des moyens de financement.

Malgré cela, la R&D sur le bois et ses produits dérivés est d'un bon niveau comme le prouve ses capacités à répondre à des appels d'offres communautaires. Elle est composée d'un nombre important d'organismes aux caractéristiques différentes tant en ce qui concerne les financements que les statuts juridiques.

Les structures de R&D nationales les plus connues sont : l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), le Centre National du Machinisme Agricole du Génie Rural des Eaux et des Forêts (CEMAGREF), l'Institut pour le Développement Forestier (IDF) et le Centre Technique du Bois et de l'Ameublement (CTBA).

Au niveau régional, d'après les Orientations Régionales Forestières bas-normandes, il n'existe « aucune structure de recherche / expérimentation dans le secteur de la forêt et du bois<sup>31</sup> ».

Par ailleurs, le fait que la filière forêt-bois soit composée en majorité par des entreprises de faibles dimensions entraîne pour celles-ci des difficultés à s'investir dans la recherche. L'innovation est parfois même absente des préoccupations des entrepreneurs. Pourtant, dans l'ensemble les professionnels de la filière forêt-bois ont compris qu'il est nécessaire de travailler à l'amélioration de la qualité et de veiller à la prise en compte de la gestion durable dans la R&D ainsi qu'au sein des entreprises.

S'il n'y a pas d'unités ni de structure de R&D dans la région, il faut tout de même signaler qu'en 2002 l'Institut Supérieur de Plasturgie d'Alençon (ISPA) a organisé, en partenariat avec le CTBA et les représentants de la filière forêt-bois, une journée sur les matériaux bois-polymères afin de présenter les résultats de leurs recherches sur le « mariage » des déchets bois et de polymères.

Ce nouveau produit serait composé de 20 à 80% de bois et permettrait de fabriquer des pontons, des rails de sécurité routière ou encore des planchers. C'est un marché émergent mais encore limité par l'absence d'information sur l'évolution du produit dans le temps et sa résistance aux intempéries.

Par ailleurs, des chefs d'entreprises de fabrication de charpentes et de menuiseries se sont investis dans l'activité de construction de maison à ossature bois afin d'être capables de pouvoir proposer un produit compétitif et innovant.

<sup>30</sup> Source : J-L. Bianco, La forêt : une chance pour la France, 1998.

<sup>31</sup> Source : Orientations Régionales Forestières de Basse-Normandie, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 2000.

Si la région ne dispose d'aucune unité de R&D, il existe cependant un potentiel d'innovation au sein des entreprises.

Les formations proposées dans la région semblent être de qualité. Mais, trop peu de personnes les suivent afin de répondre à la demande des entreprises.

Des formations devraient être créées pour que les entreprises soient capables de s'adapter aux développements des marchés.

Il n'existe pas de structure de recherche et de développement pour le matériau bois dans la région. Là aussi, la filière devrait réaliser un effort afin de pouvoir diversifier les débouchés des entreprises du travail du bois.

### 3. Les activités connexes à la filière forêt-bois

Elles correspondent à des métiers en lien direct avec le matériau bois mais par leurs caractéristiques (d'entreprises, d'activité...) elles peuvent s'intégrer à aucun des 3 pôles de la filière forêt-bois.

#### 3. 1. Le bois énergie

Depuis 1970<sup>32</sup>, le bois énergie en France se développe. Cependant, c'est un secteur d'activité méconnu qui échappe régulièrement aux statistiques officielles.

En 1994, l'Etat a proposé aux régions un plan « Bois-énergie et développement local » dont l'objectif était de donner une impulsion à cette énergie renouvelable. A la suite de ce plan, l'ADEME a lancé un Programme de développement du Bois énergie pour la période 1999-2006.

La loi d'orientation forestière de 2001 aborde aussi ce sujet dans le cadre de la lutte contre l'effet de serre car le bilan carbone du bois énergie est nul<sup>33</sup>.

En plus de l'avantage environnemental qu'il représente, le bois énergie apporte une réponse à la préoccupation des professionnels de la filière en trouvant un débouché aux produits connexes. Toutefois, cette solution n'est qu'une réponse partielle au problème. En effet, les chaudières bois ne consomment pas la totalité des déchets bois.

Un autre atout du bois énergie est l'emploi, en effet il nécessite plus de main-d'œuvre que les autres énergies (gaz ou fioul). Ainsi, une chaufferie qui alimente 1 000 logements et utilise 3 000 tonnes de bois par an, permet de créer 2 emplois à temps plein pour la collecte, le conditionnement du bois ainsi que l'approvisionnement des chaufferies.

<sup>32</sup> Source : <http://www.site-en-bois.net>, le 23 mai 2003.

<sup>33</sup> Cela signifie que la combustion de bois dans des chaudières aux normes restitue dans l'air le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) prélevé par la photosynthèse.

Le bois énergie dispose d'autres avantages moins frappants : il améliore la sécurité des installations, du point de vue du confort et du coût il n'y a aucun changement enfin il trouve sa place dans le programme européen sur les énergies renouvelables.

Cependant, il existe aussi des freins au développement du bois énergie : les énergies concurrentes sont relativement bon marché et profitent d'habitudes de consommation. Par ailleurs, le bois énergie nécessite un double investissement en raison de l'utilisation d'une deuxième énergie (en appoint) et ne fait pas l'objet d'une « fiscalité écologique » favorable aux énergies renouvelables.

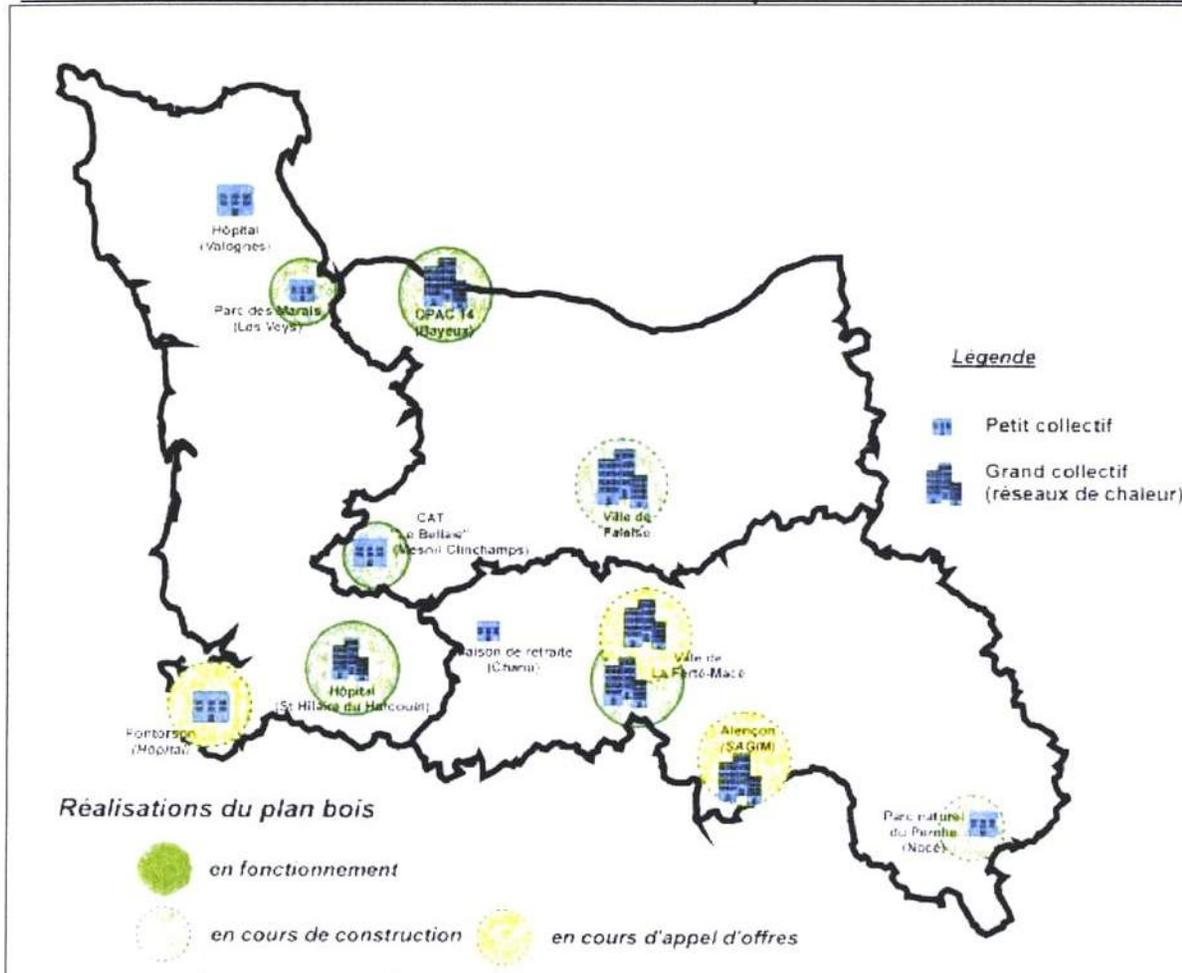
Depuis 1995, l'association Biomasse Normandie met en œuvre dans la région le plan « Bois-énergie et développement local ». Elle a 2 buts principaux : le développement du bois énergie et la valorisation des déchets organiques.

En 1996, l'association, le Conseil régional et l'ADEME favorisent la création de la société Biocombustibles dont les missions sont de collecter les déchets du bois ainsi que d'assurer la qualité et la quantité de l'approvisionnement.

En mai 2003, Biomasse Normandie a annoncé 3 chaufferies collectives en fonctionnement auxquelles il fallait ajouter les 20 projets en construction ou à l'étude. Il existe aussi 26 chaufferies industrielles et une vingtaine de chaufferies individuelles. Au total, la région en compte une cinquantaine. Elles représenteraient environ 10% des besoins énergétiques de la région.

Aujourd'hui, l'évaluation de la consommation en bois des chaufferies individuelles est difficile en raison de la faible organisation du réseau d'approvisionnement et de l'autoconsommation de bois de feu. En revanche, la consommation des chaufferies industrielles et collectives est estimée à 48 000 t par an. Avec cette estimation et sachant que 3 000 t de bois brûlé par an créent 2 emplois, il est alors possible d'évaluer à une trentaine de personnes travaillant directement dans le secteur du bois énergie.

**Les chaufferies collectives à alimentation automatique en bois en Basse-Normandie**



Source : Biomasse Normandie, le 27 mai 2003.

En Basse-Normandie, le bois énergie tend à se développer. En effet depuis environ 3 ans, il dispose d'une image positive auprès des collectivités territoriales en raison de la réussite des expériences passées.

Enfin, Biomasse Normandie et le bois énergie disposent toujours du soutien des départements et de la région notamment dans le cadre de la réflexion menée pour la réactivation du site d'Isoroy de Saint-Pierre-sur-Dives. Ce projet est remis en cause car il semblerait que la société Isoroy ait vendu début 2003 les machines se trouvant dans l'usine.

### 3. 2. Le commerce de gros de bois

Cette activité de Commerce de gros de bois et de produits dérivés (code 515E de la NAF700) correspond principalement aux entreprises de négoce et d'importation.

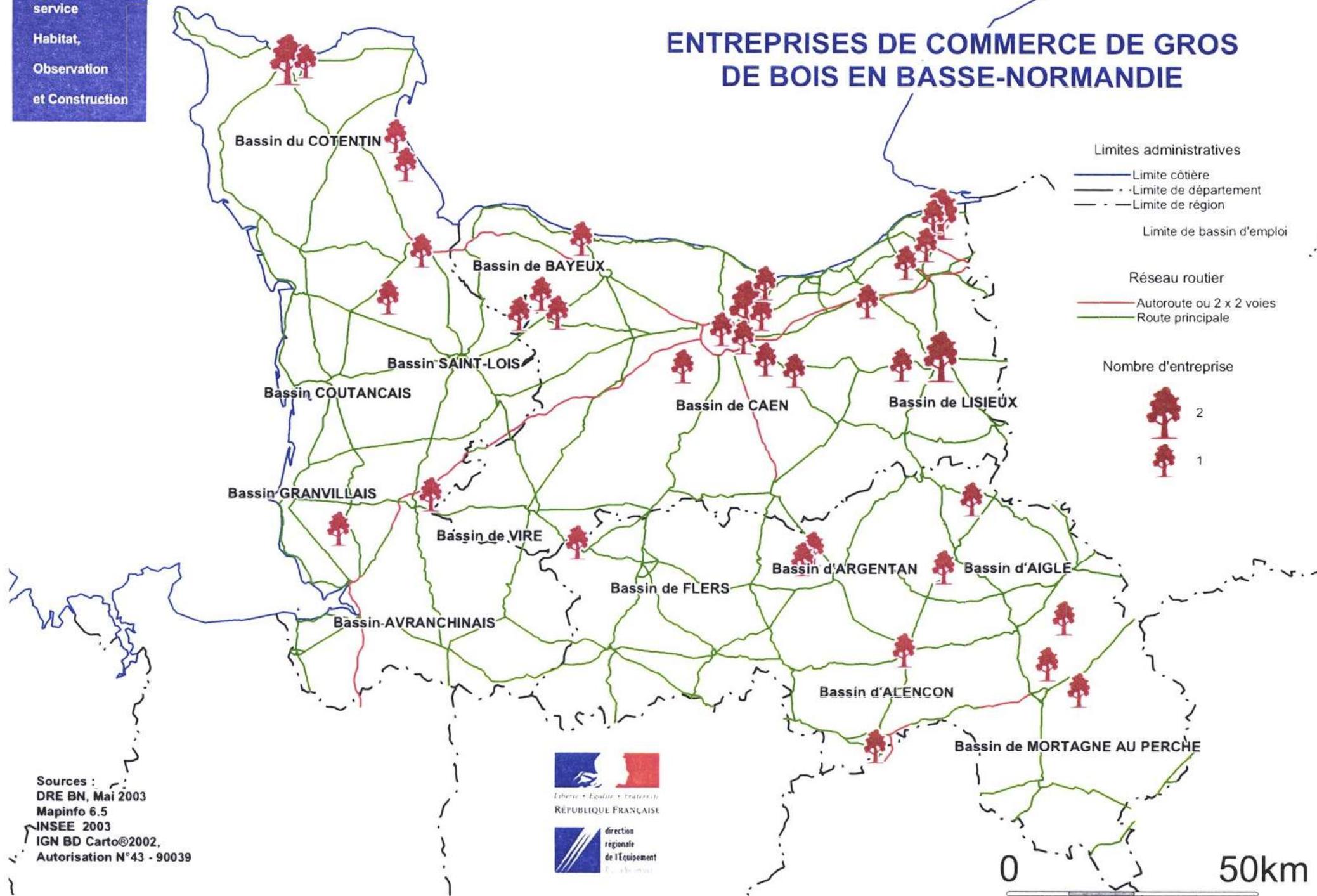
En 2002, ce secteur compte 63 entreprises en général de petite taille (75% des entreprises ont moins de 9 salariés) et représente 5% des entreprises de la filière. L'effectif de ces établissements, en 2002, s'élève à 446 personnes. Dans ce métier, l'emploi a connu une hausse de 30% entre 1993 et 2002. Les 2 entreprises les plus importantes du point de vue des effectifs sont la société Pinault (Honfleur) et la société Vivet Bois (Colombelles) qui compte, chacune, 50 salariés.

La majorité des marchandises négociées par ces entreprises sont des bois en grumes et plus particulièrement des bois du Nord. Ces marchandises sont ensuite revendues à des industriels ou des distributeurs nationaux (Lapeyre...).

Leur implantation en Basse-Normandie est due au potentiel des infrastructures de transport que représentent les ports de Honfleur et de Caen-Ouistreham. La localisation de l'emploi de ces entreprises le confirme, en effet, 71% de celui-ci se situe dans le département du Calvados.

service  
Habitat,  
Observation  
et Construction

# ENTREPRISES DE COMMERCE DE GROS DE BOIS EN BASSE-NORMANDIE



Sources :  
DRE BN, Mai 2003  
Mapinfo 6.5  
INSEE 2003  
IGN BD Carto©2002,  
Autorisation N°43 - 90039



0 50km

Le bois énergie et le commerce de gros de bois sont 2 activités disposant d'un potentiel de développement dans la région.

Le bois énergie dispose d'un réel potentiel en raison de la législation en faveur des énergies renouvelables et de l'existence de structures efficaces ayant pour mission d'assurer sa promotion.

Le commerce de gros de bois est, quant à lui, lié à la présence des ports. Or, ces derniers souhaitent développer leur trafic de bois. Il existe donc pour les importateurs et les négociants une possibilité d'accroître leur activité.

## IV. Le poids des équipements existants sur l'aménagement du territoire

### 1. L'implantation des entreprises par pôle

Outre l'inégale répartition des emplois et des industries au sein des 3 pôles de la filière forêt-bois, il existe une inégalité géographique en ce qui concerne l'implantation des entreprises dans la région.

#### 1. 1. Une implantation en fonction des approvisionnements

Les entreprises du pôle amont bas-normand sont essentiellement localisées dans le Sud de la région et plus particulièrement dans le département de l'Orne. Cette constatation confirme que l'implantation des scieries et des exploitations forestières reflète celle des massifs boisés.

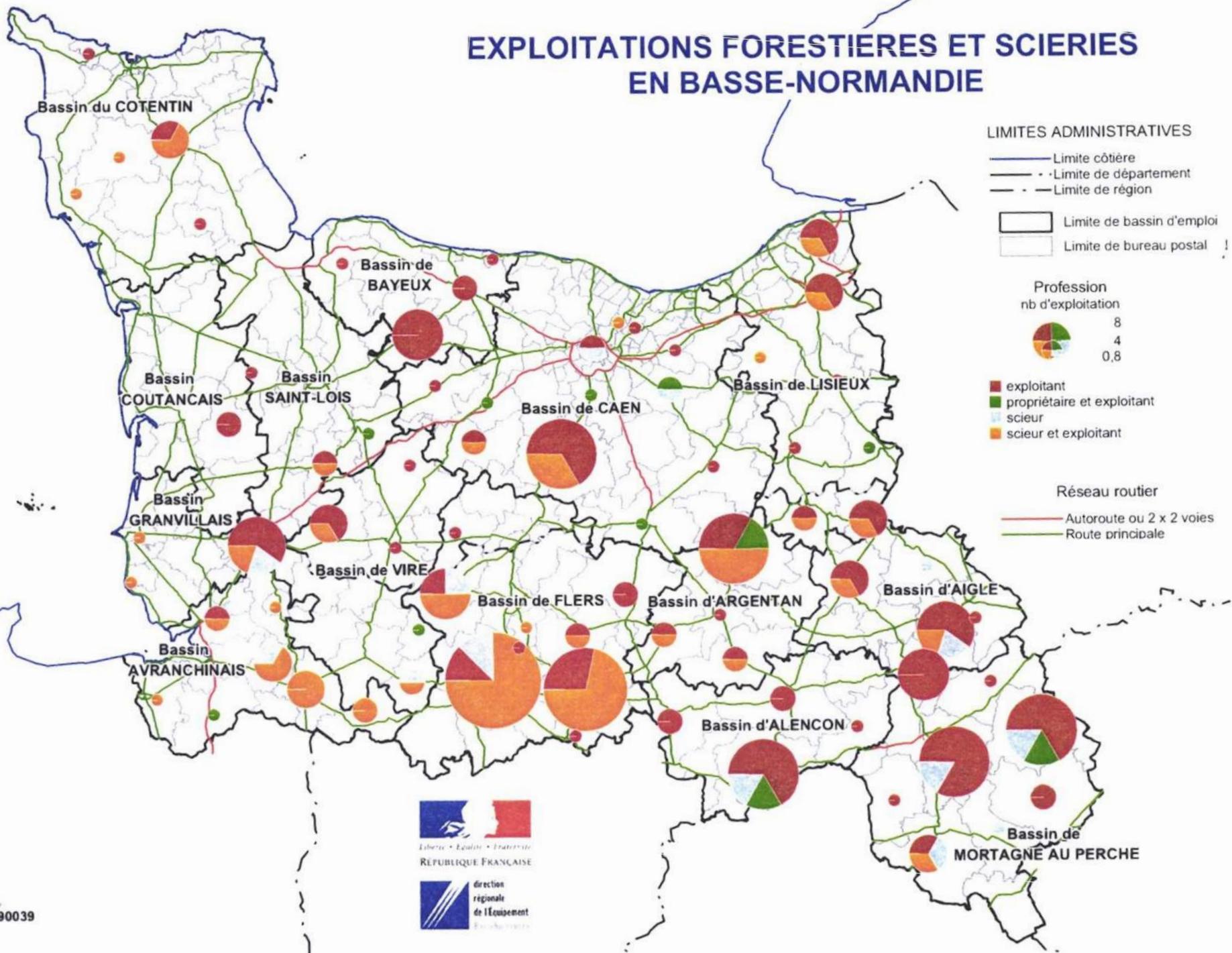
Par ailleurs, il est intéressant de remarquer que des scieries se situent aux alentours de Caen. Leur présence s'explique par l'activité du port de Caen-Ouistreham qui importe des bois exotiques et des bois du Nord.

En général, les scieries s'approvisionnent sur le marché régional, exceptées celles qui transforment les bois exotiques et les bois du Nord.

Alors que pour les exploitations forestières, la situation est différente. En effet, certaines se cantonnent aux forêts régionales alors que d'autres vont travailler dans les régions limitrophes telles que la Bretagne, les Pays de la Loire, le Centre, La Haute-Normandie, et pour certaines, la Picardie ainsi que l'Ile de France. Ces activités extra-régionales sont réservées aux entreprises de taille importante.

service  
Habitat,  
Observation  
et Construction

# EXPLOITATIONS FORESTIERES ET SCIERIES EN BASSE-NORMANDIE



Sources :  
DRE BN, Mai 2003  
Mapinfo 6.5  
DRAF BN 2003  
IGN BD Carto©2002,  
Autorisation N°43 - 90039



## 1. 2. Une implantation en fonction des débouchés

En général, les entreprises de fabrication de meubles se trouvent près des zones d'approvisionnement en matières premières (panneaux, bois exotiques...) c'est-à-dire à proximité des entreprises de panneaux et des scieries. En Basse-Normandie, ces unités d'ameublement sont dispersées dans l'ensemble du territoire. Cependant, il faut noter l'existence d'une concentration de ces industries de fabrication de meubles meublants dans le Sud du département de la Manche et dans l'Ouest de celui de l'Orne ainsi qu'aux alentours de Caen. Ces concentrations s'expliquent par la proximité des fournisseurs en matières premières. Le port de Caen-Ouistreham permet aux entreprises d'avoir accès à des bois exotiques pouvant être utilisés, par exemple, pour la réalisation de meubles de jardins. La forte implantation dans le Sud-Ouest de la région s'explique par la présence des massifs forestiers.

Les entreprises de fabrication d'emballages se situent à proximité de leurs fournisseurs : les scieries et donc des massifs forestiers mais surtout à côté des débouchés (principalement le marâchage et la conchyliculture) en raison des coûts de transport. Cette affirmation est à atténuer pour les emballages emboîtables dont le transport est moins onéreux.

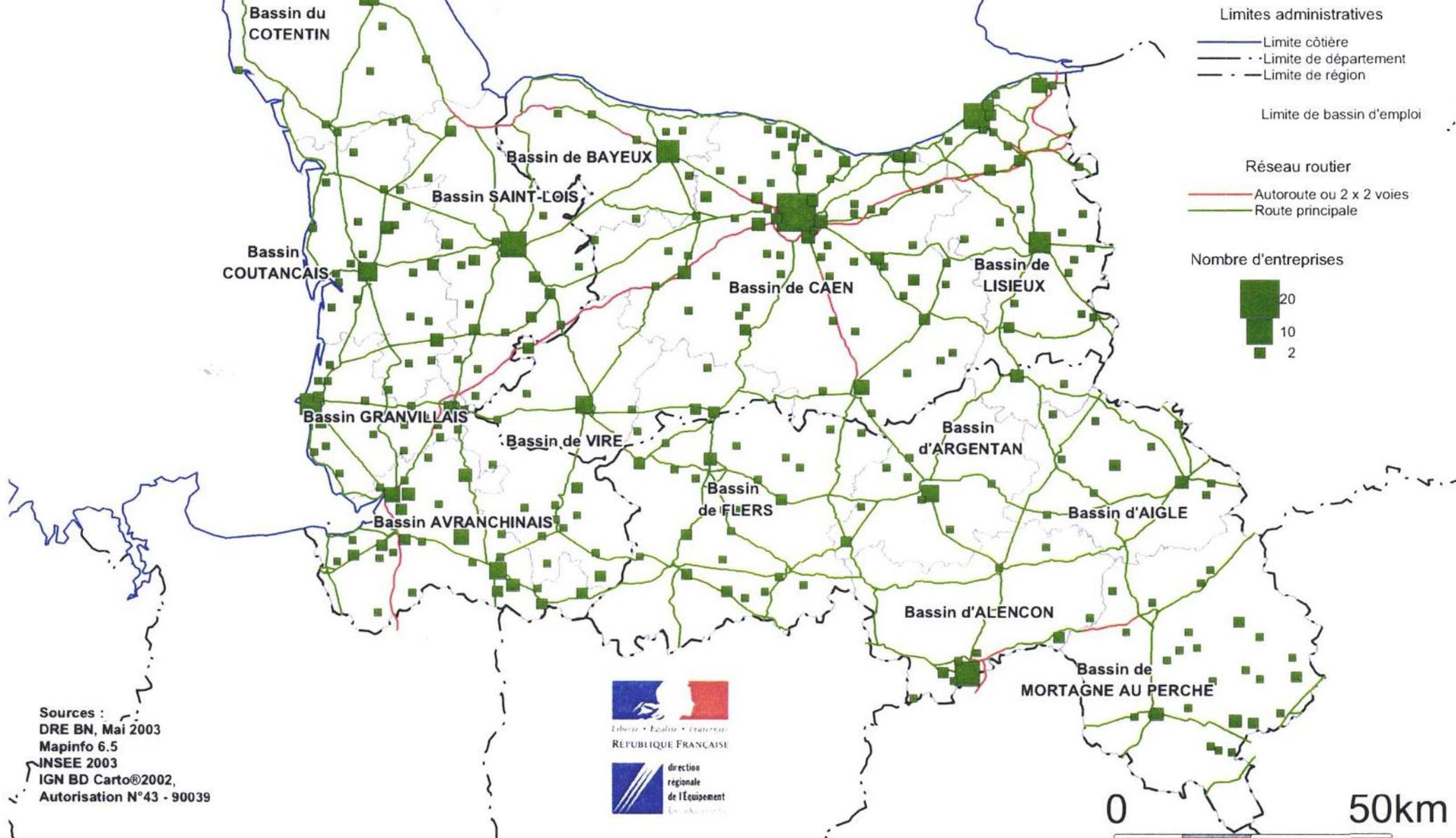
L'implantation des entreprises de fabrications d'articles manufacturés en bois est due à la présence des axes de communication et des zones boisées. Ainsi la majorité d'entre elles se trouvent dans les départements du Calvados et l'Orne. Certaines de ces unités de production d'articles en bois sont placées près des villes et des ports. En effet, certaines de ces industries fabriquent des produits en bois exotique. Elles se trouvent donc à proximité des zones d'approvisionnements et des axes de communication.

Les entreprises de fabrication de charpentes et de menuiseries sont réparties sur l'ensemble du territoire régional. Toutefois, la majorité d'entre elles est située sur les grands axes de communications. Il faut noter aussi une légère concentration autour de Caen et plus généralement dans le Calvados. La raison de ce phénomène est simple, le marché et l'activité de la construction bois sont plus développés dans ce département. En effet, c'est le seul des 3 départements à connaître une croissance de la population entre 1990 et 1999<sup>34</sup>.

---

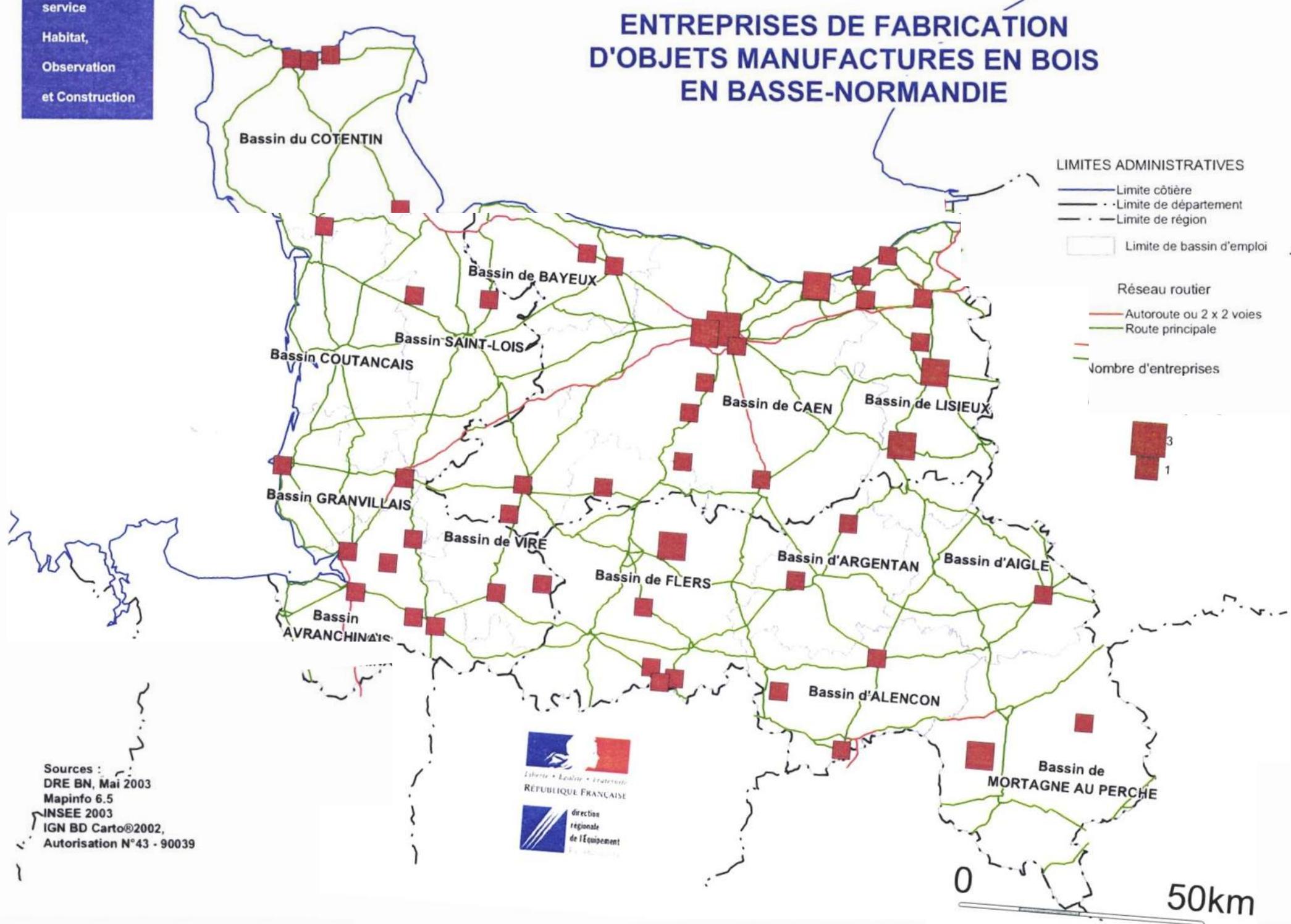
<sup>34</sup> Source : La France et ses Régions, INSEE, Références, 2002 - 2003.

# ENTREPRISES DE FABRICATION DE MEUBLES EN BASSE-NORMANDIE

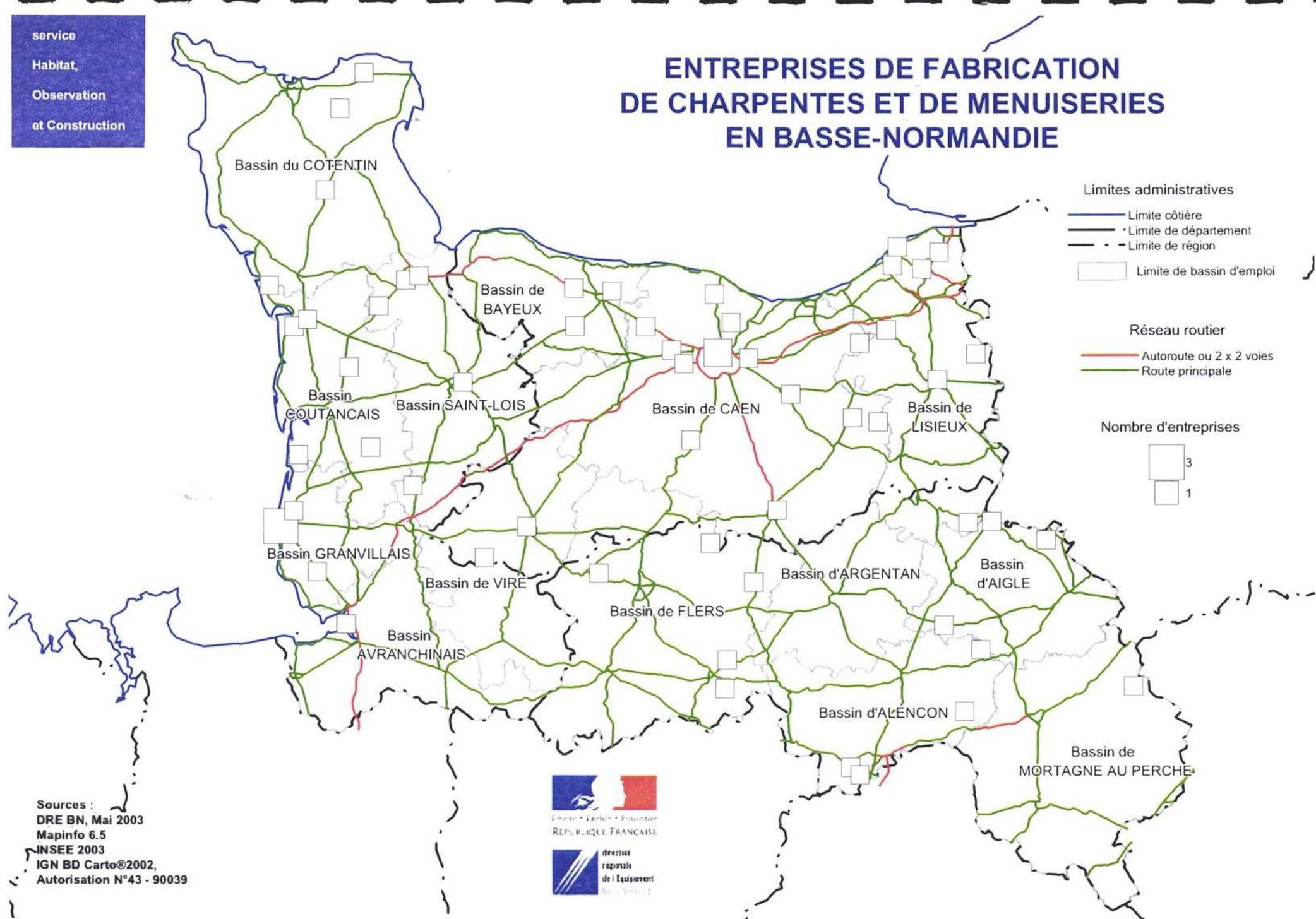


service  
Habitat,  
Observation  
et Construction

# ENTREPRISES DE FABRICATION D'OBJETS MANUFACTURES EN BOIS EN BASSE-NORMANDIE



# ENTREPRISES DE FABRICATION DE CHARPENTES ET DE MENUISERIES EN BASSE-NORMANDIE



Sources :  
DRE BN, Mai 2003  
Mapinfo 6.5  
INSEE 2003  
IGN BD Carto®2002,  
Autorisation N°43 - 90039



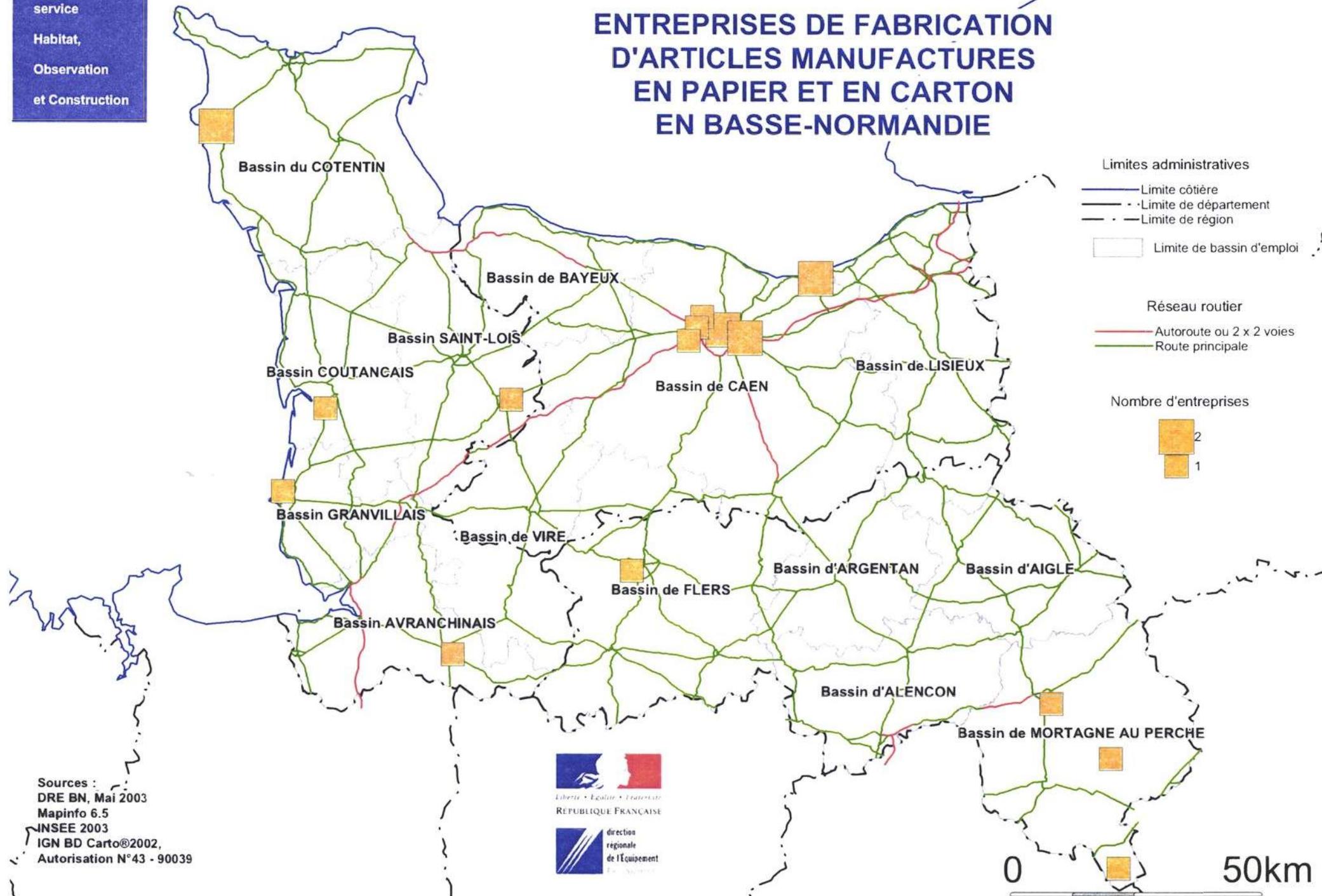
### 1. 3. Une implantation à proximité des villes

L'implantation des entreprises de fabrications d'articles manufacturés en papier et en carton est indépendante des massifs forestiers. En effet, ces unités de production se trouvent à proximité des villes et des axes de communications. Elles se placent ainsi à coté des industries manufacturières qui sont leur principal débouché.

Les entreprises de fabrication de panneaux, il en existe 3 dans la région, ont tendance à être implantées sur des axes de communication mais aussi à proximité de leurs approvisionnements. Ainsi, c'est le cas des établissements Isoroy qui sont situés à Honfleur en raison du port qui favorise les importations de bois exotiques.

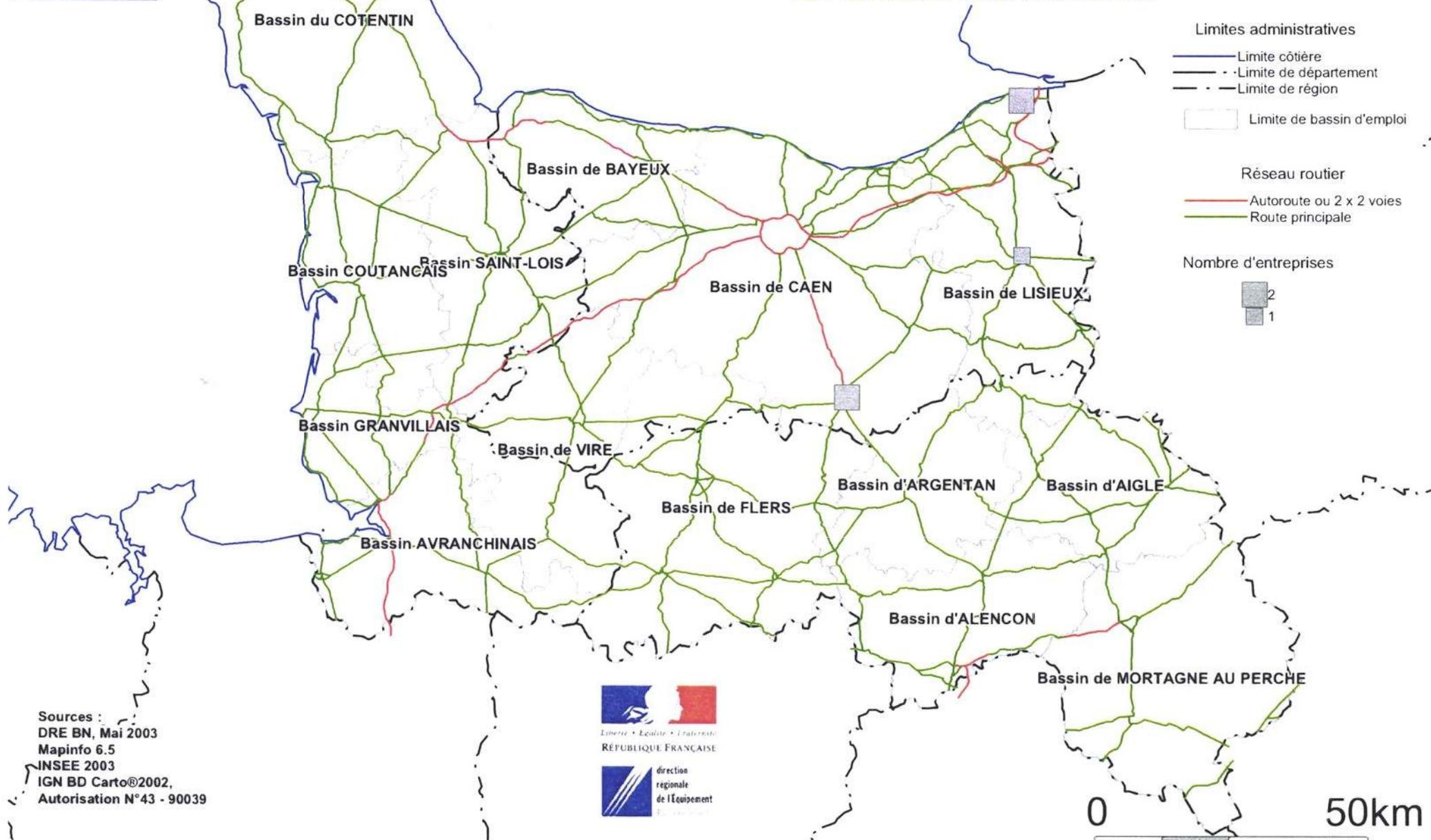
service  
Habitat,  
Observation  
et Construction

# ENTREPRISES DE FABRICATION D'ARTICLES MANUFACTURES EN PAPIER ET EN CARTON EN BASSE-NORMANDIE



service  
Habitat,  
Observation  
et Construction

# ENTREPRISES DE FABRICATION DE PANNEAUX EN BASSE-NORMANDIE



## 2. La logistique : les infrastructures et les organisations

L'offre en infrastructures de transport est un enjeu stratégique pour la filière forêt-bois et son développement. En effet, les marchés résultant des différentes activités au sein de la filière sont de plus en plus mondialisés, c'est le cas des bois en grumes, des bois de construction, des meubles, du papier... Ils nécessitent donc une ouverture internationale importante et des équipements de transport en conséquence.

Pour répondre à cette attente de la filière, la Basse-Normandie dispose de 2 principaux ports permettant le commerce international de bois et d'articles à base de bois. Ce sont les ports de Honfleur et de Caen-Ouistreham.

### 2. 1. Les ports

Les ports de Honfleur et de Caen-Ouistreham sont positionnés parmi les premiers ports français du bois. Celui de Honfleur est au troisième rang après les ports de La Rochelle (La Pallice) et de Nantes-Saint-Nazaire. Celui de Caen-Ouistreham se place au cinquième rang après le port de Sète<sup>35</sup>.

#### Les équipements portuaires

Pour les ports, le trafic du bois est synonyme de forte valeur ajoutée en raison de la quantité importante de main d'œuvre et d'équipements qu'il nécessite.

#### *Le port de Caen-Ouistreham*

Les chargements et les déchargements de bois et de produits en bois représentent 3,2% de l'activité du port de Caen-Ouistreham en 2002<sup>36</sup>, soit un trafic moyen de 85 000 t stabilisé depuis une dizaine d'années<sup>37</sup>. Ces flux de bois sont essentiellement constitués d'importations de bois exotiques en provenance d'Afrique ou du Brésil même si les entrées de bois du Nord sont en progression. Ainsi, les exportations et les échanges nationaux de bois sont quasiment nuls.

Le trafic de bois représente une cinquantaine de navires par an. Pour répondre à leurs besoins, le port de Caen-Ouistreham dispose d'infrastructures et de superstructures portuaires importantes. Ainsi, 3 principaux quais sont spécialisés dans le bois (quai président Henry Spriet, quai de Calix et quai président Delaunay) et s'étalent sur une longueur de 1 150 m. Ils permettent de recevoir des navires de fort tonnage transportant des bois exotiques et des navires de tonnage plus faibles transportant des bois du Nord.

<sup>35</sup> Source : [www.lecommercedubois.com](http://www.lecommercedubois.com), le 01/12/2002.

<sup>36</sup> L'activité du port de Caen-Ouistreham comprend celle du port de commerce et le trafic transmanche.

<sup>37</sup> Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen, Port de Caen-Ouistreham Statistiques 2002, 2003.

Sur ces quais, se trouvent 12 grues permettant de soulever de 3 à 26 t de marchandises. A côté des grues qui permettent une manutention des marchandises à la verticale, le quai de Calix est équipé, grâce au niveau d'eau constant, d'une plate-forme ro-ro (roll on / roll off)<sup>38</sup> autorisant une manutention à l'horizontale. A l'arrière des quais se trouvent 6 hangars et 80 000 m<sup>2</sup> dédiés au stockage du bois, qui sont loués aux prestataires portuaires par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen (CCI).

Les quantités de bois peuvent dès lors quitter le site portuaire soit par la route soit à partir de « l'Installation Terminale Embranchée » (ITE)<sup>39</sup> du bassin d'Hérouville.

La zone d'influence des importateurs de bois du port de Caen-Ouistreham est importante, elle s'étend vers l'Ouest et le Sud (Saint-Malo, Le Mans) car le port de Saint-Malo est trop petit pour recevoir les navires de fort tonnage qui transportent les bois exotiques. Pour cette raison, le port de Caen-Ouistreham est en concurrence avec celui de Nantes-Saint-Nazaire car Saint-Malo est situé entre les deux. Mais les coûts plus faibles du port de Caen-Ouistreham et la liaison autoroutière (A84) en direction de Saint-Malo sont des atouts.

La zone d'influence des importateurs s'arrête rapidement vers l'Est en raison de la présence des ports de Honfleur et de Rouen. Par contre, celle d'industriels - importateurs, tels que les entreprises Lapeyre ou Simpa, s'étend autant vers l'Ouest mais atteint la Champagne et la Marne vers l'Est, là où se trouvent d'importantes unités de transformation du bois.

L'activité bois du port de Caen-Ouistreham a favorisé l'implantation d'entreprises, d'importateurs négociants (l'entreprise Savarre ou la Société Forestière du Maine), d'industriels et de scieurs (la SOGENA), à proximité immédiate.

La CCI de Caen souhaite développer l'activité bois du port. Malgré la baisse 10% des importations ressentie en 2001 et 2002, qui s'explique par le fait que les entreprises importatrices de bois détenaient des stocks importants<sup>40</sup>.

Dans cette optique, les quais et les terminaux vont être agrandis et une nouvelle grue est en train d'être montée. Elle fera environ 30 m de haut et pourra soulever une quarantaine de tonnes. La raison de cet investissement est que la CCI a anticipé une modification de la nature du trafic de bois. Le transport de grumes va disparaître pour faire place à un transport de bois sciés et débités arrivant par conteneurs de 30 à 32 t. En effet, les pays exportateurs de bois exotiques souhaitent mettre sur le marché des produits plus élaborés afin de profiter de la valeur ajoutée créée par le travail du bois.

<sup>38</sup> Une plate-forme ro-ro est un équipement permettant le chargement et le déchargement de véhicules de transport par leurs propres moyens. Elle autorise, par exemple, le chargement et le déchargement de camions.

<sup>39</sup> L'ITE correspond aux rails de la SNCF installés sur des terrains ne lui appartenant pas mais permettant d'effectuer la liaison avec le réseau ferroviaire national.

<sup>40</sup> Pour connaître l'activité du port de Caen-Ouistreham, il est nécessaire de faire une moyenne sur 2 ans, afin de lisser les variations et éviter les erreurs dues aux problèmes de stocks.

Les projets de développement du port de Caen-Ouistreham sur la période 2003-2006 prévoient une amélioration des accès routiers à la périphérie du site, car, pour exemple, l'activité portuaire du seul bassin de Blainville entraîne le passage d'environ 40 000 camions par an. Ce trafic routier important a des conséquences sur la fluidité de la circulation. Cet investissement permettrait de faciliter la desserte du port amont et ainsi d'augmenter l'attractivité du site.

La CCI de Caen en collaboration avec les prestataires portuaires a aussi lancé une réflexion sur la création d'une plate-forme de distribution qui permettrait de faire la liaison entre les 3 modes de transport : le maritime, le routier et le ferroviaire. Elle permettrait, par exemple, d'expédier des lots de bois en Grande-Bretagne après les avoir stocker en France. Le foncier étant de 7 à 8 fois plus cher en Grande-Bretagne, il est beaucoup plus rentable de stocker en France et de réexpédier les lots de bois lorsque les industriels anglo-saxons en expriment le besoin. Cette plate-forme permettrait, au port et aux entreprises se trouvant à proximité, de développer de nouvelles compétences et de se placer sur un nouveau marché.

### *Le port de Honfleur*

Le port de Honfleur, pour sa partie quais en Seine, est géré par l'Etablissement Maritime Rouen - Honfleur constitué par le port autonome de Rouen et la Chambre de Commerce et d'Industrie du pays d'Auge. En 2001, il a connu un trafic de bois exotiques ou de bois du Nord de plus de 202 000 t, soit en volume 36% de son activité (trafic moyen de bois est de 186 000 t par an).

Ces quantités de bois correspondent essentiellement à des importations (93%) qui sont pour moitié constituées de bois exotiques en provenance d'Afrique. Les exportations sont, quant à elles, des expéditions de bois de pays dont les quantités sont plus fluctuantes. Ce trafic de bois se traduit, ici, par une centaine de bateaux par an. Comme le port de Caen-Ouistreham, le port de Honfleur n'effectue pas de cabotage de bois.

Pour traiter ces quantités de bois qui représentent plus du double du trafic du port de Caen-Ouistreham, le port de Honfleur dispose de 2 quais de 122 m chacun et d'un troisième de 137 m qui est en construction. Ces quais lui permettent aussi bien d'accueillir des bateaux transportant du bois exotique que des navires de plus petite taille transportant des bois du Nord. Lors de la mise en service du troisième quai le port disposera de 6 grues dont 2 équipées de pinces hydrauliques permettant de charger et de décharger des grumes sans descendre dans la cale des bateaux (c'est le cas pour le port de Caen-Ouistreham). Ces pinces permettent un gain de temps et une diminution des risques et donc une baisse des coûts.

A l'arrière des quais se trouvent des hangars privés et environ 15 ha dédiés au stockage (pour tous types de marchandises). Les importations de bois peuvent quitter le port soit par la route soit par l'ITE car le port de Honfleur est lui aussi raccordé au réseau ferroviaire.

Comme pour le port de Caen-Ouistreham, l'activité bois du port de Honfleur a favorisé l'implantation d'entreprises de la filière forêt-bois à proximité des quais. C'est le cas, par exemple, des entreprises Isoroy et Pinault (importateurs-industriels), Finforest (importateur de bois du Nord), l'Agence Maritime de Bretagne (importateur de bois exotique)...

L'Etablissement Maritime Rouen - Honfleur souhaite développer ou au moins maintenir l'activité bois du site. Pour cela, la fin de la construction du troisième quai sera un atout supplémentaire. En effet, l'un des atouts majeur du port étant ses coûts faibles en raison des ses équipements et de son personnel peu nombreux.

Enfin, pour favoriser le trafic de bois et augmenter les rendements de chargements et de déchargements, les professionnels du port réfléchissent à l'acquisition d'une troisième pince hydraulique pour le nouveau quai.

#### L'analyse des flux maritimes<sup>41</sup> (cf. annexe 8 et 9)

L'existence de 2 ports importants au niveau national dans le trafic du bois est un réel atout pour la Basse-Normandie qui peut ainsi développer les activités connexes à la filière forêt-bois (commerce en gros de bois) liées aux importations en bois exotiques et en bois du Nord.

C'est le cas, par exemple, à Honfleur avec l'entreprise de contreplaqué Plysorol qui importe des grumes de bois exotiques. C'est aussi le cas dans la région caennaise avec l'entreprise CID (à Moul) qui cumule les activités de négociant en bois exotiques, de scieur et de travail du bois.

La présence des ports peut aussi favoriser l'ouverture à l'international des entreprises sur un marché du bois de plus en plus mondialisé.

Le trafic maritime bas-normand lié à la filière forêt-bois s'élève à 223 847 t en 2001<sup>42</sup>, soit 9% du total des échanges bas-normands (tous modes de transport et toutes marchandises confondus). Il est intéressant de remarquer que le transport maritime interrégional de bois est quasiment nul et donc, que le trafic maritime est essentiellement international.

Les importations de bois ou d'articles manufacturés en bois constituent 85,5% du trafic maritime. Les ports bas-normands déchargent essentiellement des bois bruts ou peu transformés : bois en grumes ou bois équarris ou sciés dont 58% sont des bois exotiques et 40% sont des bois du Nord.

<sup>41</sup> Les chiffres pris en compte dans l'analyse proviennent de la base d'information SITRAM (cf. annexe 8). Ils ne prennent pas en compte les flux de transit ce qui explique que les données annoncées par SITRAM soient inférieures à celles annoncées par les ports de Caen-Ouistreham et de Honfleur.

<sup>42</sup> Source : base de données SITRAM, DRE Basse-Normandie, 2001.

La majorité des bois exotiques proviennent d'Afrique même si la proportion des bois en provenance d'Amérique du Sud (Brésil) est en hausse. Les importations ont pour principale destination le département du Calvados (94%), suivit de l'Orne<sup>43</sup> (4%) et la Manche (2%).

Le fait que les importations de bois brut soient importantes semble, ici, démontrer que la région dispose d'industries de première et de deuxième transformations performantes et en nombre suffisant. Mais, cela dénote aussi la dépendance de ces industries vis-à-vis de ces bois importés avec le risque aujourd'hui que les pays exportateurs réalisent eux-même la transformation des bois bruts s'accaparant ainsi la majeure partie de la valeur ajoutée et mettant les entreprises régionales en péril.

Les exportations de bois ou d'articles manufacturés en bois s'élèvent à 32 000 t répartis entre les bois bruts ou peu transformés<sup>44</sup> qui représentent 52%, les imprimés et les articles manufacturés en papier et carton (39%) ainsi que les meubles et articles d'ameublement neufs.

La moitié des exportations ont pour destination les pays d'Afrique<sup>45</sup> et sont essentiellement (55%) constituées d'imprimés et d'articles manufacturés en papier et en Carton.

Il est intéressant de remarquer que le port de Caen-Ouistreham n'effectue pas de chargement ou de déchargement de papier ni d'emballage carton. Il semblerait donc que toutes les importations et exportations de pâte à papier ou de papier soient réalisées par le port de Honfleur. Cela s'explique par le fait que la Basse-Normandie ne possède pas d'industries fabrication de pâte à papier et de fabrication de papier alors que la Haute-Normandie dispose d'une industrie papetière importante (8% de l'emploi national des établissements de plus de 20 salariés travaillant à la fabrication de pâte à papier et à la fabrication de papier<sup>46</sup>).

---

<sup>43</sup> Les données sur le trafic maritime sont issues du fichier des douanes et sont comptabilisées d'une manière spécifique. C'est pourquoi, il existe un trafic international maritime avec l'Orne.

<sup>44</sup> Les bois bruts ou peu transformés regroupent : les bois en grumes, les bois à papier, les bois à pulpe et les bois équarris ou sciés)

<sup>45</sup> Les pays d'Afrique appartiennent au groupe 8 (Afrique, Amérique, Asie, Océanie et DOM-TOM), cf. annexe 7.

<sup>46</sup> Source : SESSI Régions 2002 ; Directions Générale des Stratégies Industrielles.

## 2. 2. Les transports terrestres

Outre la mondialisation des marchés du bois et de ses produits dérivés qui nécessite une ouverture à l'international, la diversité des activités qui composent la filière et leur dispersion géographique au sein de la région demandent des infrastructures routières et ferroviaires adaptées.

### L'utilisation des infrastructures routières et ferroviaires

Le transport terrestre regroupe 2 modes de transport : le transport routier et ferroviaire.

Il existe actuellement 2 gares ferroviaires en Basse-Normandie spécialisées dans le chargement de bois : Caen et Argentan. Ce réseau relativement limité reste évolutif, avec des ouvertures ou des fermetures ponctuelles de gare. Pour des transports de faible quantité de produits en bois, les transformateurs peuvent, et parfois doivent, utiliser les gares de Nogent-le Rotrou (28) et de Breteuil sur Iton (27). En plus des gares bois, les 2 ports de Honfleur et de Caen-Ouistreham disposent « d'Installations Terminales Embranchées » (ITE) pouvant, de ce fait, servir de site de chargement.

Il n'en reste pas moins que le transport par camion représente presque la totalité du trafic terrestre du bois (99%). Cette supériorité de l'utilisation de la route s'explique par le fait que le transport ferroviaire revient plus cher, qu'il est souvent plus long et qu'il manque de flexibilité. Par ailleurs, pour que le transport ferroviaire soit rentable, il faudrait que les professionnels de la filière forêt-bois soient capables de charger une vingtaine de wagons. Le trafic ferroviaire, qui est donc marginal, transporte principalement des bois en grumes ou des bois n'ayant subi que peu de transformation.

La route est donc le mode de transport privilégié pour le bois et ses produits dérivés, malgré son coût et les difficultés d'accès aux exploitations forestières.

Sur ce dernier point, le Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie (CRPFN) en association avec des organismes, tels que l'Office National des Forêts (ONF), les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF), les chambres d'agriculture, des experts forestiers et des coopératives forestières, a lancé en 1993 une étude. Le but était, ici, de faire l'inventaire des propriétés ayant des difficultés de desserte forestière et de mettre en place un programme pour y remédier afin de favoriser le transport du matériau bois de la parcelle forestière à la scierie.

Il ressort de cette analyse que les propriétaires et les entreprises d'exploitation forestière rencontrent 3 difficultés. La première correspond à l'insuffisance et au mauvais état des infrastructures forestières internes (chemins ruraux), elle entraîne un

handicap pour les propriétés forestières car les distances de débardage<sup>47</sup> vers les voies accessibles aux grumiers augmentent (ce qui augmente le prix du bois).

La deuxième se traduit par les limites rencontrées lors de l'utilisation des liaisons (voiries communales) avec les grandes voies de communication. En effet, les accès communaux aux propriétés forestières sont souvent restreints par des arrêtés municipaux ou par des poids limités pour les véhicules.

La troisième correspond au problème de stockage le long de la voirie. Ainsi, les propriétaires forestiers affirment être insuffisamment équipés en aires de stockage pour le bois le long des routes accessibles aux grumiers alors qu'un élargissement de l'accotement pourrait être réalisé ce qui ne demande qu'un faible investissement. En 1994, une enquête<sup>48</sup> du CRPFN auprès des propriétaires de plus de 25 ha faisait ressortir que plus de la moitié d'entre eux était peu ou pas équipée en zone de stockage.

Même si actuellement, le trafic routier représente l'essentiel du transport terrestre de bois, les professionnels de la filière forêt-bois souhaiteraient, aujourd'hui, disposer d'une solution alternative qui pourrait être le transport ferroviaire. A leurs yeux, « le fer » permettrait :

- de résoudre certains problèmes rencontrés par les propriétaires et les exploitants forestiers,
- de diminuer les nuisances (pollution, accidents, congestion du réseau routier...) engendrées par une circulation importante de camions,
- d'accéder à des économies d'échelles en favorisant le développement du transport ferroviaire.

#### L'analyse des flux terrestres<sup>49</sup> (cf. annexe 10)

Afin de simplifier l'analyse des chiffres obtenus, grâce à la base de données du Système d'Information sur les TRANSPORTS de Marchandises (SITRAM), les régions françaises ont été regroupées par grandes zones.

**Tableau récapitulatif des zones et des régions les constituant**

Zones	Régions
Zone 1	Haute-Normandie, Ile-de-France, Centre, Nord Pas-de-Calais, Picardie.
Zone 2	Pays de Loire, Bretagne, Poitou-Charentes.
Zone 3	Champagne-Ardenne, Bourgogne, Lorraine, Alsace, Franche-Comté.
Zone 4	Rhône-Alpes, PACA, Auvergne, Languedoc-Roussillon.
Zone 5	Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées.

<sup>47</sup> Le débardage est l'opération qui consiste à transporter les arbres abattus ou les billes du lieu de coupe jusqu'au premier dépôt transitoire ou en bordure de route, où les arbres seront coupés en billes ou regroupés en charges plus importantes en vue de leur transport jusqu'à l'usine de transformation ou toute autre destination finale. ([www.fao.org](http://www.fao.org), le 26/05/2003).

<sup>48</sup> Source : Schéma de desserte en Basse-Normandie, CRPFN, 1994.

<sup>49</sup> Les chiffres pris en compte dans l'analyse proviennent de la base d'information SITRAM (cf. annexe 8). Ils ne prennent pas en compte les flux de transit.

*Les flux terrestres nationaux ou internationaux quittant ou arrivant dans la région*

Le trafic terrestre bas-normand lié à la filière forêt-bois s'est élevé à 2 248 696 t, en 2001, dont 99% s'est effectué par la route<sup>50</sup>.

Les marchandises à base de bois sortant de la région représentent 1 199 000 t. Ces sorties sont principalement constituées de bois bruts (41%) et de meubles.

Les 3 départements bas-normands participent de manière importante, mais à eux 2, les départements de l'Orne et du Calvados en expédient plus de 80%. Ils exportent essentiellement des bois bruts et des meubles, la Manche, quant à elle, expédie principalement des imprimés et des articles manufacturés en papier et carton.

Le marché national est la destination privilégiée de ces sorties (92%) et plus particulièrement les zones 1 et 2 avec respectivement 39% et 38% des expéditions bas-normandes par transport terrestre.

La Basse-Normandie expédie vers la zone 1 essentiellement des bois en grumes et des articles manufacturés en bois et liège. La zone 2 quant à elle réceptionne surtout des bois bruts (en grumes et de chauffage) et des papiers et cartons bruts.

La péninsule Ibérique est la première destination (en quantité) extérieure au marché national des marchandises expédiées de Basse-Normandie (principalement des meubles) avec 2,8% des exportations, soit 33 139 t.

Le transport ferroviaire représente 0,2% des quantités de bois ou de ses produits dérivés expédiées de la région, soit 2 634 t, ce trafic est majoritairement constitué de grumes.

Les produits les plus exportés de la région sont donc les bois en grumes, ils sont principalement expédiés vers la zone 2 qui comprend la Vendée et qui est une région où la fabrication de meubles est importante. Or la Basse-Normandie produit des feuillus de qualité qui peuvent être utilisés pour la fabrication de meubles.

Après les bois en grumes (en quantités), le département de l'Orne exporte des meubles ce qui est en corrélation avec l'existence d'entreprises de fabrication de meubles se trouvant dans l'Ouest du département et dans le Sud de la Manche.

En 2001, la Basse-Normandie a réceptionné 1 049 729 t de bois et de produits dérivés dont 85% provenaient du marché national. Ce sont les bois en grumes qui représentent la part la plus importante (30%), ensuite ce sont les papiers et cartons bruts (27%).

Le Calvados est le département qui reçoit le plus de marchandises (38%), viennent ensuite les départements de la Manche et de l'Orne (avec chacun environ 30%). Les bois

<sup>50</sup> Source : base de données SITRAM, DRE Basse-Normandie, 2001.

en grumes ainsi que les papiers et cartons bruts sont les 2 types de marchandises à base de bois que les 3 départements ont réceptionnés en quantités les plus importantes.

Les bois en grumes importés proviennent en majorité de la zone 1, il en est de même pour les papiers et cartons bruts. Le fait que les papiers et cartons bruts soient en première ou deuxième position des marchandises réceptionnées pour les 3 départements est logique car la région ne dispose pas d'industrie de pâte à papier ni d'industrie de papier et que la zone 1 (surtout la Haute-Normandie) est fortement équipée pour la fabrication de pâte à papier et la fabrication de papier.

### *Les flux terrestres intra-régionaux*

Même si la filière forêt-bois subit une concurrence internationale et œuvre sur des marchés mondialisés, il existe un marché régional. En effet, 2001 au sein de la région, le trafic de bois et produits dérivés s'est élevé à 260 000 t.

Les échanges interdépartementaux représentent 10% du trafic terrestre national et international de bois. Les bois bruts ou peu élaborés correspondent à 60% du trafic régional. Les départements de l'Orne et du Calvados expédient plus de 90% de ces bois.

Le reste (40%) du trafic régional correspond aux produits manufacturés en bois et en papier et c'est le département du Calvados qui expédie la moitié des ces marchandises à base de bois.

Au regard de ces chiffres, il est possible de conclure à l'existence d'un marché régional du bois et de ses produits dérivés mais de petite taille (en quantité) par rapport aux marchés nationaux ou internationaux.

### 2. 3. Synthèse des flux liés à la filière forêt-bois

Il est intéressant de noter, et ce pour l'ensemble de la région, que les importations correspondent essentiellement à des bois bruts ou peu transformés et les exportations à des produits finis. Cette constatation confirme que les industries bas-normandes liées à la transformation du bois semblent être performantes. L'économie régionale profite ainsi de la valeur ajoutée et des emplois créés lors du travail du bois dans les industries de première et de deuxième transformations.

**Tableau récapitulatif des grandes tendances**

Départements	Importations principales	Exportations principales
Calvados	Bois en grumes, papiers et cartons bruts et bois équarris ou sciés.	Bois en grumes, articles manufacturés en bois et en liège, articles manufacturés en papier.
Manche	Papiers et cartons bruts, bois en grumes et meubles.	Imprimés, articles manufacturés en bois et en liège, articles manufacturés en papier.
Orne	Bois en grumes, papiers et cartons bruts et articles manufacturés en bois et en liège.	Bois en grumes, meubles, papiers et cartons bruts.

Source : base de données SITRAM, DRE Basse-Normandie, 2001.

Le solde régional entre les exportations et les importations en ce qui concerne les produits finis est positif, en revanche pour les bois bruts ou produits peu élaborés le solde est négatif. Mais il est important de noter qu'au total, le solde bas-normand, pour les bois et liège et pour les articles manufacturés divers<sup>51</sup>, est quasiment équilibré car le léger déficit affiché représente 0,4% du trafic de bois et de ses produits dérivés (cf. annexe 11 et 12).

<sup>51</sup> Les Bois et liège (groupe 5 de la NST) reprennent : les bois à papier, les bois à pulpe, les bois de mines, les autres bois en grumes, les traverses en bois pour voies ferrées, les autres bois équarris ou sciés, les bois de chauffage, le charbon de bois, les déchets et le liège brut.

Les articles manufacturés divers (groupe 97 de la NST sauf les positions 971 et 979) reprennent : les papiers et cartons bruts, les articles manufacturés en papier et en carton, les imprimés, les meubles et les articles d'ameublement neufs et les articles manufacturés en bois et en liège sauf les meubles. (cf. annexe 7).

## 2. 4. Les principales organisations existantes oeuvrant à la gestion et au développement de la filière forêt-bois

### Les corporations professionnelles

#### *L'Association Interprofessionnelle Forêt-bois de Basse-Normandie (AIFOBAN)*

Créée en 1990, l'AIFOBAN a pour but de fédérer l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois (corporations et professionnels) afin de permettre le développement commercial des entreprises bois de la Région et valoriser le matériau bois auprès de ses utilisateurs. Les missions de l'interprofession recouvrent :

- la promotion et l'animation la filière forêt-bois régionale,
- le regroupement et la mise à disposition des professionnels des informations concernant l'activité de la filière.

Toutefois, il semblerait que des difficultés de fonctionnement aient empêché l'investissement de l'association interprofessionnelle dans tous ses champs d'actions.

#### *Les syndicats professionnels (cf. annexe 13)*

A la différence de l'interprofession qui rassemble l'ensemble des représentants de la filière, les syndicats regroupent uniquement des personnes exerçant la même activité. Ils ont pour principal but la défense des intérêts des entreprises adhérentes. Leurs missions sont d'aider les entreprises dans leurs approvisionnements et leurs débouchés ainsi que de favoriser la communication et l'animation du secteur. Ils sont majoritairement nationaux et certains possèdent des délégations en province qui animent plusieurs régions.

Il faut noter la présence du Comité National pour le Développement du Bois (CNDB) qui regroupe les fédérations professionnelles nationales des métiers du bois et les interprofessions régionales. Le CNDB a pour but de promouvoir l'utilisation du bois dans la construction.

### Les cellules de crise et d'information

#### *La « collective » du bois et de la forêt*

Créée en 1999, elle a pour but de favoriser la communication entre les différents acteurs de la filière forêt-bois au niveau national. Au travers de cet objectif, elle souhaite aider à la conception de stratégies pour les entreprises visant à valoriser le matériau bois et à informer le grand public sur la forêt ainsi que sur les industries de transformation.

Dès le début de l'année 2000, elle a dû faire face aux conséquences des tempêtes. Son rôle a alors été de faciliter la communication entre les professionnels, de les informer et de les aider dans la gestion des effets de cette catastrophe.

Aujourd'hui, l'une des réalisations les plus importantes est la création du site Internet : [www.boisforet.info](http://www.boisforet.info), qui compte en moyenne 900 visites par jour. Une autre action, renommée et menée tous les ans, est l'organisation de « la semaine du bois ».

### *Un plan d'action en faveur des propriétaires et des entreprises d'exploitation forestière à la suite des tempêtes des 1999*

Après les tempêtes, les volumes de chablis<sup>52</sup> sont estimés à 130 millions de m<sup>3</sup> au niveau national et 2 millions au niveau régional.

Un programme de mesures gouvernementales spécifiques en faveur de la forêt a alors été mis en place. Ses trois objectifs majeurs étaient d'assurer la mobilisation des bois, de permettre leur stockage et leur valorisation ainsi que d'organiser la reconstitution des écosystèmes forestiers.

### *La Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers*

Elle n'est que temporaire et ne se réunit que pour rédiger les orientations régionales forestières. Mais en raison des nouvelles dispositions forestières, elle devrait dorénavant être réactivée 2 fois par an. Elle est constituée de 4 groupes de travail<sup>53</sup> qui se concertent et réfléchissent sur les orientations stratégiques de l'ensemble de la filière forêt-bois.

### *Les associations professionnelles*

En parallèle des syndicats professionnels qui assurent la circulation des informations auprès de leurs adhérents en temps de crise, il est important de remarquer les actions des associations qui ont pour objectif la valorisation des activités de transformation dans la filière forêt-bois dans le cadre de cette conjoncture difficile. C'est le cas de l'association Perchebois qui regroupe des entreprises d'ameublement du Perche pour faciliter la communication et tente de développer leur activité par des actions collectives.

---

<sup>52</sup> Les chablis correspondent aux arbres renversés, abattus ou cassés par une cause naturelle (tempête, maladie, champignons...)

<sup>53</sup> Lors de la dernière activation de la commission, les 4 groupes de travail étaient ainsi définis : la gestion durable des écosystème forestier, la ressource en bois et sa mobilisation, la transformation de la ressource en bois et la forêt dans l'espace rural.

## V. Le positionnement de la filière forêt-bois bas-normande et son potentiel de développement

Dans une économie mondiale et concurrentielle, la filière forêt-bois bas-normande dispose d'atouts mais aussi de faiblesses qui démontrent qu'elle est en difficulté ce qui a pour conséquence de remettre en cause la pérennité de certaines entreprises.

### 1. Le positionnement de la filière régionale

Le fait que la filière forêt-bois mobilise 5,4% de l'emploi salarié de la région, soit autant que l'industrie automobile, confirme son importance dans l'économie bas-normande.

#### *Des scieries adaptées pour oeuvrer au niveau régional...*

La région est faiblement boisée et la propriété forestière est très morcelée malgré cela la production de bois toutes essences confondues est proportionnellement plus importante dans la région que celle de la Bretagne ou celle des Pays de la Loire<sup>54</sup>.

Cependant la petite taille des propriétés forestières reste un handicap lors de la vente du bois. Elle a pour conséquence de voir les propriétaires proposer aux scieurs ou aux exploitants forestiers des quantités (lots) de bois trop faibles pour les intéresser. C'est pourquoi les petits propriétaires ont presque obligation de se regrouper ou de rentrer dans une coopérative forestière.

Par ailleurs, les propriétaires forestiers ont une activité très liée aux événements climatiques et les subissent, ainsi après la tempête de 1999 les cours se sont effondrés et ne sont toujours pas remontés à leur vraie valeur.

En plus d'être productive grâce à une bonne gestion, la forêt régionale dispose d'un autre atout, elle est majoritairement composée de feuillus qui sont en général des bois de qualité (les chênes du Perche).

En aval des propriétaires forestiers se trouvent les entreprises de sciages et d'exploitation forestière. Or, elles ne travaillent pas sur le même horizon temporel qu'eux, ce qui est parfois un sujet d'incompréhension et de mésentente. En effet, la production forestière demande des décennies alors que celle des industries de transformation est quasiment immédiate.

<sup>54</sup>	Basse-Normandie	Bretagne	Pays de la Loire
Rapport entre la production brute courante par an et le total des surfaces boisées de la région	7,33 m <sup>3</sup> /ha	7,09 m <sup>3</sup> /ha	6,48 m <sup>3</sup> /ha

Source : [www.ifn.fr](http://www.ifn.fr) le 4 mai 2003.

Le secteur du sciage est caractérisé au niveau mondial et national par un mouvement de concentration des entreprises. Les scieries bas-normandes ont aussi ressenti cette tendance qui s'est traduite par une baisse d'un nombre d'entreprises mais aussi des emplois, malgré cela la majorité de ces entreprises sont caractérisées par leur taille modeste (en moyenne 4 salariés).

Cette dimension entraîne la possibilité pour les petits propriétaires de trouver des débouchés et par les artisans régionaux de s'approvisionner sur le marché local en petites quantités.

Toutefois, si des entreprises ont perçu le besoin de se rapprocher, c'est en raison de la concurrence mondiale qui croît et au fait que les importations de bois exotiques tendent à arriver déjà débités.

Par ailleurs, la taille modeste des scieries explique le manque d'homogénéisation des caractéristiques de production ce qui est un handicap et permet de comprendre pourquoi une partie des industriels de la transformation vont s'approvisionner à l'extérieur de la région (bois du Nord, bois des Vosges...).

Enfin, il faut noter que les entreprises de sciages possèdent des équipements qui fonctionnent en sous capacité, ce qui peut être un avantage si les volumes de bois à débiter augmentent et un handicap dans le cas contraire.

#### *Le pôle transformation en perte de compétitivité...*

Les entreprises de fabrication de meubles (et plus particulièrement la fabrication de meubles meublants) sont fortement concentrées au Sud de la Manche et à l'Ouest de l'Orne. Elles consomment beaucoup de main d'œuvre mais appartiennent à un secteur qui rencontrent des difficultés en raison de la concurrence des autres matériaux et des produits étrangers. En effet, elles évoluent au sein d'un marché mondial, ce qui explique que des grumes de qualité quittent la région et pour revenir transformées en meuble.

Par ailleurs, il existe une corrélation forte entre le niveau de consommation des ménages et les ventes de meubles. Or depuis plusieurs années, la confiance de la population dans l'économie est limitée ce qui a pour conséquence la stagnation (voire la diminution) des ventes de produits d'ameublement.

Pour faire face à ces difficultés, les petites entreprises de ce secteur dispose d'un principal atout qui est le savoir-faire. Cependant, cette force peut devenir un réel handicap si les entreprises rencontrent des difficultés de recrutement de personnel qualifié.

Au sein de ce secteur les grandes entreprises opèrent des délocalisations d'unités de production en direction de pays disposant d'une main d'œuvre moins chère ou bien pour installer les centres de production à proximité des forêts.

Le secteur des articles manufacturés en bois et plus précisément celui de l'emballage connaît un mouvement de concentration en raison de l'internationalisation du marché et de la concurrence des autres matériaux. Ces entreprises ont pour obligation (en raison des coûts de transport) de s'implanter à proximité des matières premières et des débouchés. Or dans la région, cette conciliation est possible, en effet les forêts fournissent les résineux de pays utilisés pour la fabrication d'emballages et la conchyliculture ainsi que le maraîchage créent la demande.

La volonté politique de développer la construction - bois (pour lutter contre l'effet de serre) est une aubaine pour ce secteur. En effet, traditionnellement lié au secteur du bâtiment, il subit avec celui-ci les fluctuations de la conjoncture économique.

Les entreprises de fabrication de charpentes et de menuiseries connaissent aussi des difficultés de recrutement mais qui devrait disparaître avec la mise en place de formations adaptées.

Le fait qu'une grande partie des approvisionnements de ces entreprises s'effectuent à l'extérieur de la région traduit bien l'insuffisance de la concertation entre les propriétaires forestiers, les scieurs et les charpentiers - menuisiers.

#### *Une industrie papetière inexistante et 3 entreprises de fabrication de panneaux...*

Le pôle industrie lourde est caractérisé par des entreprises de grande taille, oeuvrant sur des marchés internationaux et intégrées à des groupes mondiaux.

Les unités de production sont importantes du point de vue des effectifs employés et par les investissements qu'elles nécessitent, elles représentent donc un potentiel conséquent pour l'emploi et l'économie régionale.

Les effectifs du secteur sont en baisse depuis 10 ans ce qui traduit bien les difficultés et la concurrence que peuvent rencontrer ces entreprises.

La majorité des emplois de ce pôle sont situés dans les entreprises de fabrication d'articles manufacturés en papier et en carton qui sont très éloignées du matériau bois et des industries du bois.

## Récapitulatif des forces et des faiblesses de la filière forêt-bois bas normande

Faiblesses	Forces
<ul style="list-style-type: none"> <li>- une qualité de bois très variable</li> <li>- des difficultés liées à la voirie desservant les propriétés forestières</li> <li>- un manque d'homogénéisation des produits à la sorties des scieries</li> <li>- des entreprises de petite taille oeuvrant sur des marchés mondialisés et dont les équipements sont parfois obsolètes</li> <li>- une baisse de la compétitivité des entreprises face à la concurrence internationale</li> <li>- un solde entre les exportations et les importations négatif</li> <li>- une absence de communication à l'intérieur et vers l'extérieur de la filière</li> <li>- un manque de main d'œuvre qualifiée</li> <li>- une perception négative du public des métiers du bois</li> <li>- une filière très éclatée géographiquement et du point de vue des métiers</li> <li>- une absence d'intégration verticale</li> <li>- des contraintes environnementales en hausse</li> <li>- une insuffisance des débouchés pour les bois de trituration</li> <li>- un manque d'innovation entraînant une faible diversification</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- une forêt en croissance</li> <li>- une production de feuillus de qualité</li> <li>- des scieries adaptées aux petits lots de bois</li> <li>- un savoir-faire reconnu (entreprises de fabrication de meubles...)</li> <li>- un rôle important dans l'économie régionale</li> <li>- les prémices d'une volonté de réagir et d'agir ensemble</li> <li>- des infrastructures portuaires efficaces et souhaitant augmenter l'activité bois</li> <li>- le bois : un matériau renouvelable et écologique permettant de lutter contre effet de serre</li> <li>- un développement des constructions en bois</li> <li>- un développement du bois énergie</li> </ul>

## 2. Le potentiel de développement et les nouveaux débouchés

### *Une certification de la forêt et des industries du bois se met en place...*

Les professionnels de la filière forêt-bois de la région souhaitent grâce à des labels et des signes de qualité (PEFC, AOC) assurer aux consommateurs que les surfaces boisées sont gérées de façon durable et que l'environnement est pris en compte dans la production forestière. Ainsi, les surfaces boisées bas-normandes sont parmi les premières françaises à avoir obtenu la certification PEFC qui devrait leur permettre de justifier un bois répondant à un cahier des charges aux industriels.

Si les propriétaires forestiers sont favorables à cette certification les transformateurs le sont aussi car les qualités reconnues au bois seront transmises à ses produits dérivés. Dans ce but, une partie des industries du bois s'est engagée dans la démarche de certification afin d'obtenir le label.

La loi d'orientation forestière de 2001 rappelle que la forêt est multi-fonctionnelle (économique, environnementale et sociale) et la nécessité qu'elle a de répondre aux nouvelles attentes de la société en ce qui concerne l'accueil et les loisirs. Ainsi, les professionnels de la forêt bas-normande et les partenaires locaux devraient mettre en place des actions dans le but de développer un « tourisme vert » et de favoriser une meilleure connaissance des milieux forestiers par le public.

Si les propriétaires et les exploitants forestiers rencontrent des problèmes d'accès aux parcelles de coupes ou d'éclaircies, depuis 10 ans le CRPF de Normandie œuvre à la mise en place d'un schéma de desserte forestière. La conséquence directe de ces actions est un débardage et un accès facilité à la forêt, ce qui influe sur le prix du bois. Si les cours des bois baissent alors la valeur ajoutée créée au sein de la filière devrait augmenter.

### *Une volonté de développer de l'activité portuaire...*

En raison de la forte valeur ajoutée que dégage l'activité bois pour les ports, ceux de Caen-Ouistreham et de Honfleur souhaitent pérenniser et développer le trafic de bois sur leurs quais.

Ainsi, les 2 ports se dotent de nouveaux équipements portuaires pour favoriser cette activité. Le port de Caen-Ouistreham a anticipé la modification de la nature des marchandises et a investi dans une grue permettant de soulever des conteneurs de bois déjà transformé en provenance du Brésil par exemple. Le port de Honfleur, quant à lui, pense s'équiper d'une nouvelle pince hydraulique pour décharger les bois du Nord qui arrivent sous forme de grumes.

Le fait que les ports bas-normands veulent développer leur trafic de bois pourrait permettre d'une part l'implantation de nouvelles entreprises de commerce de gros de bois et d'autre part de faciliter l'export de produits en bois élaborés dans la région.

*La recherche et le développement de nouveaux débouchés permettraient d'assurer la pérennité des entreprises de transformation*

Il est nécessaire de trouver de nouveaux produits et marchés afin que les industries du bois puissent se diversifier et ainsi prendre en compte les attentes des consommateurs professionnels ou finaux. Malheureusement, aujourd'hui, l'innovation dans les entreprises du bois est moins présente que dans le secteur industriel en général.

Le bois est présenté comme le matériau du XXI<sup>ème</sup> siècle, dynamique et porteur d'avenir. Il devrait être l'objet de recherches et d'expérimentations visant à élargir ses champs d'utilisation et à renforcer ses qualités spécifiques en vue d'une mise en œuvre industrielle, par exemple dans la construction de Maison à Ossature Bois (MOB).

Ainsi dans le but de soutenir le bois dans la construction et les MOB, le 28 mars 2001 a été signé le Plan Bois Construction Environnement (PBCE) dans lequel des ministères et des organismes professionnels<sup>55</sup> s'engagent à renforcer la recherche publique et privée sur le matériau bois afin d'augmenter ses performances techniques et économiques dans le bâtiment.

Le développement de l'utilisation du bois dans la construction est donc un débouché prometteur à prendre en compte. En effet, en plus des efforts de recherche, le PBCE a programmé une augmentation de 25% de la consommation de bois dans le secteur du bâtiment, d'ici à 2010. Les objectifs du PBCE devraient permettre aux entreprises se situant au sein de ce secteur de planifier leurs besoins en matières premières mais aussi en main d'œuvre.

Cependant, la construction en bois se heurte à des difficultés déjà évoquées, qui sont le manque de main d'œuvre qualifiée, les habitudes de consommation et les images négatives attachées aux constructions en bois.

Le problème de la saturation du marché des produits connexes est un sujet important sur lequel les professionnels de la filière doivent réfléchir. En effet, ils sont nombreux à être concernés depuis la loi sur l'élimination des déchets et pour les scieries la valorisation de ces déchets bois peut représenter de 5 à 10% du chiffre d'affaires.

Actuellement, ils sont utilisés dans les industries de fabrication de panneaux et de pâte à papier ainsi que dans les chaufferies à alimentation automatique en bois.

---

<sup>55</sup> Les Ministères de l'Équipement, des Transports et du Logement, de l'Agriculture et de la Pêche, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, de l'Éducation Nationale, de la Recherche, de la Culture et de la Communication, le Secrétariat d'État aux PME, au Commerce et à l'Artisanat, le Secrétariat d'État à l'Industrie.

Ainsi que l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Énergie, la Fédération Nationale des Promoteurs Constructeurs, l'Union Nationale HLM, l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes, l'Union Nationale des Economistes de la Construction et des Coordonnateurs, la Fédération Française du Bâtiment, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, la Fédération Nationale du Bois, l'Union des Industries du Bois, le Conseil Interfédéral du Bois.

Cependant, si la recherche effectuée sur le nouveau matériau bois-polymère se développait et aboutissait alors les produits connexes trouveraient un nouveau débouché. Le bois-polymère pourrait être utilisé dans la construction ou encore dans la fabrication d'articles manufacturés tels que des pontons, des planchers...

Le bois énergie est un débouché qui se développe en Basse-Normandie en particulier grâce à l'existence de l'association Biomasse Normandie. La région est en avance pour l'utilisation de cette énergie renouvelable et au travers de l'association continue à soutenir les actions en faveur de cette source de chaleur.

Par ailleurs, une directive européenne fixe comme objectif une consommation de 22% d'énergie produite à partir de renouvelables d'ici à 2010 en Europe ce qui permet de dire que le marché du bois énergie s'annonce durable.

### *5 grands thèmes de réflexion se dessinent pour la filière forêt-bois*

Au regard du positionnement actuel et du potentiel de développement de la filière, 4 axes majeurs de réflexion et d'actions apparaissent :

- la communication interne et externe à la filière :
  - o interne car elle devrait permettre une concertation voire une coopération des professionnels du travail du bois,
  - o externe afin de favoriser le développement du tourisme vert ainsi que de faire évoluer les mentalités en ce qui concerne les maisons à ossature bois et le bois énergie,
- la formation d'une main d'œuvre qualifiée est indispensable pour permettre que l'offre correspondent à la demande. Par exemple, la demande de maison bois croît mais les entreprises de construction bois ne sont pas suffisamment nombreuses pour y répondre.
- la certification a un rôle important à jouer autant auprès des professionnels que du grand public. Elle s'ajouterait à la politique de communication et permettrait de valoriser les produits bois labellisés,
- la recherche de nouveaux débouchés se traduirait par la création d'unités de recherche et de développement et autoriserait la diversification des productions des entreprises de transformation. Ainsi, elle pourrait mettre les entreprises de fabrication de meubles à l'abri des variations des prix et des fluctuations des marchés,
- les aides financières et organisationnelles existantes renforçant l'attractivité du territoire. Les organisations proposées auront pour conséquences : le soutien aux entreprises existantes et directement ou indirectement de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises.

## 2<sup>ème</sup> partie

### Principales collaborations inter-entreprises

Scénarii envisageables pour la  
filière forêt-bois bas-normande

La loi d'orientation forestière 2001 engage « les acteurs de la filière forêt-bois à structurer ensemble, et avec leurs partenaires d'autres secteurs, des projets intégrés dans le développement local et la gestion des territoires ».

Ces projets nécessitent une coopération inter-entreprises qui au sein de certains secteurs sera indispensable afin d'éviter, à terme, une délocalisation et une industrialisation des productions. En effet, la mutualisation de moyens apparaît comme une condition de survie pour les entreprises dans un contexte d'absence d'intégration verticale, d'une faible taille des entreprises ainsi que d'une intensification de la concurrence internationale. Cependant, cette collaboration ne sera pas obligatoire pour les secteurs se portant bien économiquement et, parfois, elle ne pourra pas être mise en place en raison d'une trop forte concurrence entre les acteurs.

### **I. Les principales collaborations inter-entreprises existantes**

La collaboration inter-entreprises correspond à une relation entre les entreprises qui leur permet d'agir ensemble et ainsi d'atteindre des objectifs qu'elles ne pourraient réaliser seules. Plus précisément, dans un contexte mondialisé et concurrentiel, elle permet d'améliorer la réactivité et la compétitivité des PME.

La collaboration entraîne un impact positif sur l'activité des entreprises et donc autorise un développement de celles-ci. Elle permet aussi le développement du territoire où elle se situe, en raison des partenariats qu'elle engendre avec les acteurs publics et privés locaux.

La collaboration inter-entreprises peut être incitée par des acteurs privés ou publics. Ainsi, en 1998, la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR) a lancé un appel à projets afin de favoriser la création d'organisations productives et plus précisément de Systèmes Productifs Locaux. Cependant, la coopération est, avant tout, le résultat d'une démarche volontaire de la part des entreprises.

Si l'objectif principal des coopérations est le renforcement de la compétitivité des entreprises, il existe, toutefois, plusieurs organisations ou structures possibles pour l'atteindre.

## 1. Les Systèmes Productifs Locaux (SPL)

### *Une organisation productive constituée en réseau spécialisé*

Un SPL correspond à un réseau de PME collaborant, spécialisées, ayant des activités proches et localisées sur un territoire.

Dans un contexte difficile dû à une mutation du marché ou bien lors d'une baisse prolongée de l'activité, une approche collective (un SPL) doit « *permettre aux PME de dépasser leurs handicaps et d'enrichir leur offre en s'appuyant sur des ressources locales et des initiatives collectives. Toutes les actions de partage que développent sur le terrain les PME permettent en effet de constituer une forme de réponse locale aux défis posés par la concurrence et la mondialisation* »<sup>(1)</sup>.

Ainsi au travers de projets d'actions ambitieux, les entreprises sont amenées à surmonter leurs comportements traditionnellement individualistes et à se rencontrer afin qu'elles soient capables d'aborder collectivement le marché ainsi que la concurrence internationale.

### *Le SPL engendre des avantages pour les entreprises mais aussi pour le territoire*

La démarche de création d'un SPL nécessite l'implication de 3 catégories d'acteurs : les entreprises, les agents territoriaux et une structure d'animation. Leur mobilisation est quasiment indispensable à la réussite de cet engagement.

La création d'un réseau de PME entraîne de nombreux avantages pour les entreprises qui le composent et pour le territoire.

#### Synthèse des avantages résultant de la création d'un SPL

Entreprises	Territoire
Acquisition de savoir-faire et d'expériences	Favoriser durablement le développement local
Ouverture à de nouveaux marchés	Renforcement de l'attractivité
Réalisation d'actions impossibles autrement	Image de performance et de dynamisme
Bénéfice de la proximité et économies d'échelle	Favoriser l'emploi et l'implantation de nouvelles entreprises
Baisse de la vulnérabilité et de la fragilité des entreprises	Regroupement autour d'un projet mobilisateur territoire / entreprise
Accroissement des performances économiques et financières grâce au renforcement de l'activité	Sédentarisation des entreprises autour de pôles d'intérêt et d'excellence

Lors de la création du SPL, les initiateurs du projet peuvent rencontrer des difficultés dont les principales sont : la définition et la contractualisation des engagements, des problèmes de financement ou encore un territoire insuffisamment spécialisé. Par

<sup>(1)</sup> Source : B. Reverdy, *Mission d'étude des effets induits par l'appel à projets sur les systèmes productifs locaux lancé par la DATAR*, volume 1, 2001.

ailleurs, le fait que les entreprises oeuvrent sur le même site géographique et au sein du secteur d'activité signifie qu'elles sont en concurrence ce qui rend encore plus difficile la collaboration.

Si le territoire n'est pas spécialisé, une Coopération Inter-Entreprises (CIE) peut alors être mise en place. Elle correspond à une forme de collaboration moins exigeante du point de vue de la spécialisation et de la concentration des entreprises. La CIE leur permettra, en agissant ensemble, d'atteindre un objectif irréalisable autrement. Elle aura pour but de travailler pour l'intérêt général dans des domaines tels que : l'environnement, la qualité, la communication...

Pour réaliser les projets collectifs décidés lors de la création du SPL, les entreprises disposent de différentes sources de financement.

**Tableau des principales sources de financement pour les SPL**

Sources	Exemples
Les sources privées	Contribution des entreprises et des syndicats professionnels
Les sources publiques françaises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat Région par le CPER</li> <li>- Local régional par des financements pour le développement économique</li> <li>- Collectivités locales à travers des contrats territoriaux</li> <li>- Ministères pour les actions collectives sectorielles</li> </ul>
Les sources publiques européennes	Si le territoire du SPL est éligible à l'objectif 2

Source : J. Giraud, B. Leseche, *SPL pratique*, Entreprises Territoire et Développement, Paris, 2001.

## 2. L'association interprofessionnelle

### *Une composition hétérogène...*

Elle se traduit par le regroupement d'industriels, de commerçants et d'artisans. Elle a pour principaux objectifs:

- d'assurer la défense des intérêts matériels et moraux des professionnels qui la composent,
- d'organiser des actions collectives visant à renforcer la performance des entreprises et à animer le commerce local.

Ces buts sont atteints essentiellement grâce à des missions de communication entre les professionnels et en direction des consommateurs. L'association informe les adhérents sur les nouvelles technologies, sur les modifications du marché et favorise la rencontre de l'offre et de la demande de produits entre les partenaires.

*... qui peut présenter certains inconvénients*

Le principal avantage des associations interprofessionnelles se traduit par la possibilité d'accueillir tout type de membre : des corporations de professionnels ou des entrepreneurs de secteurs d'activité différents.

Cet avantage peut aussi correspondre à la principale faiblesse de cette collaboration. En effet, la pluralité des adhérents entraîne une multitude de points de vue et si l'interprofession n'est pas suffisamment dynamique, elle ne parviendra pas à passer outre. Elle sera alors quasiment inefficace et incapable de fédérer les différents acteurs pour mettre en place des actions collectives.

Les associations interprofessionnelles ont la possibilité de trouver un soutien organisationnel auprès des mêmes acteurs du développement local que les SPL, à savoir les comités d'expansion économique, les collectivités territoriales ainsi que les entreprises.

Elles peuvent se financer auprès de l'Etat, des collectivités territoriales (région...) ou encore auprès de leurs adhérents.

### 3. Les groupements d'employeurs (GE)

*Le GE permet un partage de la main d'œuvre*

Le GE est une entreprise agissant dans le périmètre de son bassin d'emploi, et dont le métier est de transformer des emplois à temps plein à partir d'emplois saisonniers ou partiels. Ainsi grâce au GE, les employeurs trouvent une réponse à deux types de besoins en personnel : des besoins saisonniers récurrents et des besoins à temps partiel.

Le GE représente donc un avantage pour les employeurs associés car il autorise un partage durable d'un personnel qualifié connaissant l'entreprise. Le GE permet donc la gestion de compétences partagées dans le but de répartir les coûts fixes de personnel entre les membres du groupement.

Le GE est aussi avantageux pour les salariés car il permet la transformation d'emplois précaires en emplois permanents.

La création d'un GE se traduit par des avantages fiscaux :

- l'exonération pendant 2 ans des charges patronales de sécurité sociale pour l'embauche d'un salarié,
- l'allégement substantiel de cotisation pour l'emploi de travailleurs occasionnels et de demandeurs d'emploi,
- l'exonération de la taxe d'apprentissage et de la taxe professionnelle.

Le principal inconvénient du GE est qu'il nécessite la création d'une société qui correspond à une structure juridique stricte et réglementée.

#### 4. Les Contrats Professionnels de Progrès (CPP)

##### *Les CPP s'inscrivent dans une stratégie de filière*

Un CPP est un contrat de développement économique résultant d'une réflexion stratégique entre une profession (secteur ou filière) et les pouvoirs publics. Ils s'inscrivent dans une politique active menée par les Directions Régionales de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) en direction des filières industrielles confrontées à la mondialisation.

Les CPP ont pour but de valoriser un atout local et d'organiser les acteurs. Ils doivent aussi permettre le maintien des activités existantes tout en améliorant les compétences territoriales.

Les CPP permettent de mobiliser dans la durée des moyens de financement public en faveur d'une stratégie d'entreprise. La profession s'engage à conduire un programme d'actions collectives et l'Etat ainsi que la Région s'engagent à le soutenir, en particulier financièrement.

Le CPP fixe :

- les grandes orientations de la profession,
- les actions collectives et les grands axes de travail collectif (communication, qualité...),
- le budget et le plan prévisionnel de financement.

Les CPP ont pour atouts de favoriser une réflexion stratégique sur l'ensemble d'un secteur ou d'une filière ainsi que d'avoir le soutien d'un financement public. Ils permettent aussi une concentration de moyens au profit d'une stratégie commune.

Cependant, la multitude d'acteurs rend le choix des grandes orientations ainsi que des actions collectives difficiles. Par ailleurs, la profession a une obligation de résultats sous peine de perdre les subventions.

##### *Les partenaires des CPP peuvent être nombreux*

Les projets de CPP engagent des partenaires de niveau européen, de niveau national et de niveau local : l'Union Européenne, la Préfecture de Région, le Conseil Régional, le Conseil Général, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers, les entreprises à travers les syndicats professionnels et les structures porteuses. Chacun d'entre eux peut, en plus du soutien organisationnel, apporter une contribution financière.

**5. Tableau récapitulatif des caractéristiques de chacune des coopérations**

	SPL	Interprofession	CPP	GE
Objectif	Mutualiser des moyens et des actions	Défendre l'intérêt des entreprises	Valoriser un atout local	Partage de compétences
Acteurs du projet	- Entreprises - Acteurs publics	- Entreprises - Corporations - Acteurs publics	- Entreprises - Acteurs publics	- Entreprises - Acteurs publics
Actions collectives pouvant être menées	- Accès à nouveaux marchés - Adaptation de la formation - Mutualisation de matériels - Développement de l'innovation	- Développement du secteur ou de la filière - Circulation de l'information	- Définition et contractualisation des orientations stratégiques	- Mutualisation de la main d'œuvre
Activité	Spécialisée	Non spécialisée	Non spécialisée	Non spécialisée
Taille du territoire concerné	Concentré	Variable	Variable	Variable
Partenaires possibles de financement	- Entreprises - Collectivités - Etat - Europe	- Entreprises - Collectivités - Etat	- Collectivités - Etat	- Entreprises - CCI - Collectivités - Etat

## II. Trois scénarii de développement envisageables pour la filière forêt-bois

Les propositions suivantes sont des pistes de réflexion qui ont pour objectif d'aider les professionnels de la forêt et des industries du bois à s'organiser afin de faire face aux grands enjeux qui se dessinent pour leur avenir. En effet, ils n'ont pas pour objet de pré-dire l'avenir mais de participer à sa construction.

Les scénarii proposés résultent de l'analyse des forces et des faiblesses ainsi que des problématiques majeures de la filière forêt-bois régionale déterminées lors de son diagnostic. En effet, les secteurs d'activité de la filière présentent des atouts et / ou des handicaps qu'une organisation productive permettrait de valoriser ou d'atténuer.

Ainsi, une association interprofessionnelle favoriserait la communication entre les acteurs et les partenaires de la filière forêt-bois. Un SPL encouragerait le développement de l'innovation dans le but de diversifier les productions et remédierait aux manques de main d'œuvre en menant des actions en faveur de la formation. Pour les petites entreprises, un GE faciliterait l'accès à des compétences rares ou onéreuses grâce à sa capacité à mutualiser l'emploi. Par ailleurs, la communication, engendrée par la mise en place du GE, aiderait à définir les besoins des entreprises en ce qui concerne la formation.

### Scénario 1 : développement de l'association interprofessionnelle forêt-bois de Basse-Normandie (AIFOBAN)

Le développement de la filière forêt-bois bas-normande, dans son ensemble, peut s'appuyer sur la structure déjà existante qu'est l'AIFOBAN. En effet, de part ses statuts, elle a la possibilité d'associer la totalité des représentants de la filière et ainsi devenir le partenaire privilégié des acteurs publics lors de négociations des politiques à mener en faveur de la forêt et des industries du bois. Pour cela, 2 pistes d'actions pourraient être envisagées :

- l'organisation de l'interprofession,
- une action en faveur de la communication.

Les propositions suivantes ont pour objectif final la reconnaissance du rôle de l'AIFOBAN par les entreprises. Ainsi, l'association interprofessionnelle pourrait fédérer les nombreux métiers et les multiples corporations de la filière afin d'en être le représentant et donc le défenseur de leurs intérêts.

#### 1. L'organisation de l'AIFOBAN

L'hétérogénéité des activités de la filière justifie, à elle seule, l'existence d'une interprofession. En effet, elle rassemblerait tous les acteurs de la filière (professionnels et corporations) afin de favoriser la communication entre les partenaires et en direction du public ainsi que de déterminer des grandes orientations stratégiques régionales.

Dans cette optique, un fonctionnement de l'AIFOBAN en groupe de travail pourrait voir le jour. Sur la totalité de la filière (les 3 pôles et les activités connexes) et pour chaque secteur d'activité, les acteurs se regrouperaient dans le but de constituer des commissions. Elles permettraient aux professionnels de faire le point sur les problèmes rencontrés, de partager leurs expériences et peut-être même les solutions trouvées.

Lors de ces rencontres, les grands axes de développement et les actions collectives à mettre en place pour le secteur, seraient déterminées. Par ailleurs, chacune d'elles choisirait un porte-parole qui aurait pour mission de représenter le métier au sein de l'AIFOBAN.

L'interprofession, dans un rôle de médiateur, faciliterait une harmonisation des actions collectives et des politiques sectorielles afin que les effets pour le secteur soient maximaux et dans le but de dégager des synergies pour l'ensemble de la filière. Cette conciliation aurait lieu lors d'une réunion regroupant tous les porte-paroles qui présenteraient les orientations stratégiques décidées par leur profession.

## 2. Une action ciblée sur le thème communication

### *L'importance de la communication*

Dans le but de réduire le manque de cohésion au sein de la filière forêt-bois ainsi que la méconnaissance du public vis-à-vis des industries du bois et du matériau bois, l'AIFOBAN devrait favoriser le développement de la communication. Plus précisément, cette opération se divise en 2 sous-domaines :

- mettre en place une communication interne à la filière c'est-à-dire entre les professionnels et entre les secteurs,
- développer une communication en direction du public ce qui signifie son information.

### *Le développement de la communication entre les professionnels*

L'organisation des adhérents de l'interprofession en commissions aurait pour objectif de faciliter une entente des professionnels par métier. En effet, le fait qu'ils se rencontrent leur permettrait d'apprendre à se connaître et à définir précisément les difficultés auxquelles le secteur est confronté. Une fois les principaux handicaps de l'activité définis, ils auraient la possibilité de faire émerger des stratégies voire même de mettre en place des actions collectives. Mais pour cela, les personnes doivent comprendre qu'il est nécessaire de jouer franc jeu.

Ici, le rôle de l'AIFOBAN serait de faire prendre conscience aux professionnels qu'une franche coopération entre les entreprises est un moyen de résister à la concurrence internationale et de maintenir l'activité. En effet, la disparition d'une entreprise n'assure pas une diminution de la concurrence étant donné que les marchés sont nationaux ou internationaux.

Si une collaboration inter-entreprises représente une force pour un secteur d'activité, il est indispensable au préalable que les professionnels dialoguent et s'investissent. La réussite ou l'échec d'une coopération s'explique souvent par la mobilisation et l'implication des acteurs. Par ailleurs, il est préférable de lancer une réflexion à ce sujet avant que les entreprises ne soient confrontées aux difficultés.

Le choix de représentants pour les commissions aurait pour objectif de faciliter une entente le long de la filière. Après que les commissions sectorielles aient défini leurs handicaps et les orientations à suivre pour tenter d'y remédier, les porte-paroles des différentes professions en concertation avec l'AIFOBAN créeraient un programme d'actions pour l'ensemble de la filière. Cet échéancier viserait à assurer un impact maximum aux stratégies et aux actions retenues. L'interprofession veillerait, ici, à ce que les démarches collectives portent leurs fruits pour les secteurs et qu'elles ne se fassent pas au détriment des autres métiers.

La communication au sein des secteurs et tout le long de la filière pourrait s'appuyer sur la création d'un site Intranet. A l'aide de cet outil, l'AIFOBAN aurait la possibilité d'informer, en temps réel, les acteurs de la filière de l'actualité bois et de leur rappeler les grandes échéances bois de la région ainsi que les tenir au courant des résultats des actions menées. Ce site disposerait de connexions et de liens vers d'autres sites comme ceux des différentes corporations professionnelles.

Par ailleurs, le développement de la communication passerait aussi par la mise à jour de l'annuaire « Boisic » qui recense la totalité des entreprises régionales de la filière forêt-bois. Il dresse la liste des entreprises mais également leurs coordonnées, leur activité principale, leurs produits et des données économiques telles que le chiffre d'affaires ou l'investissement annuel.

L'actualisation de cet annuaire permettrait aux entreprises régionales de découvrir de nouveaux partenaires proches géographiquement pour leurs approvisionnements ou pour écouler leurs produits. Ainsi une rencontre de l'offre et de la demande au niveau régional serait facilitée et le marché bas-normand du bois et de ses produits dérivés pourrait se développer.

La mise à disposition, sur le site Intranet, de cet annuaire permettrait une consultation plus pratique et faciliterait d'autant plus cette rencontre de l'offre et de la demande au niveau régional mais aussi au niveau national. Ainsi, des entreprises de transformation d'autres régions pourraient contacter des professionnels bas-normands pour mettre en place des relations commerciales.

La capacité de l'interprofession à favoriser la communication au sein des secteurs et entre les secteurs, lui permettrait de fédérer l'ensemble de la filière et ainsi de faire valoir l'importance de celle-ci. La reconnaissance du poids économique de la forêt et des industries du bois dans l'économie régionale par les partenaires publics permettrait à l'AIFOBAN de bénéficier de subventions plus importantes et ainsi de continuer le développement de la filière.

Elle pourrait ainsi devenir le médiateur entre les professionnels et leurs partenaires. Le fait d'être le représentant unique et de l'ensemble de la filière faciliterait les négociations avec la SNCF afin que le transport ferroviaire soit plus adapté à la demande des entreprises du bois. En outre, l'AIFOBAN pourrait jouer un rôle dans le domaine de la formation. Ainsi dans le cas où un enseignement ne serait pas adapté aux attentes des entreprises, l'interprofession chercherait une solution à cet écart avec les représentants de l'éducation nationale.

#### *Une information en direction du grand public*

La communication en direction des personnes extérieures à la filière aurait pour principal objectif d'assurer la promotion du matériau bois.

L'AIFOBAN profiterait d'actions mises en place au niveau national afin de faire connaître la forêt, les métiers du bois et le matériau bois. Pour commencer, l'interprofession tirerait partie de la publicité faite autour de « la semaine du bois » afin d'organiser des salons accessibles à tous. Lors de ces manifestations, les secteurs de la filière pourraient présenter leurs produits au grand public ainsi qu'aux décideurs locaux, voir même passer des commandes. Par ailleurs, comme cela a été fait en 2003 au niveau régional, des journées portes ouvertes dans les entreprises seraient organisées. Dans ce cadre, les professionnels auraient l'occasion de faire découvrir leurs métiers.

La communication externe pourrait, elle aussi, s'appuyer sur un site Internet. En effet, même si la vocation de départ de cet outil était professionnel, son utilisation pourrait très bien être étendue au public. Il décrirait le matériau bois et les métiers qui en découlent ainsi que d'annoncer les grands événements de la filière.

### *La création d'une unité de recherche et de développement*

Une fois la nouvelle organisation de l'AIFOBAN en fonctionnement, les professionnels de la filière et les corporations créeraient un pôle formation et recherche. Cette structure développerait l'innovation et la recherche de nouveaux débouchés pour le matériau bois. Elle permettrait aussi l'accueil de séminaires de formation et de réflexion sur le bois.

Cette unité de recherche oeuvrerait en faveur du développement de nouveaux matériaux à base de bois tels que le bois-polymère ou encore le bois-béton. Elle monterait des partenariats avec des écoles ou des universités. Ainsi, un accord durable avec l'Institut Supérieur de la Plasturgie à Alençon se mettrait en place afin de continuer les recherches sur le bois-polymère.

La signature de CPP, avec la région, (cf. Les Contrats Professionnels de Progrès, page 60) contractualiserait les projets et les objectifs définis par les grandes orientations stratégiques et permettrait à l'AIFOBAN de recourir à des financements publics.

### 3. Une organisation dont la force est aussi la faiblesse

L'avantage majeur de l'AIFOBAN est de rassembler la totalité des acteurs de la filière forêt-bois. Cependant, les finalités des professionnels sont multiples et c'est pour cette raison cet avantage correspond aussi à son point faible. En effet, si l'association ne réussit pas à fédérer les différents professionnels et corporations alors aucune action collective ne pourra être mise en place. L'AIFOBAN doit donc faire preuve d'un dynamisme et d'un soutien permanent aux solutions innovantes afin de définir et de donner une vision commune de la filière.

Lorsque l'implication et la motivation de l'interprofession seront reconnues alors les acteurs s'engageront pleinement à ses cotés. Une réelle dynamique de filière se mettra alors en place et des synergies apparaîtront.

Le fait que la filière soit soudée et dynamique représenterait un véritable facteur d'attractivité pour le territoire. En effet, les actions réalisées par l'AIFOBAN entraîneraient l'apparition de véritables atouts pour les industries du bois et favoriseraient l'implantation de nouvelles entreprises. Si un entrepreneur potentiel sait qu'il peut être aidé ou soutenu par l'interprofession, afin de constituer des dossiers ou de trouver des approvisionnements, la décision de créer son entreprise sera d'autant plus facile.

## Scénario 2 : création d'un Système Productif Local (SPL) pour l'ameublement

La Basse-Normandie comptabilise un nombre important d'entreprises d'ameublement et plus particulièrement de meubles meublants. Les unités de production sont généralement de petite taille, elles comptent en moyenne 2,8 salariés<sup>56</sup>, et sont caractérisées par des compétences, un savoir-faire et une culture traditionnelle. Toutefois, elles opèrent sur un marché mondialisé et sont confrontées à une concurrence internationale. Cette forte compétition mondiale est l'une des principales causes des difficultés que peut rencontrer ce secteur d'activité. Par ailleurs, il existe une concentration de cette activité dans le Sud de la Manche et l'Ouest de l'Orne<sup>57</sup>. L'ensemble de ces informations amènent à réfléchir sur la possibilité de créer un « SPL ameublement ».

La mise en place d'un « SPL ameublement » situé dans le Sud-Ouest de la région permettrait aux entreprises de coopérer, de réaliser collectivement des actions ambitieuses afin de dépasser leurs handicaps et d'accroître leur compétitivité. Cette organisation productive pourrait constituer une réponse locale aux problèmes posés par la concurrence et la mondialisation.

### 1. La création et l'organisation d'un « SPL ameublement »

#### *Une implication des entreprises indispensable*

Pour que le projet de SPL soit une réussite, il est nécessaire qu'il y ait un véritable engagement de la part des entreprises dans la démarche. En effet, cette organisation productive nécessite une modification des mentalités et un changement des comportements de travail. Si les entreprises ne sont pas volontaires ni motivées alors elles seront incapables de « dépasser leurs comportements traditionnellement individualistes »<sup>58</sup>. Dans ce cas, le SPL ne fonctionnera pas car il a pour but d'instaurer un partage des compétences et des moyens entre les entreprises.

Cependant, l'engagement des entreprises dans la démarche SPL peut être de 2 types. En effet, il peut y avoir des comportements de « leaders » et des comportements de « suiveurs ». Un projet de création de SPL nécessite une réflexion préalable, celle-ci est réalisée par les « leaders ». Ils définissent aussi les objectifs du SPL et les actions collectives qui seront mises en place. Une fois, l'organisation productive fonctionnant et rodée, les « suiveurs » souhaiteront participer. C'est le succès des premières actions et la publicité faite autour d'elles qui permettront un élargissement du SPL aux entreprises ayant la même activité et à celles dont le métier est proche ou complémentaire.

<sup>56</sup> Calcul réalisé à partir des chiffres fournis par le fichier SIRENE 2002 de l'Insee.

<sup>57</sup> Les 6 bassins d'emplois du Sud-Ouest de la région (bassins Coutançais, Saint-Lois, Granvillais, Avranchinçais, de Vire, de Flers) comptabilisent 213 entreprises de fabrication de meubles soit 64% des entreprises d'ameublement régionales.

<sup>58</sup> Source : Délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale, Circulaire SPL, 2003.

Au départ, le SPL ameublement concentrerait ses actions dans le Sud de la Manche et l'Ouest de l'Orne, ensuite elles pourraient connaître un champ d'application géographique plus étendu.

### *Une connaissance approfondie du secteur est nécessaire*

Si des entreprises d'ameublement sont intéressées par une coopération inter-entreprises du type SPL, elles devraient commencer par la réalisation d'études sectorielles et stratégiques très précises. Ces analyses auraient pour but une identification de l'existant (savoir-faire, spécialisations, qualifications de la main d'œuvre...) ainsi que des axes communs de progrès. Ces diagnostics pourraient être effectués par les entreprises « leaders », par des partenaires publics oeuvrant au développement économique ou bien par une structure d'animation.

Une fois les résultats obtenus, une concertation entre les corporations professionnels, les acteurs locaux, les comités d'expansion et les « leaders » définirait des thèmes et des objectifs fédérateurs. Un programme d'actions collectives, pour le SPL ameublement, serait alors décidé et contractualisé.

La structure d'animation ad-hoc pourrait être créée ou s'appuyer sur une structure existante (institutionnelle ou professionnelle). Sa première préoccupation serait de répondre aux attentes des entreprises qui se sont investies dans la démarche. Elle devrait aussi en permanence favoriser l'engagement des entrepreneurs « suiveurs » ainsi qu'assurer l'accompagnement des projets.

La réalisation d'études sectorielles et stratégiques ainsi que les projets collectifs sont souvent des actions onéreuses. Le SPL pourrait être financé par des contributions des entreprises engagées et il pourrait également demander des subventions publiques auprès des collectivités territoriales, de l'Etat (FNADT) et de l'Europe (FEDER pour certains bassins d'emplois).

## 2. Des actions collectives menées sur les thèmes de la formation et de la recherche de nouveaux débouchés

Elles sont regroupées au sein de 2 grands thèmes : la formation et la recherche de nouveaux débouchés. Ces 2 axes de progrès représentent des véritables défis, pour le secteur du meuble, qui devront être relevés. En effet, s'ils ne le sont pas, les grandes unités de production vont poursuivre leur délocalisation en direction des pays qui disposent des matières premières ou d'une main d'œuvre peu coûteuse. Les petites unités, quant à elles, ne quitteront pas la région mais leur pérennité ainsi que leur reprise ne seront pas assurées.

### *Une action en faveur de la formation*

Le SPL pourrait permettre aux entreprises de définir clairement leurs besoins en formation. Ensuite, avec les partenaires professionnels ou publics (corporations, rectorat), un dialogue autoriserait la création ou l'adaptation des enseignements afin qu'ils correspondent aux attentes des entreprises.

La formation nécessiterait 2 catégories d'action. La première correspondrait à la qualification de la main d'œuvre en ce qui concerne l'activité de l'entreprise et du secteur, à savoir : la fabrication de meubles. Elle aurait pour but de maintenir le niveau des compétences et ainsi d'assurer le renouvellement des fabricants de meubles actuels afin d'éviter la fermeture d'établissements.

La seconde concernerait plus les chefs d'entreprises, le SPL permettrait d'organiser des séminaires de gestion financière ou de comptabilité. Cet enseignement leur apporterait une meilleure connaissance de leur environnement économique et financier ainsi qu'une comptabilité plus fine. Cette formation de gestion offrirait, donc, aux entrepreneurs la possibilité de déterminer où se trouvent les faiblesses économiques ou financières de leur organisation afin, à terme, d'accroître la rentabilité.

Cette deuxième action est importante car avant d'essayer d'influer sur l'environnement extérieur, les entités économiques doivent optimiser l'utilisation de leurs moyens. Par ailleurs, il est nécessaire pour une entreprise ou un groupe d'entreprises qui souhaitent mener des actions pour développer les exportations de connaître parfaitement les coûts de revient de leurs produits.

Ces séminaires d'initiation et de formation à la gestion financière pourrait être organisés par la structure d'animation et les enseignements auraient lieu dans les locaux de cette dernière.

### *La recherche de nouveaux débouchés afin de pérenniser les entreprises*

Dans l'objectif d'assurer leur pérennité, il serait nécessaire même indispensable que les industries d'ameublement se diversifient du point de vue de leurs produits et de leurs marchés.

Après avoir appris à se connaître grâce à la gestion financière, les entreprises engagées dans le SPL ameublement pourraient mener des études de marchés afin de disposer de meilleures informations sur les attentes des clients, des circuits de distribution et d'approvisionnement, des évolutions des habitudes de consommation... En effet, la connaissance de leur environnement permettrait aux entreprises de mettre en place les politiques de diversification adaptées et ainsi de consolider leur position.

La détermination de la demande des consommateurs est importante car il semble qu'elle connaisse des évolutions. En effet, la proportion des ménages, souhaitant posséder des meubles de style « Directoire » ou « Louis-Philippe », est en baisse. Au contraire, celle des acheteurs de meubles « modernes » ou « contemporains » est en hausse. C'est pour cette raison que le SPL devrait développer l'innovation et tenter d'anticiper les effets de mode. Ainsi, il pourrait travailler avec « un designer » afin que les unités de production fournissent des meubles aux lignes plus modernes répondant aux nouvelles attentes du marché.

Les études de marchés permettraient de découvrir les attentes des consommateurs régionaux, nationaux mais aussi internationaux. Le public cible déterminé, le SPL pourrait mener des actions de promotion en direction du marché local ainsi qu'en faveur des exportations. Le développement de l'export s'effectuerait grâce à la création de partenariats internationaux. Ainsi, des représentants du SPL réaliseraient la promotion des meubles bas-normands lors de visites à l'étranger. L'exemple à suivre est le Pôle Lorrain de l'Ameublement et du Bois (PLAB) qui a réussi une percée sur le marché chinois.

Les actions menées en direction des clients locaux viseraient le public et les collectivités territoriales. Le SPL favoriserait la création d'un salon ouvert à tous dont le but serait de promouvoir les produits ainsi que de faire connaître les métiers de l'ameublement. Cet événement serait accompagné de visites d'entreprises afin le public découvre les techniques de travail du bois. Lors de ce rassemblement, le SPL dirigerait une campagne de publicité pour que ces actions locales de promotion du meuble soient le plus efficace possible.

Par ailleurs, aujourd'hui, les consommateurs souhaitent que le développement durable soit pris en compte dans les produits qu'ils achètent. Pour s'adapter à cette demande, le SPL pourrait mettre en place un cahier des charges décrivant la nature et la qualité des bois utilisés ainsi que les différentes étapes de la transformation. En consommant comme matière première des bois certifiés PEFC et en appliquant ce cahier des charges, les entreprises obtiendraient une marque de qualité. Ce label assurerait aux clients la qualité du produit et que la production des meubles s'est faite dans le respect de l'environnement.

Cette utilisation de bois de qualité et certifié pourrait nécessiter la création de partenariats, soit avec les fournisseurs soit entre les acteurs du SPL. L'association avec les fournisseurs (scieries) se traduirait par une « intégration verticale », les fabricants de meubles et les scieurs contractualiseraient leurs engagements au sujet des approvisionnements. Le partenariat entre les acteurs du SPL correspondrait, quant à lui, à un groupement d'achat afin d'avoir plus de poids lors des négociations sur les quantités, les qualités et les prix.

### 3. Une coopération permettant une adaptation à la concurrence

La création d'un SPL ameublement permettrait la mise en place d'une coopération entre les différents acteurs mais aussi de renforcer l'image du territoire (dynamisme...) et donc l'attractivité de ce dernier.

Du point de vue des entreprises, les actions collectives offriraient la possibilité de résoudre les problèmes résultant de la petite taille des unités confrontées à la concurrence internationale.

Cependant, la réussite de cette collaboration dépend de la capacité des entrepreneurs à surmonter les comportements de compétition pour adopter des comportements de coopération. Ce changement représente la principale difficulté du projet SPL et elle ne peut être dépassée que si les acteurs arrivent à collaborer entre eux.

### Scénario 3 : création d'un groupement d'employeurs (GE) pour le secteur du bois-construction

L'utilisation du bois dans la construction est un secteur d'activité représentant un potentiel intéressant pour la filière forêt-bois, du point de vue des emplois et des débouchés pour le pôle amont. Son développement est soutenu par des programmes nationaux tel que le Plan Bois Construction Environnement. Cependant, il existe encore des freins, c'est le cas de la Réglementation Thermique 2000 qui, dans certaines situations, peut être peu favorable à son utilisation dans la construction.

La création d'un GE dans le Calvados (c'est le département bas-normand comptabilisant le plus d'entreprises de fabrication de charpentes et de menuiseries) permettrait au secteur du bois-construction de profiter de synergies dégagées par la collaboration. Le domaine d'action de ce partenariat serait le personnel car, en effet, si le secteur dispose d'un réel potentiel, il est confronté à des difficultés de recrutement de main d'œuvre qualifiée.

#### 1. La création et l'organisation d'un GE

Comme pour le SPL, le GE nécessite un investissement volontaire de la part des entreprises. Il sous-entend aussi une modification des comportements, en effet son succès demande le passage de relations concurrentielles à des relations de coopération.

Le GE se traduit par la création d'une entreprise ce qui représente un engagement contractuel contraignant. Donc à la différence du SPL, l'implication des partenaires du GE doit être identique et importante, il ne peut pas y avoir d'entrepreneurs « leaders » ou « suiveurs ». Cependant, un chef d'entreprise ou le représentant d'un organisme public peut être nommé comme coordinateur du projet. Ses missions seront d'organiser les réunions et de diriger les débats.

Le GE est une société dont l'objectif est de mutualiser l'emploi, les partenaires du secteur du bois-construction devraient donc être unanimes sur les compétences à partager (ingénieur, architecte, économiste du bois ou une personne chargée de réaliser le marketing des produits). Dans cette optique, une réflexion commune préalable serait nécessaire. Des études de marchés et de stratégies pourraient être réalisées afin d'aider à la prise de décisions. Par ailleurs, elles tenteraient de définir les évolutions possibles du secteur pour que les objectifs et les compétences mutualisées y correspondent au plus près.

A la suite de cette réflexion, lors d'une réunion, les entreprises constitutives éliraient le conseil d'administration du GE. Puis, elles rempliraient les formalités légales : choix de la dénomination, du siège social, inscription au registre du commerce et surtout demande d'autorisation auprès du ministère du travail pour la mise à disposition d'employés dans le cadre d'un GE.

Une fois, les formalités légales remplies, les associés détermineraient le règlement intérieur du GE et rédigerait son plan financier.

Ces différentes étapes franchies, le GE bois-construction pourrait recruter des personnes correspondant aux compétences définies au préalable. Lors de l'embauche, il bénéficierait d'allègement des charges patronales et des cotisations pour l'emploi de travailleurs occasionnels ainsi que d'une exonération de la taxe d'apprentissage et de la taxe professionnelle.

## 2. Des actions collectives basées sur la mutualisation de la main d'œuvre

Juridiquement, le GE a pour vocation unique le partage de la main d'œuvre. Il permet aux entreprises qui le constituent d'accéder à des compétences onéreuses ou rares. Toutefois, la communication, qu'il engendre, favorise le développement de synergies et d'actions collectives au sein du secteur.

### *Une solution à la pénurie de main d'œuvre*

Au sein du secteur du bois-construction, il existe un manque de main d'œuvre, par exemple les ingénieurs, les architectes et les économistes spécialisés dans le bois sont quasiment absents de la région (cette situation est la même partout en France). Le GE pourrait « monter » un bureau d'études bois qui regrouperait ces 3 compétences.

Ce bureau d'études permettrait aux partenaires de l'organisation productive d'accéder à de nouveaux marchés et de satisfaire l'ensemble des clients. Ainsi, les entreprises auraient la possibilité de traiter la demande croissante de maisons individuelles en bois. Par ailleurs, les entreprises constitutives du GE se regrouperaient momentanément afin de répondre en commun aux appels d'offre qui sont généralement trop importants pour une entreprise unique.

Le GE recruterait également un spécialiste du marketing. Sa mission principale correspondrait à la promotion du matériau bois dans la construction auprès des personnes susceptibles d'être intéressées : le public et les collectivités territoriales. Ses actions viseraient à sensibiliser et à gommer les idées reçues au sujet des constructions en bois. Ce spécialiste pourrait, avec l'aide du Comité National pour le Développement du Bois (CNDB), organiser un « salon bois-construction » à destination des professionnels du secteur afin qu'ils partagent leurs expériences mais aussi ouvert au public pour que celui-ci puisse découvrir l'utilisation du bois dans la construction et les maisons à ossature bois.

Le GE lancerait une réflexion sur l'utilité de la création d'un groupement des achats. Les entreprises passeraient leurs commandes ensemble et ainsi obtiendraient des bois de qualité avec des prix les plus bas possibles. En effet, lors de l'achat des produits en bois, le poids du groupement face aux fournisseurs faciliterait la négociation des

quantités, de la qualité du bois et de son prix. Après avoir effectué une étude centrée sur les fournisseurs, le GE pourrait réaliser une analyse des comportements de consommation dont l'objectif final serait de déterminer leurs évolutions afin d'être capable de les anticiper.

La coopération se traduirait aussi par l'embauche d'un comptable afin de soulager les chefs d'entreprise et de favoriser une meilleure connaissance de la gestion des entités économiques. Il calculerait précisément la rentabilité des opérations ce qui permettrait de savoir quels sont les chantiers les plus intéressants.

### *La mise en place de réflexion collective*

Cette collaboration permettrait de déterminer les difficultés des entreprises et de chercher ensemble les solutions possibles et envisageables. Ainsi, les personnes constituant le GE pourraient réfléchir au problème du manque de personnel et pas uniquement à celui de la main d'œuvre hautement qualifiée. Avec l'aide des partenaires publics concernés, le GE travaillerait à la création ou à l'adaptation des formations afin que les enseignements correspondent aux besoins des entreprises.

Lorsque le succès du GE commencera à être reconnu alors de nouveaux entrepreneurs souhaiteront en faire partie. Ce qui aura comme effet bénéfique de faciliter la communication entre les différents acteurs au sein de cette activité, le dialogue étant le point de départ de la coopération.

### 3. Un accès à de nouvelles compétences

Pour les entreprises, le GE permet de partager des coûts fixes de main d'œuvre et donc d'accéder à de nouvelles compétences (onéreuses ou rares). Cependant, la création d'une société représente un engagement lourd qui peut entraîner des contraintes importantes.

Du point de vue du territoire, le GE permet de « fixer » une population active stable. En effet, il transforme des emplois temporaires en emplois durables ce qui favorise l'implantation de ces personnes dans la région.

### III. Le récapitulatif des objectifs et des principales actions des 3 scénarii

Il est important de signaler que les 3 scénarii sont des pistes de réflexion afin de permettre aux entreprises de surmonter leurs handicaps et de valoriser les atouts dont elles disposent. Par ailleurs, les 3 propositions d'organisation, de la filière forêt-bois ainsi que des secteurs de l'ameublement et du bois-construction, sont complémentaires. Toutefois, l'AIFOBAN, dans son rôle de représentant de l'ensemble de la filière, pourrait coordonner les actions des 2 autres coopérations. Il serait même souhaitable que le SPL et le GE soient des membres actifs de l'interprofession.

	Dans quel but ?	Pourquoi ?	Comment ?
AIFOBAN	> Fédérer l'ensemble des acteurs de la filière	> Un manque de cohésion	> Développement d'une communication interne (site Intranet)
	> déterminer des orientations communes	> Dégager des synergies	> Mise en place d'actions collectives
	> Promouvoir le matériau bois	> Une méconnaissance du public vis-à-vis du bois	> Développement d'une communication externe (salons)
	> Diversifier les produits et les marchés	> Pérenniser l'activité des entreprises	> Création d'un pôle de recherche
SPL ameublement	> Créer des synergies entre les entreprises	> Entreprises de petite taille et confrontées à la concurrence	> Mise en place d'actions collectives (salons, labels)
	> Diversifier les produits	> Pérenniser l'activité des entreprises et éviter la délocalisation	> Actions en faveur de l'innovation (designer)
	> Connaître les attentes des clients	> Pérenniser l'activité et anticiper les évolutions	> Réalisation d'études de marchés
GE bois construction	> Accéder à de nouvelles compétences et réduire les coûts fixes	> Existence d'une pénurie de main d'œuvre	> En partageant le personnel
	> Créer des synergies entre les entreprises	> Renforcer la compétitivité	> Mise en place d'actions collectives (formations)
	> Promouvoir le bois dans la construction	> Méconnaissance du public vis-à-vis du matériau bois	> Organisation de salons ouverts à tous

# Conclusion

La filière forêt-bois bas-normande, comme la filière française, est composée de 3 grands pôles d'activités : amont, transformation et industrie lourde. La forêt correspond au premier l'échelon de celle-ci.

Les surfaces boisées régionales sont essentiellement privées et sont principalement constituées de feuillus qui représentent aussi la majeure partie de la production. Toutefois, les bois produits sont de qualité variable. Ainsi, les grumes peuvent être de valeur (chêne, merisier...) ou de qualité médiocre.

Les entreprises de transformation disposent de compétences et d'un savoir-faire qui représentent un potentiel intéressant de développement pour la filière forêt-bois régionale. Cependant, elles oeuvrent sur des marchés mondialisés et elles connaissent des difficultés à s'adapter à la concurrence internationale. Principalement, pour cette raison, elles sont, aujourd'hui, en perte de compétitivité.

Le pôle industrie lourde est quasiment absent de la région. En effet, il n'existe pas d'industrie papetière (fabrication de pâte à papier et de papier) et les entreprises de fabrication de panneaux sont au nombre de 3.

Par ailleurs, même si les industries du bois ne possèdent pas de structure de recherche et développement, de nouveaux produits élaborés à base de bois apparaissent. C'est le cas du matériau bois-polymère qui actuellement pourrait trouver des applications dans la construction.

Les activités connexes à la filière connaissent, quant à elles, une augmentation de leur activité. Le commerce en gros de bois s'appuie et profite de la présence des 2 « ports bois » bas-normands qui, d'ailleurs souhaitent favoriser cette activité. Le développement du bois énergie est soutenu par les acteurs locaux notamment Biomasse Normandie.

Actuellement, l'ensemble de ces activités sont soutenues par l'interprofession de la filière : l'AIFOBAN. Cette association a pour objectif de défendre les intérêts des entreprises ainsi que de mener des actions collectives afin de renforcer leurs performances.

Néanmoins, afin de maintenir les activités de transformation du bois dans la région, des organisations productives basées sur la coopération interentreprises pourraient être mises en place. De ce constat et du diagnostic de la filière découlent 3 scénarii de collaboration envisageables et réalisables. Ils sont basés sur les notions de coopération et de partage qui apparaissent comme des moyens efficaces pour assurer la survie des entreprises dans un contexte de concurrence internationale.

Le développement des missions de l'AIFOBAN permettrait de favoriser la communication entre les acteurs et les partenaires de la filière. Ce partage

d'information entraînerait l'apparition de synergies au sein et entre les secteurs d'activité.

La mise en place d'un SPL ameublement favoriserait une diversification des débouchés et des produits. Il pourrait aussi mener des actions en faveur de la formation de la main d'œuvre.

La création d'un GE bois-construction permettrait aux entreprises constitutives d'accéder à des compétences rares et à de nouveaux marchés. Par ailleurs, elles auraient la possibilité de répondre à la demande croissante de maisons individuelles en bois.

Les 3 scénarii présentés n'intègrent pas de phénomènes de rupture ou de discontinuité car ils ont pour objectifs de proposer aux professionnels des organisations presque immédiatement applicables ainsi que de favoriser la réflexion de ceux-ci sur l'avenir de la filière forêt-bois.

# Liste des personnes contactées

## bibliographie

Liste des personnes contactées

Organisation	Personne	Fonction
ADEME	Monsieur Belabie	Ingénieur énergies nouvelles et renouvelables
AIFOBAN	Monsieur Durand Monsieur Garon	Président Directeur
Biomasse Normandie	Madame Clave Monsieur Cousin	Ingénieur thermicien Chargé d'études
CCI	Monsieur Lemoigne  Monsieur Leroy  Monsieur Soudan	Responsable développement industriel Chef de projet développement économique Chargé de mission
CEBANOR	Monsieur Triboulet	Chargé de mission
CEDO	Madame Drouet Monsieur Simon	Chargé de mission Chargé de mission
CESR	Monsieur Hugo	Chargé d'études
CETEF	Monsieur Levêque	-
CNDB	Monsieur Robert (des)	Délégué régional
CNRS	Monsieur Petit-Berghem	Géographe
CRPF	Madame Dossier Monsieur Leclerc	Ingénieur forestier Technicien
DRAF	Madame Geoffroy Monsieur Martin Monsieur Vernier	Secrétaire Directeur-adjoint Chargé de l'industrie bois
DRIRE	Monsieur Laguzet  Monsieur Le Pon  Monsieur Pain	Chef de subdivision d'Alençon Chargé de mission développement industriel Chargé de mission développement industriel
FFB	Monsieur Piquet	Vice-président
Groupement des exploitants forestiers et scieurs	Monsieur Garnier	Président
Groupement des SPL Normands	Madame Fauvel	Chargé de mission
IFN	Monsieur Robert	Chargé de communication
MRSH-Université	Monsieur Degenne	Sociologue
Normandie Développement	Monsieur Bacchi	Chargé de mission
ONISEP	Madame Letertre	Documentaliste
OREFOM	Monsieur Louveau Madame Tant	Chargé d'études Secrétaire bureautique
Port autonome de Rouen	Madame Saint-Denis	Chargé des relations commerciales
Port de Honfleur	Monsieur Matthieu	Adjoint chef de service
SCEES	Monsieur Voisin	-

SESSI	Madame Prudhommeaux Madame Soares	Chef de division papier, textile Adjointe chef de division papier, textile
SIEL	Monsieur Bioulaud	Président
SNCF	Monsieur Magat	Responsable secteur bois
SPL Tinchebray	Monsieur Lemarchand	Président
UNIFA	Monsieur Pouette	Délégué régional

## Bibliographie

### *Ouvrages, revues ou études*

C. Ameaume, *La filière forêt-bois en Limousin*, Conseil Economique et Social Régional du Limousin, 2001

J-L. Bianco, *La forêt : une chance pour la France*, 1998.

L. Bisault, *La forêt et les industries du bois*, AGRESTE, 2000.

P. Bonnaire, *Evaluation des résultats de l'appel à projets « Systèmes Productifs Locaux » dans le secteur des industries du bois*, Conseil du Génie rural, des Eaux et des Forêts, 2002.

P.Bréard ; *Le bois en chiffres*, Direction Générale des Stratégies Industrielles, SESSI, 2002.

Alain Degenne, *Etude « Génération 98 »*, Maison de la Recherche en Sciences Humaines à Caen, 2001.

J. Giraud, B. Leseche, *SPL pratique*, Entreprises Territoire et Développement, Paris, 2001.

J. Jacquier, *La France et ses Régions*, INSEE, Références, 2002 - 2003.

F. Laine, *Agglomérations spécialisées d'établissements et systèmes localisés de production : un approche statistique*, INSEE, 2000.

Y. Lemel, L. Rainwater, *Les déterminants du statut social*, 2000.

M-J. Prudhommeaux, *Les industries du bois*, Direction Générale des Stratégies Industrielles, SESSI, 1996

M-J. Prudhommeaux, *L'industrie des panneaux à base de bois*, Direction Générale des Stratégies Industrielles, SESSI, 2000.

B. Reverdy, *Mission d'étude des effets induits par l'appel à projets sur les systèmes productifs locaux lancé par la DATAR*, volume 1, 2001.

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, *Orientations Régionales Forestières de Basse-Normandie*, 2000.

Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen, *Port de Caen-Ouistreham Statistiques 2002, 2003.*

Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie, *Schéma de desserte en Basse-Normandie, 1994.*

Agreste, « *Exploitations forestières et scieries* », N°107, 2002.

#### *Bases de données ou fichiers informatiques*

Base de données Système d'Information sur les Transports de Marchandises, Direction Régionale de l'Équipement de Basse-Normandie, 2001.

CD- Rom, SESSI Régions 2002 ; Direction Générale des Stratégies Industrielles.

Fichier Enquête Annuelle d'Entreprises, Service central des enquêtes et études statistiques, 2002.

Fichier formations, Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions, 2003.

Fichier Formations, Observatoire Régional des Formations et des Métiers, 2003.

Fichier SIRENE, Institut National de la Statistique et des Études Économiques, 2002.

Fichier entreprises, Union des Recouvrements des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales, 2002.

#### *Sites Internet consultés*

[www.arbocentre.asso.fr](http://www.arbocentre.asso.fr)

[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

[www.afocel.fr](http://www.afocel.fr)

[www.corpusconseils.fr](http://www.corpusconseils.fr)

[www.crfp.fr](http://www.crfp.fr)

[www.datar.gouv.fr](http://www.datar.gouv.fr)

[www.etd.asso.fr](http://www.etd.asso.fr)

[www.fao.org](http://www.fao.org)

[www.ifn.fr](http://www.ifn.fr)

[www.isba.info](http://www.isba.info)

[www.lecommercedubois.com](http://www.lecommercedubois.com)

[www.site-en-bois.net](http://www.site-en-bois.net)

# Liste des annexes

## Annexes

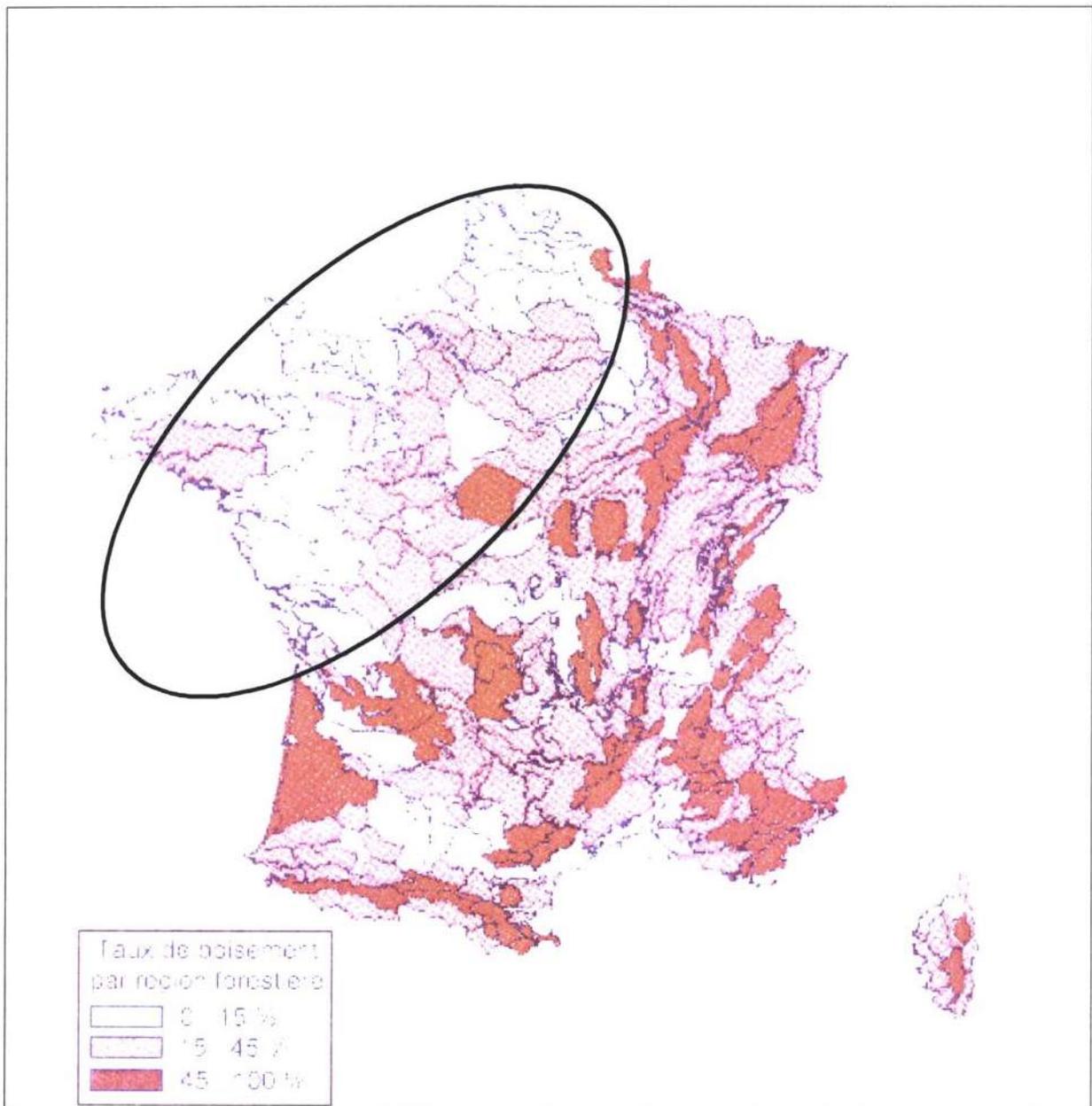
## Liste des annexes

- Annexe 1 : Les activités de la filière forêt-bois retenues par la NAF 700 ..... A
- Annexe 2 : Les surfaces boisées en France et « l'ouest chauve » de la France ..... B
- Annexe 3 : Les surfaces et les récoltes commercialisées par région ..... C
- Annexe 4 : La répartition de la surface boisée en hectares par type national de peuplement, sur les trois départements ..... D
- Annexe 5 : La répartition des établissements de la filière bois le 1<sup>er</sup> janvier 2002 ..... E
- Annexe 6 : La répartition des effectifs des établissements de la filière bois le 1<sup>er</sup> janvier 2002 ..... F
- Annexe 7 : Les formations aux métiers du bois proposées dans l'académie de Caen ..... G
- Annexe 8 : La base d'informations : Système d'Information sur les TRANsports de Marchandises (SITRAM) ..... J
- Annexe 9<sup>o</sup> : Les flux maritimes de marchandises ..... L
- Annexe 10 : Les flux terrestres de marchandises ..... N
- Annexe 11 : Récapitulatif des flux nationaux et internationaux de bois et produits dérivés en 2001 ..... P
- Annexe 12 : Les soldes entre les entrées et les sorties de marchandises bois pour les marchés nationaux et internationaux ..... R
- Annexe 13 : Liste des principales corporations nationales liées à la filière forêt-bois ... S

**Annexe 1** : Les activités de la filière forêt-bois retenues par la NAF 700

Code NAF	Intitulé
020A	SYLVICULTURE
020B	EXPLOITATION FORESTIERE
020D	SERVICES FORESTIERS
2000	TRAVAIL DU BOIS ET FABRICATION D'ARTICLES EN BOIS
201A	SCIAGE ET RABOTAGE DU BOIS
201B	IMPREGNATION DU BOIS
202Z	FABRICATION DE PANNEAUX DE BOIS
203Z	FABRICATION DE CHARPENTES ET DE MENUISERIES
204Z	FABRICATION D'EMBALLAGES EN BOIS
205A	FABRICATION D'OBJETS DIVERS EN BOIS
205C	FABRICATION D'OBJETS EN LIEGE, VANNERIE ET SPARTERIE
211A	FABRICATION DE PATE A PAPIER
211C	FABRICATION DE PAPIER ET DE CARTON
212A	INDUSTRIE DU CARTON ONDULE
212B	FABRICATION DE CARTONNAGES
212C	FABRICATION D'EMBALLAGES EN PAPIER
212E	FABRICATION D'ARTICLES EN PAPIER A USAGE SANITAIRE OU DOMESTIQUE
212G	FABRICATION D'ARTICLES DE PAPETERIE
212J	FABRICATION DE PAPIERS PEINTS
212L	FABRICATION D'AUTRES ARTICLES EN PAPIER OU EN CARTON
361A	FABRICATION DE SIEGES
361C	FABRICATION DE MEUBLES DE BUREAU EN BOIS ET METAL ET DE MAGASIN EN BOIS
361E	FABRICATION DE MEUBLES DE CUISINE
361G	FABRICATION DE MEUBLES MEUBLANTS
361J	FABRICATION DE MEUBLES DIVERS
515E	COMMERCE DE GROS DE BOIS

**Annexe 2** : Les surfaces boisées en France et « l'ouest chauve » de la France



Source : Mémento AFOCEL 2000

**Annexe 3** : Les surfaces et les récoltes commercialisées par région

REGIONS	SURFACES		RECOLTE	
	x1000 ha	%	x1000 m3	%
Alsace	308	2.3	1 868	4.7
Aquitaine	1 721	12.6	9 246	23
Auvergne	680	5	1 571	3.9
Basse Normandie	147	1.1	557	1.4
Bourgogne	959	7	2 272	5.7
Bretagne	318	2.3	616	1.5
Centre	854	6.2	1 973	4.9
Champagne Ardennes	640	4.7	1 981	4.9
Corse	155	1.1	28	0.1
Franche-Comté	678	5	2 216	5.5
Haute Normandie	220	1.6	780	1.9
Ile de France	251	1.8	514	1.3
Languedoc Roussillon	802	5.9	1 023	2.5
Limousin	554	4.1	1 899	4.7
Lorraine	829	6.1	4 489	11.2
Midi-Pyrénées	1 119	8.2	1 961	4.9
Nord Pas-de-Calais	77	0.6	459	1.1
Prov. Alpes Côte d'Azur	1 126	8.2	918	2.3
Pays de La Loire	283	2.1	792	2
Picardie	289	2.1	1 367	3.4
Poitou Charentes	370	2.7	909	2.3
Rhône Alpes	1 285	9.4	2 692	6.7

Source : Mémento AFOCEL 2000

**Annexe 4** : La répartition de la surface boisée en hectares par type national de peuplement, sur les trois départements

Type de formation végétale	Calvados	Manche	Orne	Basse-Normandie	%
Boisement morcelé de feuillus	-	4 589,36 ha	6 795,02 ha	11 384,38 ha	7,29%
Boisement morcelé de conifères	-	-	249,03 ha	249,03 ha	0,16%
Boisement lâche de feuillus	-	32,05 ha	151,2 ha	183,25 ha	0,12%
Boisement lâche de conifères	-	72,64 ha	-	72,64 ha	0,05%
Futaie de chênes	3 263,16 ha	-	11 046,36 ha	14 309,52 ha	9,17%
Futaie de hêtres	2 118,99 ha	-	1 369,68 ha	3 488,67 ha	2,24%
Jeunes futaies de feuillus	1 313,50 ha	-	6 225,81 ha	7 539,31 ha	4,83%
Futaie de feuillus indifférenciés	1 395,88 ha	-	-	1 395,88 ha	0,89%
Futaie de feuillus	-	557,65 ha	-	557,65 ha	0,36%
Futaie de sapins	-	-	2 481,43 ha	2 481,43 ha	1,59%
Futaie de pins	-	-	6 270,28 ha	6 270,28 ha	4,02%
Futaie de pins sylvestre	604,12 ha	-	-	604,12 ha	0,39%
Futaie de pins indifférenciés	1 002,29 ha	-	-	1 002,29 ha	0,64%
Futaie de pins pectine	151,03 ha	-	-	151,03 ha	0,10%
Futaie d'épicéas	837,53 ha	-	6 119,08 ha	6 956,61 ha	4,46%
Futaie de douglas	2 105,26 ha	-	4 135,71 ha	6 240,97 ha	4,00%
Jeunes futaies de conifères	1 048,05 ha	-	-	1 048,05 ha	0,67%
Futaie de conifères	-	3 354,42 ha	-	3 354,42 ha	2,15%
Futaie de conifères indifférenciés	851,26 ha	-	3 468,66 ha	4 319,92 ha	2,77%
Futaie mixte	1 121,28 ha	94,01 ha	2 241,29 ha	3 456,58 ha	2,21%
Mélange pauvre de feuillus et de taillis	5 702,52 ha	-	-	5 702,52 ha	3,65%
Mélange normal de futaie de feuillus et de taillis	7 295,19 ha	9 159,49 ha	31 262,45 ha	47 717,13 ha	30,57%
Mélange riche de futaie de feuillus et de taillis	6 128,14 ha	-	-	6 128,14 ha	3,93%
Mélange de futaie de conifères et de taillis	1 455,38 ha	489,28 ha	3 335,25 ha	5 279,91 ha	3,38%
Taillis	2 553,77 ha	2 459,20 ha	3 797,74 ha	8 810,71 ha	5,64%
Forêt ouverte de production	489,7 ha	-	-	489,70 ha	0,31%
Forêt fermée	485,13 ha	-	-	485,13 ha	0,31%
Autres forêts ouvertes	68,65 ha	-	-	68,65 ha	0,04%
Lande agricole	77,8 ha	-	-	77,80 ha	0,05%
Autre lande	27,46 ha	-	-	27,46 ha	0,02%
Peupleraie de production	82,38 ha	-	-	82,38 ha	0,05%
Autres	5 583,52 ha	561,92 ha	-	6 145,44 ha	3,94%
Total	45 762,00 ha	21 370,00 ha	88 949,00 ha	156 081,00 ha	100%

Source : [www.ifn.fr](http://www.ifn.fr) le 16/12/2002

**Annexe 5** : La répartition des établissements de la filière bois le 1<sup>er</sup> janvier 2002<sup>1</sup>

		inconnu	0 salarié	1 à 9	10 à 19	20 à 49	50 à 99	100 à 199	+ de 200	Total
020A	Sylviculture	3	82	8						93
020B	Exploitation forestière	23	250	47	5					325
020D	Services forestiers	7	139	16						162
	Sylviculture, exploitation forestière	33	471	71	5	0	0	0	0	580
201A	Sciage et rabotage du bois	1	31	40	4	6	1			83
202Z	Fabrication de panneaux de bois		2					3	1	6
203Z	Fabrication de charpentes et de menuiseries	1	13	22	11	9	4			60
204Z	Fabrication d'emballages en bois		1	6	7	7	2	1		24
205A	Fabrication d'objets divers en bois		37	18	2	1	1	1		60
	Travail du bois et fabrication d'objets en bois	2	84	86	24	23	8	5	1	233
211C	Fabrication de papier et carton						1			1
212A	Industrie du carton ondulé		1	1	2	1		2	1	8
212B	Fabrication de cartonnages	1	1	4		2	1		1	10
212C	Fabrication d'emballages en papier	1						1		2
212E	Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique			1		1	3	1		6
212G	Fabrication d'articles de papeterie		1	1		1			1	4
212L	Fabrication d'autres articles en papier ou en carton			4		1				5
	Industrie du papier et du carton	2	3	11	2	6	5	4	3	36
361A	Fabrication de sièges	1	14	11	1	2	1			30
361C	Fabrication de meubles de bureau et de magasin		4	4	1	5	1		1	16
361E	Fabrication de meubles de cuisine		6	7						13
361G	Fabrication de meubles meublants	5	124	114	5	12	1			261
361J	Fabrication de meubles (non comptabilisé par ailleurs)	1	7	3		2	1			14
	Fabrication de meubles	7	155	139	7	21	4	0	1	334
515E	Commerce de gros de bois		23	24	9	5	2			63
	TOTAL ÉTABLISSEMENTS	44	736	331	47	55	19	9	5	1246

Source : INSEE- fichier SIRENE

<sup>1</sup> Les plus gros établissements ne travaillant pas le bois, tels que Faurecia, ont été retranchés.

**Annexe 6** : La répartition des effectifs des établissements de la filière bois le 1<sup>er</sup> janvier 2002

	effectif salarié au 1/1/1993				effectif salarié au 1/1/2002			
	Calvados	Manche	Orne	Région	Calvados	Manche	Orne	Région
Sylviculture				14				14
Exploitation forestière				295				210
Services forestiers				13				37
Total activités forestières <sup>2</sup>				322				261
Sciage et rabotage du bois	147	122	90	359	102	23	96	221
Fabrication de panneaux de bois	806	0	0	806	755	0	0	755
Fabrication de charpentes et de menuiseries	690	349	60 <sup>2</sup>	1099	355	372	28 <sup>3</sup>	755
Fabrication d'emballages en bois	311	90	172	573	266	198	67	531
Fabrication d'objets divers en bois	43	85	242	370	27	24	195	246
Total Travail du bois <sup>4</sup>	1997	646	564	3207	1505	617	386	2508
Fabrication de sièges	316	4	1489	526 <sup>5</sup>	72	8	79	159 <sup>6</sup>
Fabrication de meubles de bureau et de magasin	217	37	30	284	546	43	0	589
Fabrication de meubles de cuisine	87	2	2	91	17	9	0	26
Fabrication de meubles meublants	395	572	105	1072	146	491	112	749
Fabrication de meubles nca	92	109	1	202	146	53	0	199
Total Ameublement <sup>7</sup>	1107	724	1627	3458	927	604	191	1722
Industrie du papier et du carton <sup>8</sup>	716	591	812	2119	600	666	851	2117
Commerce de gros de bois <sup>9</sup>	262	65	19	346	317	97	32	446
Total Général				9452				7054

<sup>2</sup> Source : INSEE-SIRENE, répertoire sauf ONF (98 emplois en 2002) et pépiniéristes (50 salariés).

<sup>3</sup> Le faible nombre de salariés s'explique du fait que beaucoup d'entreprises sont inscrites dans le secteur BTP.

<sup>4</sup> Sauf "Imprégnation du bois" - Source : INSEE-URSSAF.

<sup>5</sup> Les effectifs des plus gros établissements ne travaillant pas le bois, tels que Cousin, ont été retranchés.

<sup>6</sup> Les effectifs des plus gros établissements ne travaillant pas le bois, tels que BERTRAND FAURE, ont été retranchés.

<sup>7</sup> Source : INSEE-URSSAF.

<sup>8</sup> Source : INSEE-URSSAF.

<sup>9</sup> Source : INSEE-URSSAF.

**Annexe 7** : Les formations aux métiers du bois proposées dans l'académie de Caen

Académie	Formation	Libellé	Etablissement	Adresse	Code Postal	Localité
Caen	BACPRO	Bois construction et aménagement du bâtiment	Lycée professionnel les Andaines	3 place du Général de Gaulle	61600	FERTÉ-MACÉ (LA)
Caen	BACPRO	Bois construction et aménagement du bâtiment	Lycée professionnel la Roquette	5 rue des Courtilles	50207	COUTANCES
Caen	BACPRO	Bois construction et aménagement du bâtiment	Lycée professionnel de la Côte Fleurie	Avenue du Labrador	14600	HONFLEUR
Caen	BACPRO	Productique bois	SEP du lycée Pierre Simon de Laplace	130 rue de la Délivrande	14075	CAEN
Caen	BACPRO	Productique bois	Lycée professionnel Esat Giel		61210	GIEL COURTEILLES
Caen	BACPRO	Artisanat et métiers d'art option ébéniste	Lycée professionnel Napoléon	15 rue des Sports	61306	L' AIGLE
Caen	BACPRO	Bois construction et aménagement du bâtiment	Lycée professionnel Institut Lemonnier	60 rue d'Hérouville	14013	CAEN
Caen	BACPRO	Artisanat et métiers d'art option ébéniste	Lycée professionnel Esat Giel		61210	GIEL COURTEILLES
Caen	BACTEC	STI sciences et technologies industrielles spécialité génie mécanique option bois et matériaux associés	Lycée Pierre Simon de Laplace	130 rue de la Délivrande	14075	CAEN
Caen	BEP	Mise en oeuvre des matériaux option plastiques et composites	Centre interrégional des formations alternées de la plasturgie CIFAP	Montfoulon	61250	DAMIGNY
Caen	BEP	Bois et matériaux associés	Lycée professionnel les Andaines	3 place du Général de Gaulle	61600	FERTÉ-MACÉ (LA)
Caen	BEP	Bois et matériaux associés	Lycée professionnel Edmond Doucet	Rue Paul Doumer	50120	EQUEURDREVILLE HAINNEVIL
Caen	BEP	Bois et matériaux associés	SEP du lycée Gabriel	7 rue Saint-Exupéry	61204	ARGENTAN
Caen	BEP	Bois et matériaux associés	Lycée professionnel Institut Lemonnier	60 rue d'Hérouville	14013	CAEN
Caen	BEP	Bois et matériaux associés	Lycée professionnel Esat Giel		61210	GIEL COURTEILLES
Caen	BEP	Bois et matériaux associés	Lycée professionnel de la Côte Fleurie	Avenue du Labrador	14600	HONFLEUR
Caen	BEP	Bois et matériaux associés	Lycée professionnel de la Côte Fleurie	Avenue du Labrador	14600	HONFLEUR

Caen	BEP	Bois et matériaux associés	SEP du Lycée Saint Joseph	25 rue des Ecoles	50800	VILLEDIEU LES POELES
Caen	BEP	Bois et matériaux associés	Lycée professionnel Jean Jooris	1 rue Salvador Allende	14160	DIVES SUR MER
Caen	BEP	Bois et matériaux associés	SEP du lycée Pierre Simon de Laplace	130 rue de la Délivrande	14075	CAEN
Caen	BEP	Bois et matériaux associés	Lycée professionnel Paul Cornu	9 rue Paul Cornu	14107	LISIEUX
Caen	BEP	Bois et matériaux associés	Lycée professionnel la Roquette	5 rue des Courtilles	50207	COUTANCES
Caen	BEP	Bois et matériaux associés	CFA du bâtiment et des travaux publics Paul Bocage	Allée Paul Bocage	50208	COUTANCES
Caen	BMA	Ebéniste	Lycée professionnel Institut Lemonnier	60 rue d'Hérouville	14013	CAEN
Caen	BP	Charpentier	CFA du bâtiment des travaux publics Roger Ducre	Route du Mans	61000	ALENCON
Caen	BTM	Ebénisterie	Institut de formation de la chambre de métiers de la Manche IFORM	3 rue Pasteur	50204	COUTANCES
Caen	BTS	Productique bois et ameublement option B production et gestion industrielle	Lycée Pierre Simon de Laplace	130 rue de la Délivrande	14075	CAEN
Caen	CAP	Menuiserie agencement	Établissement régional d'enseignement adapté Pierre Mendès France	Rue Soeur Marie Boitier	61600	FERTÉ-MACÉ (LA)
Caen	CAP	Arts du bois option A sculpteur ornemaniste	Institut de formation de la chambre de métiers de la Manche IFORM	3 rue Pasteur	50204	COUTANCES
Caen	CAP	Menuiserie agencement	CFA du bâtiment et des travaux publics Paul Bocage	Allée Paul Bocage	50208	COUTANCES
Caen	CAP	Menuiserie agencement	CFA du bâtiment Jean Hochet	14 rue de la Cotonnière	14000	CAEN
Caen	CAP	Menuiserie agencement	SEP du lycée Pierre Simon de Laplace	130 rue de la Délivrande	14075	CAEN
Caen	CAP	Menuiserie agencement	Lycée professionnel Edmond Doucet	Rue Paul Doumer	50120	EQUEURDREVILLE HAINNEVIL
Caen	CAP	Menuiserie agencement	CFA du bâtiment des travaux publics Roger Ducre	Route du Mans	61000	ALENCON

Caen	CAP	Menuiserie agencement	Établissement régional d'enseignement adapté Les Marettes	Avenue du Général de Gaulle	14200	HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
Caen	CAP	Arts du bois option C marqueteur	Lycée professionnel Napoléon	15 rue des Sports	61306	L'AIGLE
Caen	CAP	Arts du bois option A sculpteur ornemaniste	Lycée professionnel Napoléon	15 rue des Sports	61306	L'AIGLE
Caen	CAP	Menuiserie agencement	Lycée professionnel Paul Cornu	9 rue Paul Cornu	14107	LISIEUX
Caen	CAP	Menuiserie agencement	Établissement régional d'enseignement adapté Robert Doisneau	149 rue Cavelier de la Salle	50004	SAINT-LO
Caen	CAP	Menuiserie agencement	Lycée professionnel Institut Lemonnier	60 rue d'Hérouville	14013	CAEN
Caen	CAP	Menuiserie agencement	Lycée professionnel de la Côte Fleurie	Avenue du Labrador	14600	HONFLEUR
Caen	CAP	Menuiserie agencement	Les Orphelins et Apprentis d'Auteuil - LP Victorine Magne	39 avenue du 6 Juin	14103	LISIEUX
Caen	MC	Charpente navale bois matériaux associés	Lycée professionnel Edmond Doucet	Rue Paul Doumer	50120	EQUEURDREVILLE HAINNEVIL
Caen	1ADBTN	Première d'adaptation du bac STI génie mécanique option bois et matériaux associés	Lycée Pierre Simon de Laplace	130 rue de la Délivrande	14075	CAEN

Source : ONISEP, 2003.

## **Annexe 8** : La base d'informations : Système d'Information sur les Transports de Marchandises (SITRAM)

La base d'informations SITRAM est gérée par le Service Economique et Statistique (SES) du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Elle décrit, depuis 1972, les transports nationaux et internationaux de marchandises en fonction de 4 grands critères :

- le mode de transport : aérien, ferroviaire, maritime et routier,
- l'origine et destination,
- la nature de la marchandise,
- le conditionnement.

Elle a pour sources d'informations :

- le fichier Transport Routier de Marchandises (TRM) est issu de l'enquête TRM sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises. L'enquête est faite par sondage. Elle mesure les transports effectués par les camions ayant moins de 15 ans et plus de 3 tonnes de charge utile,
- le fichier SNCF décrit les transports nationaux et internationaux de marchandises réalisés par wagons complets,
- le fichier Voies Navigables de France (VNF) décrit les transports nationaux et internationaux de marchandises sous pavillon français et étranger,
- le fichier des douanes comptabilise tous les transports de marchandises entre la France et l'étranger.

Elle codifie la nature des marchandises selon la Nomenclature Statistiques des Transports (NST) qui possède 4 niveaux :

- les chapitres en 10 postes,
- les sections en 19 postes,
- les groupes en 52 postes,
- les positions en 175 postes.

Pour simplifier et alléger l'analyse des flux de marchandises, les régions françaises ont été regroupées en 5 grandes zones et les pays (voir les continents) ont été rassemblés pour former 8 groupes.

**Tableau récapitulatif des groupes et des pays ou continents les constituant**

Groupes	Pays ou Continents
Groupe 1	Benelux
Groupe 2	Péninsule Ibérique
Groupe 3	Italie, Grèce, Suisse, Autriche et Liechtenstein
Groupe 4	Allemagne
Groupe 5	Danemark, Finlande, Norvège et Suède
Groupe 6	Grande-Bretagne
Groupe 7	Pays de l'Est et autres pays d'Europe
Groupe 8	Afrique, Amérique, Asie, Océanie et DOM-TOM

**Tableau récapitulatif des zones et des régions les constituant**

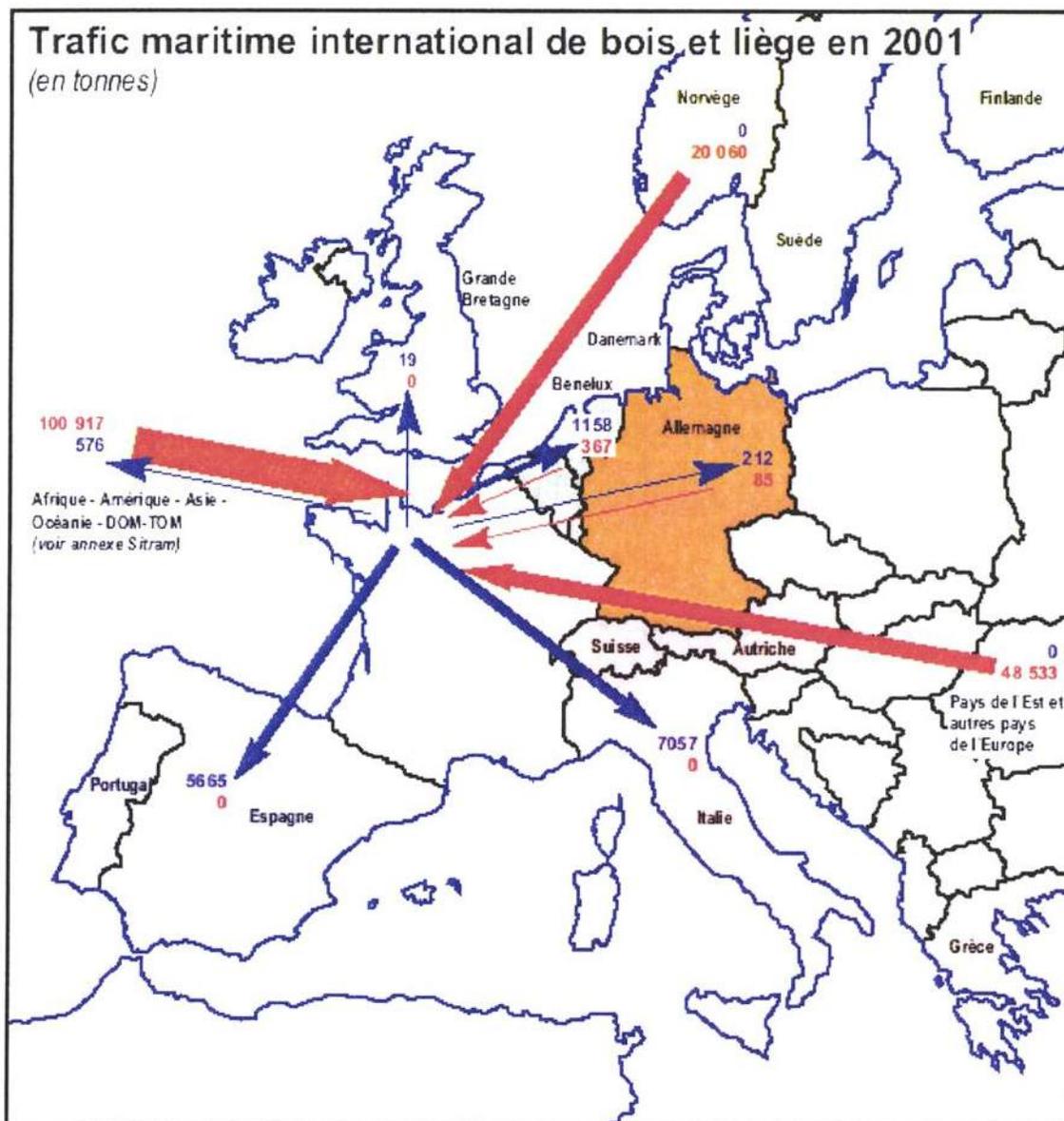
Zones	Régions
Zone 1	Haute-Normandie, Ile-de-France, Centre, Nord Pas-de-Calais, Picardie.
Zone 2	Pays de Loire, Bretagne, Poitou-Charentes.
Zone 3	Champagne-Ardenne, Bourgogne, Lorraine, Alsace, Franche-Comté.
Zone 4	Rhône-Alpes, PACA, Auvergne, Languedoc-Roussillon.
Zone 5	Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées.

Les données de la base d'information SITRAM ne prennent pas en compte les flux de « transit ». Les quantités de marchandises annoncées sont des flux de « destination finale ». Cela signifie que les quantités réceptionnées en Basse-Normandie sont destinées à rester dans la région soit pour être consommées soit pour y être transformées.

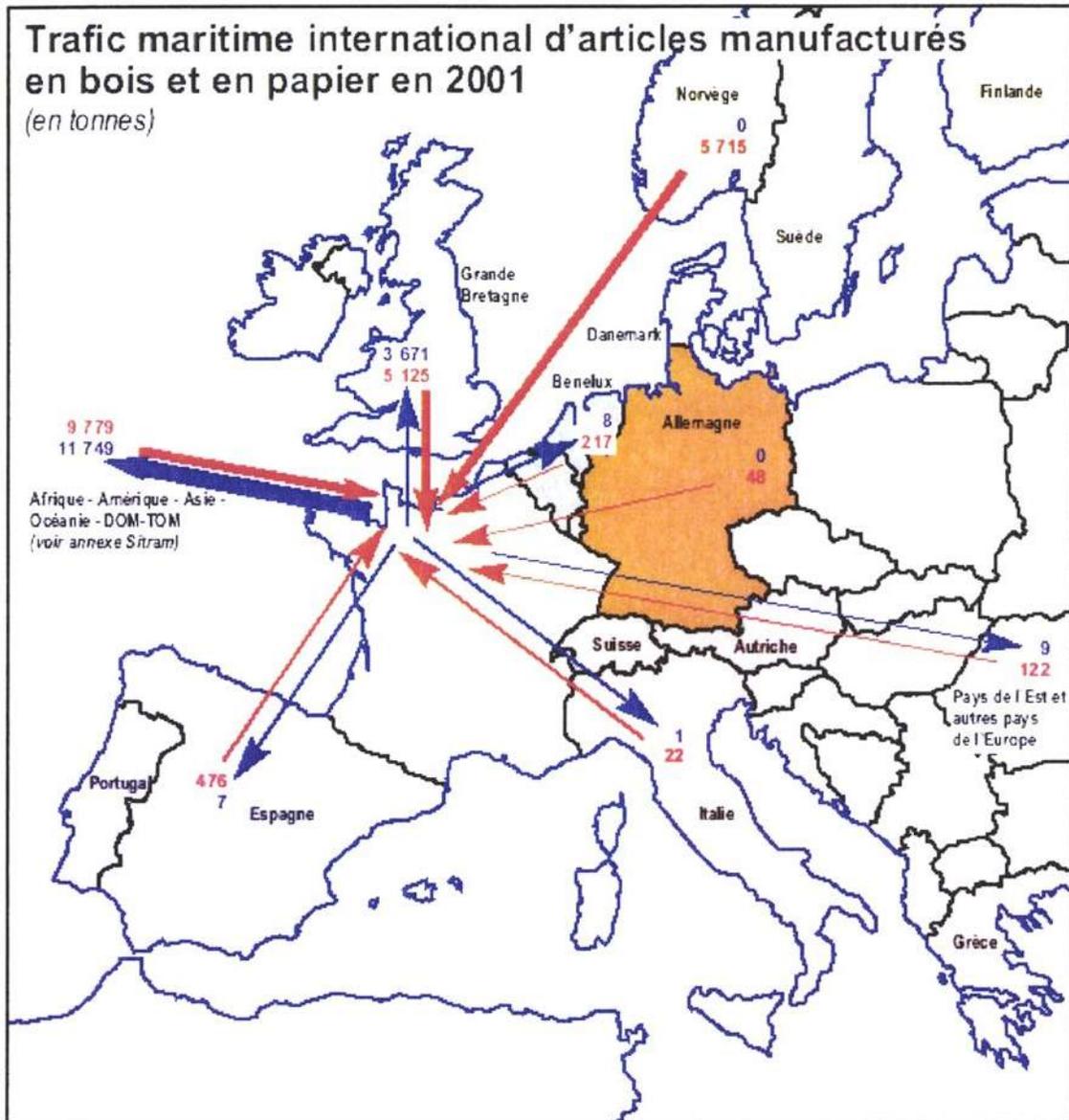
Les chiffres portant sur les échanges internationaux sont issus du fichier des douanes qui recense tous les transports entre la France et l'étranger. Les flux de marchandises, en provenance ou ayant pour destination les DOM-TOM, franchissent les frontières de l'Union Européenne. C'est pourquoi ce fichier considère les DOM-TOM comme pays tiers et comptabilise donc les échanges avec eux.

Contrairement aux données de l'Inventaire Forestier National et du Service Centrale des Enquêtes et Etudes Statistiques qui sont exprimées en m<sup>3</sup>, les données de la base d'informations SITRAM sont exprimées en tonnes. Or selon les essences et la nature des produits, les coefficients de conversion ne sont pas identiques. Ce qui peut parfois rendre l'analyse difficile et expliquer des écarts entre les sources d'information.

**Annexe 9°:** Les flux maritimes de marchandises

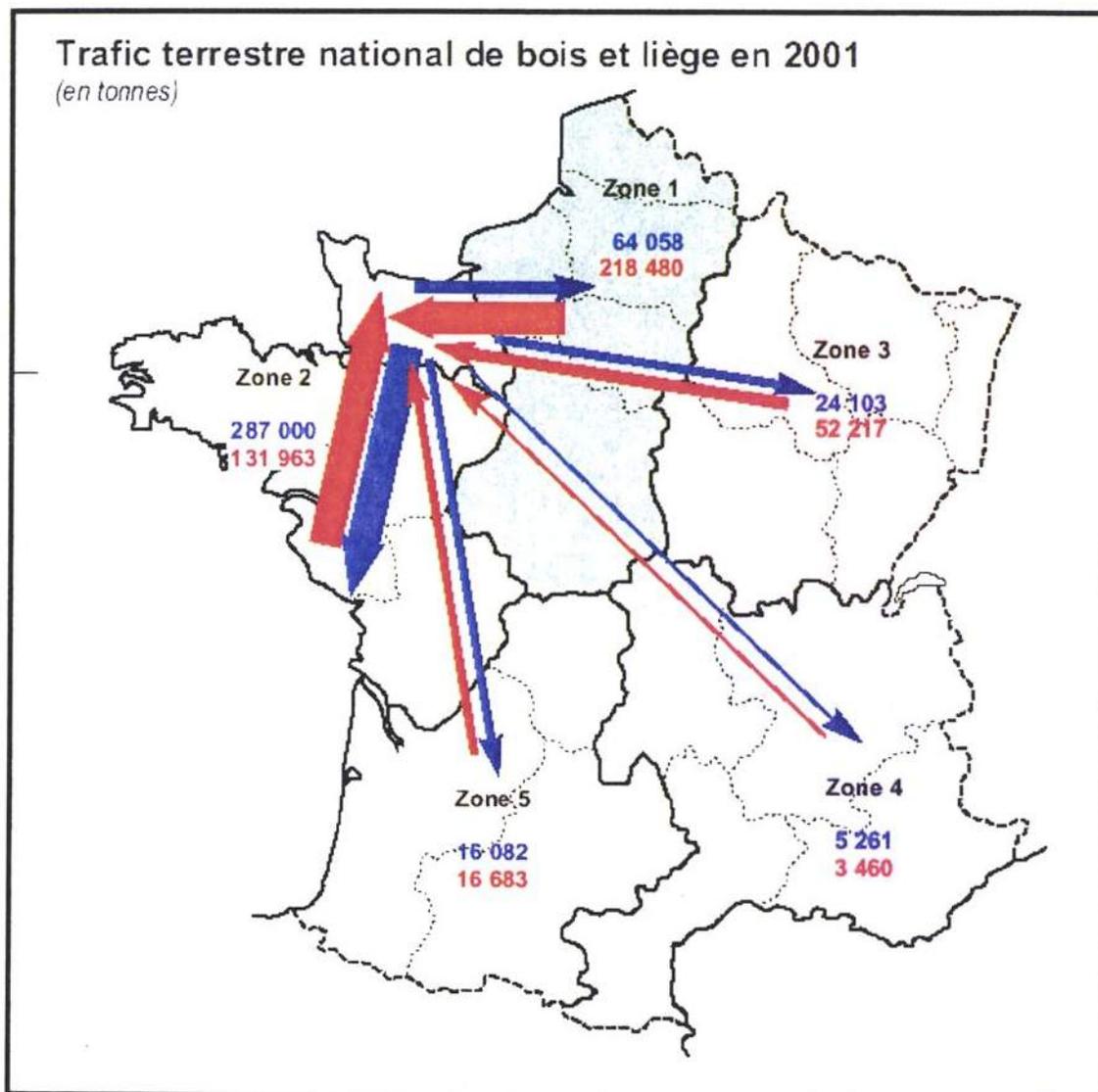


Source : base de données SITRAM, DRE Basse-Normandie, 2001.

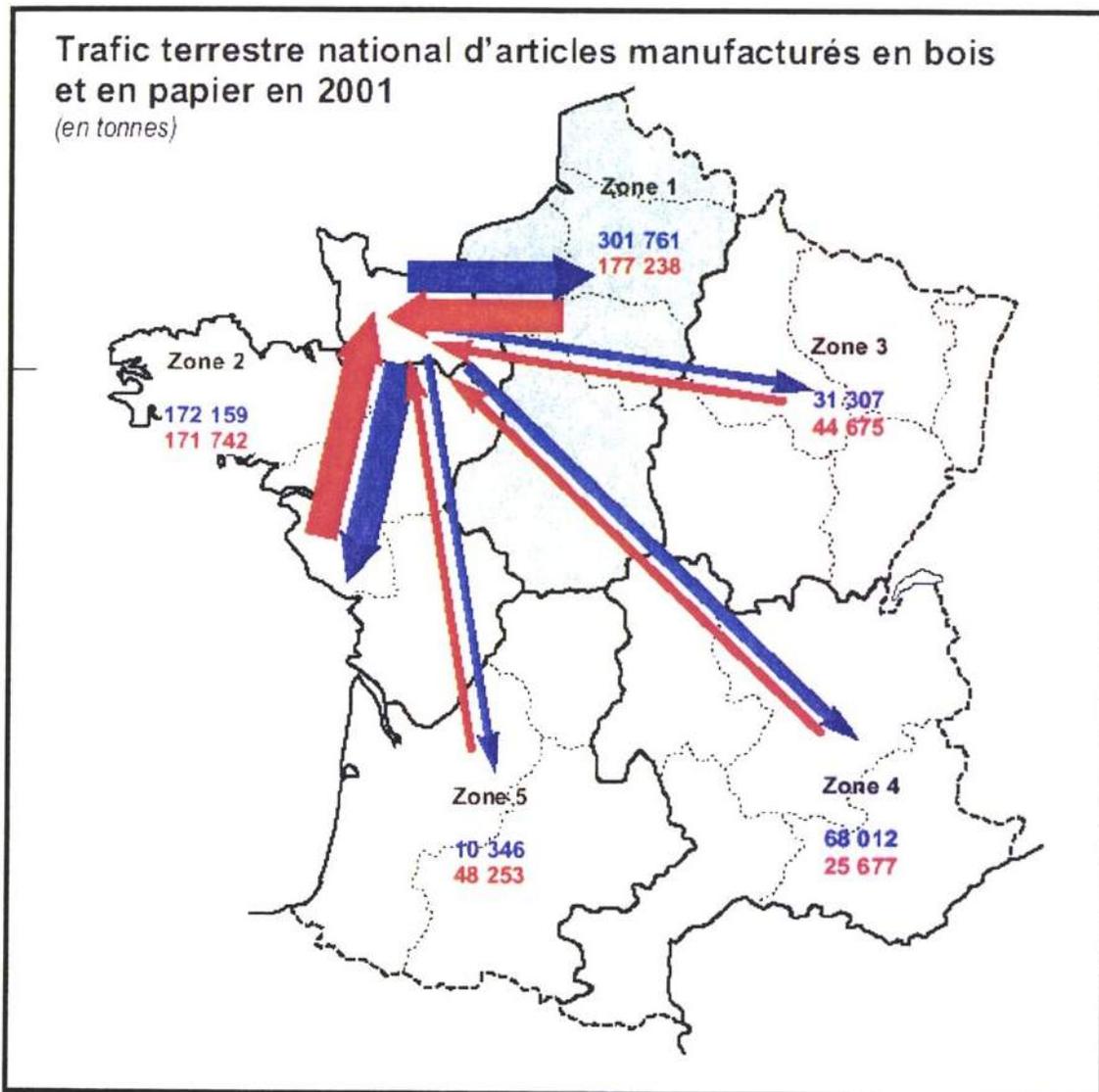


Source : base de données SITRAM, DRE Basse-Normandie, 2001.

**Annexe 10** : Les flux terrestres de marchandises

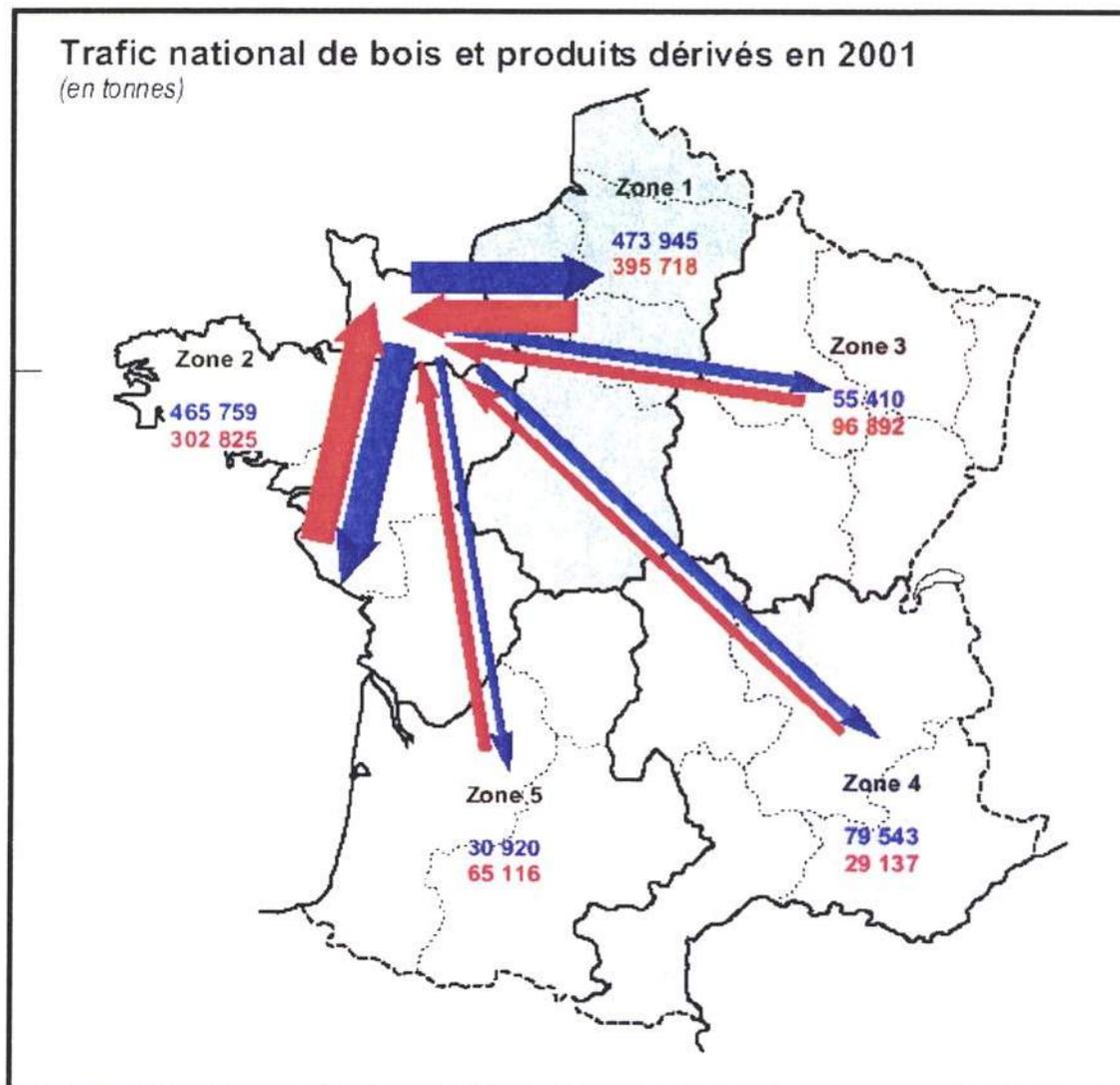


Source : base de données SITRAM, DRE Basse-Normandie, 2001.

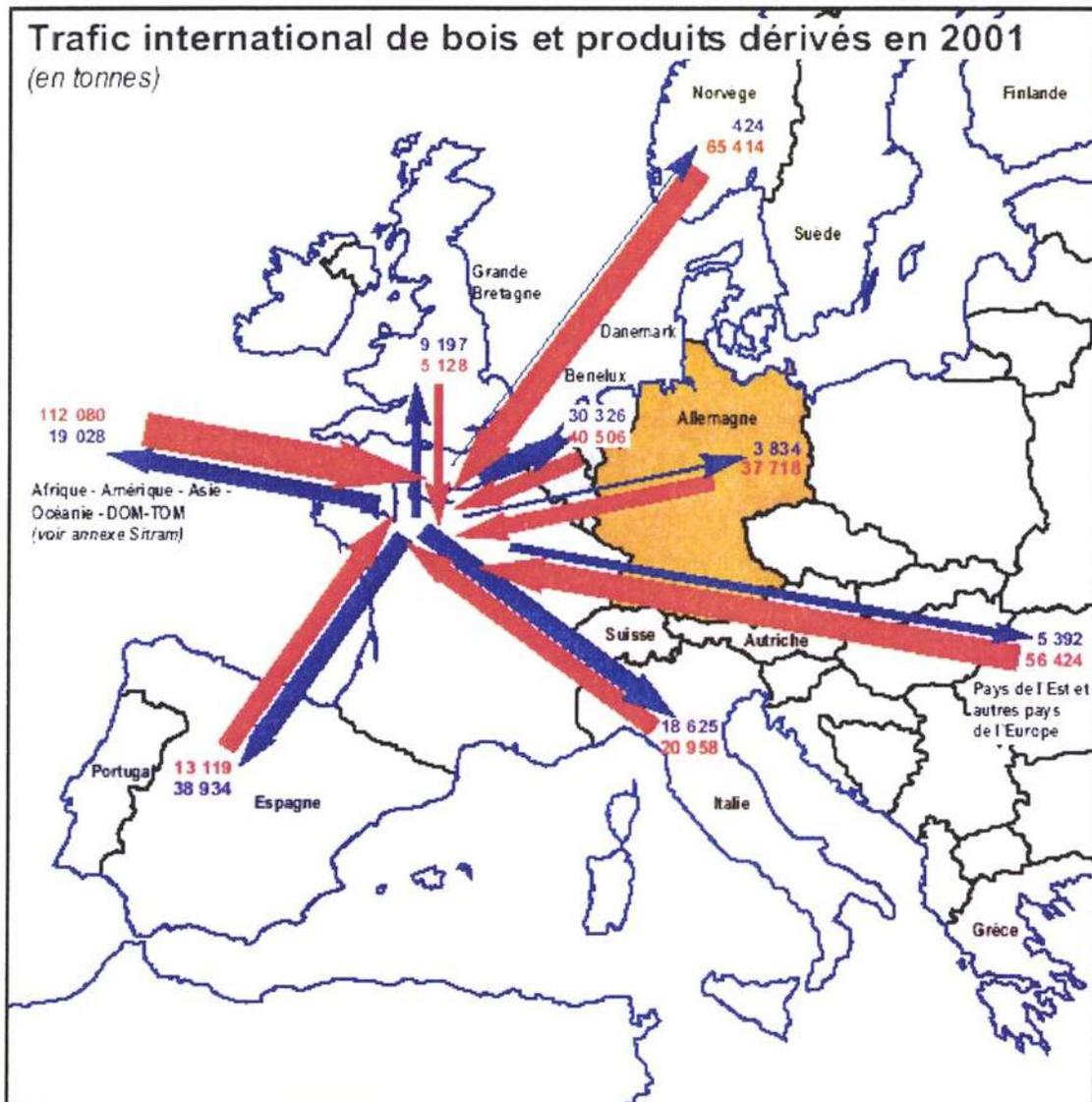


Source : base de données SITRAM, DRE Basse-Normandie, 2001.

**Annexe 11** : Récapitulatif des flux nationaux et internationaux de bois et produits dérivés en 2001



Source : base de données SITRAM, DRE Basse-Normandie, 2001.



Source : base de données SITRAM, DRE Basse-Normandie, 2001.

**Annexe 12 : Les soldes entre les entrées et les sorties de marchandises bois pour les marchés nationaux et internationaux**

**Tableau récapitulatif des soldes commerciaux par territoire et par nature de marchandises**

Territoires	Natures des marchandises	Exportations	Importations	Soldes
Calvados	articles manufacturés divers	274 723 †	249 033 †	25 690 †
	bois et liège	180 446 †	330 728 †	-150 282 †
Manche	articles manufacturés divers	134 626 †	206 193 †	-71 567 †
	bois et liège	84 262 †	134 722 †	-50 460 †
Orne	articles manufacturés divers	260 001 †	184 167 †	75 834 †
	bois et liège	297 280 †	136 262 †	161 018 †
Basse-Normandie	articles manufacturés divers	669 350 †	639 393 †	29 957 †
	bois et liège	561 988 †	601 712 †	-39 724 †
	Total	2 462 676 †	2 482 210 †	-19 534 †

Source : base de données SITRAM, DRE Basse-Normandie, 2001.

**Annexe 13** : Liste des principales corporations nationales liées à la filière forêt-bois

AFCOBOIS	AFCOBOIS
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
APIBOIS	APIBOIS
ARBOCENTRE	Arbocentre
ABI BOIS	Association Bretonne Interprofessionnelle du Bois
AREBOIS	Association des Ecrans Routiers en Bois
AFOCEL	Association Forêt Cellulose
AFPB	Association Française pour la Préservation du Bois
ANORIBOIS	Association Nord-Ouest de la Forêt et des Industries du Bois
APROVALBOIS	Association pour la Promotion et la Valorisation des Activités du Bois en Bourgogne
ADIB	Association pour le Développement des Industries du Bois en Franche Comté
ARFOBOIS	Association Régionale de la Forêt et du Bois du Languedoc-Roussillon
ATLANBOIS	Atlanbois
PROMOBOIS	Auvergne Promobois
CSTB	Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
CEQUAMI	CEQUAMI
CNDB	Comité National pour le Développement du Bois
CNIEFEB	Compagnie Nationale des Ingénieurs et Experts Forestiers et Experts en Bois
CEI BOIS	Confédération Européenne des Industries du Bois
CNIB	Confédération Nationale des Industries du Bois
CIBA	Conseil Interprofessionnel des Bois d'Aquitaine
DERF	Direction Espace Rural et Forêt
FIB	Fédération des Bois d'Aquitaine
FIPEC	Fédération des Industries des peintures, encres, couleurs, colles et adhésifs
FESYP	Fédération Européenne des Syndicats de Fabricants de Panneaux de Particules
FIBC	Fédération Française de l'Industrie Bois Construction
UNFCMP / FFB	Fédération Française du Bâtiment, Charpente, Menuiserie, Parquets
FFNB	Fédération Française du Négoce du Bois
FNCMB	Fédération Nationale Compagnonique des Métiers du Bâtiment
FNM	Fédération Nationale des Moulures et du travail mécanique du bois
FNB	Fédération Nationale du Bois
ADEFIBOIS	Filière Bois de l'Indre
FIBRA	Filière Bois Rhône Alpes
FUTUROBOIS	Futurobois
GIPEBLOR	Groupement Interprofessionnel de Promotion de l'Economie du Bois en Lorraine
GSFMPM	Groupement Syndical des Fabricants de Moulures en Pin Maritime
GSFPLPM	Groupement Syndical des Fabricants de parquets et Lambris en Pin Maritime

IBC	Ingénierie Bois Construction
IBC	Ingénierie Bois Construction
IRABOIS	Institut de Recherches Appliquées au Bois
IPIN	Institut du Pin
FIB42	Inter Forêt Bois 42 - Association Interprofessionnelle pour le développement du Bois
INTERBOIS	Interbois LIMOUSIN
LRBB	Laboratoire de Rhéologie du Bois de Bordeaux
LCB	Le Commerce du Bois
DGUHC	Ministère de l'Équipement, des Transport et du Logement, DGUHC, Ss.Dir Qualité Construction, filière Construction
MIN-INDUS	Ministère de l'industrie
MIN-LOGT	Ministère du logement
ONF	Office National des Forêts
ARBORA	Pôle Forêt Bois Papier
QUALIBAT	QUALIBAT
SPB	SPB
SYMAP	Syndicat de la Machine Outil, du Soudage, de l'Assemblage et de la Productique
SEI	Syndicat de l'Emballage Industriel
SIEL	Syndicat des Industries de l'Emballage Léger en Bois
SNAPB	Syndicat National des Applicateurs des Produits pour le Bois
SNCCBLC	Syndicat National des Constructeurs de Charpentes en Bois Laméllé Collé
SNFMI	Syndicat National des Fabricants de Menuiseries Industrielles
SYPAL	Syndicat National des Fabricants de Palettes en Bois
SCIBO	Syndicat National des Fabricants de Structures et Charpentes Industrialisées en Bois
SYNABATI	Syndicat National des Fabricants et Constructeurs de Bâtiment Industrialisés
SYMOB	Syndicat National des Fabricants et Constructeurs de Maisons à Ossature Bois
UFC	Union des Fabricants de Contreplaqué
UIPP	Union des Industrie des Produits de Préservation
UIPP	Union des Industries de Panneaux de Process
UIB	Union des Industries du Bois
UFFEP	Union Française des Fabricants et Entrepreneurs de Parquets
UNIFA	Union Nationale de l'Industrie Française de l'Ameublement
UNACMA/CAPEB	Union Nationale des Artisans Charpente Menuiserie Agencement
UNIFA	Union Nationale des Industries Françaises de l'Ameublement

Source : [www.isba.info](http://www.isba.info), le 5 juin 2003.

Etude réalisée par  
*Pierre-Yves Laurent*  
DESS Chargé d'Etudes Economiques

Tuteurs

*Madame Cécile Le Corroller*

Université de Caen

*Monsieur Christophe Soulier*

DRE de Basse-Normandie

Juillet 2003



# BORDEREAU DOCUMENTAIRE

*l'auteur du docu*

*à rédiger*

*du document*

*Le bordereau documentaire est inclus en tête du rapport. Il permet de mieux diffuser les informations sur les rapports à travers banques de données et les cédéroms, les catalogues sur Internet et Intranet, les publications, les*

## Organisme Commanditaire:

Nom développé	
Sigle	
Adresse	

## Bureau suiveur ou nom du programme :

### Suiveur

Nom	Prénom	Téléphone
-----	--------	-----------

### Organisme Auteur

Nom développé	
Sigle	
Adresse	
Tel/Fax	

### Auteurs(s)

Nom (s)	Prénom (s)
---------	------------

**Titre et sous-titre du document**

Titre	
Sous-titre	

No ISRN : No d'identification interne au service (le cas échéant) :

Numéro de marché ou  
de contrat

chapitre budgétaire

numéro d'identification  
interne au service

date de parution

rapport d'étape  
rapport final

**Proposition de MOTS-CLES :**

**Zone géographique couverte**

Commune	Département	Région	Pays

**Résumé analytique à joindre obligatoirement**

(2 pages : objet de l'étude – contexte , méthode , résultats)

---

mise à jour juin 2000



# BORDEREAU DOCUMENTAIRE

*l'auteur du docu*

*à rédiger*

*du document*

*Le bordereau documentaire est inclus en tête du rapport. Il permet de mieux diffuser les informations sur les rapports à travers banques de données et les cédéroms, les catalogues sur Internet et Intranet, les publications, les*

## Organisme Commanditaire:

Nom développé	
Sigle	
Adresse	

## Bureau suiveur ou nom du programme :

Suiveur

Nom	Prénom	Téléphone
-----	--------	-----------

## Organisme Auteur

Nom développé	
Sigle	
Adresse	
Tel/Fax	

## Auteurs(s)

Nom (s)	Prénom (s)
---------	------------

**Titre et sous-titre du document**

Titre	
Sous-titre	

No ISRN :      No d'identification interne au service (le cas échéant) :

Numéro de marché ou de contrat      chapitre budgétaire      numéro d'identification interne au service      date de parution      rapport d'étape  
rapport final

**Proposition de MOTS-CLES :**

**Zone géographique couverte**

Commune	Département	Région	Pays

**Résumé analytique à joindre obligatoirement**

(2 pages : objet de l'étude – contexte , méthode , résultats)

---

mise à jour juin 2000



# BORDEREAU DOCUMENTAIRE

*l'auteur du docu*

*à rédiger*

*du document*

*Le bordereau documentaire est inclus en tête du rapport. Il permet de mieux diffuser les informations sur les rapports à travers banques de données et les cédéroms, les catalogues sur Internet et Intranet, les publications, les*

## Organisme Commanditaire:

Nom développé	
Sigle	
Adresse	

## Bureau suiveur ou nom du programme :

Suiveur

Nom	Prénom	Téléphone
-----	--------	-----------

## Organisme Auteur

Nom développé	
Sigle	
Adresse	
Tel/Fax	

## Auteurs(s)

Nom (s)	Prénom (s)
---------	------------

**Titre et sous-titre du document**

Titre	
Sous-titre	

No ISRN :      No d'identification interne au service (le cas échéant) :

Numéro de marché ou  
de contrat

chapitre budgétaire

numéro d'identification  
interne au service

date de parution

rapport d'étape

rapport final

**Proposition de MOTS-CLES :**

**Zone géographique couverte**

Commune	Département	Région	Pays

**Résumé analytique à joindre obligatoirement**

(2 pages : objet de l'étude – contexte , méthode , résultats)

---

mise à jour juin 2000



# BORDEREAU DOCUMENTAIRE

*l'auteur du docu*

*à rédiger*

*du document*

*Le bordereau documentaire est inclus en tête du rapport. Il permet de mieux diffuser les informations sur les rapports à travers banques de données et les cédéroms, les catalogues sur Internet et Intranet, les publications, les*

## Organisme Commanditaire:

Nom développé	
Sigle	
Adresse	

## Bureau suiveur ou nom du programme :

Suiveur

Nom	Prénom	Téléphone
-----	--------	-----------

## Organisme Auteur

Nom développé	
Sigle	
Adresse	
Tel/Fax	

## Auteurs(s)

Nom (s)	Prénom (s)
---------	------------

**Titre et sous-titre du document**

Titre	
Sous-titre	

No ISRN : No d'identification interne au service (le cas échéant) :

Numéro de marché ou de contrat      chapitre budgétaire      numéro d'identification interne au service      date de parution      rapport d'étape  
rapport final

**Proposition de MOTS-CLES :**

**Zone géographique couverte**

Commune	Département	Région	Pays

**Résumé analytique à joindre obligatoirement**

(2 pages : objet de l'étude – contexte , méthode , résultats)

---

mise à jour juin 2000



# BORDEREAU DOCUMENTAIRE

*l'auteur du docu*

*à rédiger*

*du document*

*Le bordereau documentaire est inclus en tête du rapport. Il permet de mieux diffuser les informations sur les rapports à travers banques de données et les cédéroms, les catalogues sur Internet et Intranet, les publications, les*

## Organisme Commanditaire:

Nom développé	
Sigle	
Adresse	

## Bureau suiveur ou nom du programme :

Suiveur

Nom	Prénom	Téléphone
-----	--------	-----------

## Organisme Auteur

Nom développé	
Sigle	
Adresse	
Tel/Fax	

## Auteurs(s)

Nom (s)	Prénom (s)
---------	------------

**Titre et sous-titre du document**

Titre	
Sous-titre	

No ISRN :      No d'identification interne au service (le cas échéant) :

Numéro de marché ou  
de contrat

chapitre budgétaire

numéro d'identification  
interne au service

date de parution

rapport d'étape  
rapport final

**Proposition de MOTS-CLES :**

**Zone géographique couverte**

Commune	Département	Région	Pays

**Résumé analytique à joindre obligatoirement**

(2 pages : objet de l'étude – contexte , méthode , résultats)

---

mise à jour juin 2000



# BORDEREAU DOCUMENTAIRE

*l'auteur du docu*

*à rédiger*

*du document*

*Le bordereau documentaire est inclus en tête du rapport. Il permet de mieux diffuser les informations sur les rapports à travers banques de données et les cédéroms, les catalogues sur Internet et Intranet, les publications, les*

## Organisme Commanditaire:

Nom développé	
Sigle	
Adresse	

## Bureau suiveur ou nom du programme :

Suiveur

Nom	Prénom	Téléphone
-----	--------	-----------

## Organisme Auteur

Nom développé	
Sigle	
Adresse	
Tel/Fax	

## Auteurs(s)

Nom (s)	Prénom (s)
---------	------------

**Titre et sous-titre du document**

Titre	
Sous-titre	

No ISRN : No d'identification interne au service (le cas échéant) :

Numéro de marché ou  
de contrat

chapitre budgétaire

numéro d'identification  
interne au service

date de parution

rapport d'étape

rapport final

**Proposition de MOTS-CLES :**

**Zone géographique couverte**

Commune	Département	Région	Pays

**Résumé analytique à joindre obligatoirement**

(2 pages : objet de l'étude – contexte , méthode , résultats)

---

mise à jour juin 2000



# BORDEREAU DOCUMENTAIRE

*l'auteur du docu*

*à rédiger*

*du document*

*Le bordereau documentaire est inclus en tête du rapport. Il permet de mieux diffuser les informations sur les rapports à travers banques de données et les cédéroms, les catalogues sur Internet et Intranet, les publications, les*

## Organisme Commanditaire:

Nom développé	
Sigle	
Adresse	

## Bureau suiveur ou nom du programme :

Suiveur

Nom	Prénom	Téléphone
-----	--------	-----------

## Organisme Auteur

Nom développé	
Sigle	
Adresse	
Tel/Fax	

## Auteurs(s)

Nom (s)	Prénom (s)
---------	------------

**Titre et sous-titre du document**

Titre	
Sous-titre	

No ISRN : No d'identification interne au service (le cas échéant) :

Numéro de marché ou  
de contrat

chapitre budgétaire

numéro d'identification  
interne au service

date de parution

rapport d'étape

rapport final

**Proposition de MOTS-CLES :**

**Zone géographique couverte**

Commune	Département	Région	Pays

**Résumé analytique à joindre obligatoirement**

(2 pages : objet de l'étude – contexte , méthode , résultats)

---

mise à jour juin 2000



# BORDEREAU DOCUMENTAIRE

*l'auteur du docu*

*à rédiger*

*du document*

*Le bordereau documentaire est inclus en tête du rapport. Il permet de mieux diffuser les informations sur les rapports à travers banques de données et les cédéroms, les catalogues sur Internet et Intranet, les publications, les*

## Organisme Commanditaire:

Nom développé	
Sigle	
Adresse	

## Bureau suiveur ou nom du programme :

### Suiveur

Nom	Prénom	Téléphone
-----	--------	-----------

## Organisme Auteur

Nom développé	
Sigle	
Adresse	
Tel/Fax	

## Auteurs(s)

Nom (s)	Prénom (s)
---------	------------

**Titre et sous-titre du document**

Titre	
Sous-titre	

No ISRN : No d'identification interne au service (le cas échéant) :

Numéro de marché ou  
de contrat

chapitre budgétaire

numéro d'identification  
interne au service

date de parution

rapport d'étape

rapport final

**Proposition de MOTS-CLES :**

**Zone géographique couverte**

Commune	Département	Région	Pays

**Résumé analytique à joindre obligatoirement**

(2 pages : objet de l'étude – contexte , méthode , résultats)

---

mise à jour juin 2000



# BORDEREAU DOCUMENTAIRE

*l'auteur du docu*

*à rédiger*

*du document*

*Le bordereau documentaire est inclus en tête du rapport. Il permet de mieux diffuser les informations sur les rapports à travers banques de données et les cédéroms, les catalogues sur Internet et Intranet, les publications, les*

## Organisme Commanditaire:

Nom développé	
Sigle	
Adresse	

## Bureau suiveur ou nom du programme :

Suiveur

Nom	Prénom	Téléphone
-----	--------	-----------

## Organisme Auteur

Nom développé	
Sigle	
Adresse	
Tel/Fax	

## Auteurs(s)

Nom (s)	Prénom (s)
---------	------------

## Titre et sous-titre du document

Titre	
Sous-titre	

No ISRN :      No d'identification interne au service (le cas échéant) :

Numéro de marché ou  
de contrat

chapitre budgétaire

numéro d'identification  
interne au service

date de parution

rapport d'étape

rapport final

## Proposition de MOTS-CLES :

## Zone géographique couverte

Commune	Département	Région	Pays

## Résumé analytique à joindre obligatoirement

(2 pages : objet de l'étude – contexte , méthode , résultats)

---

mise à jour juin 2000



# BORDEREAU DOCUMENTAIRE

*l'auteur du docu*

*à rédiger*

*du document*

*Le bordereau documentaire est inclus en tête du rapport. Il permet de mieux diffuser les informations sur les rapports à travers banques de données et les cédéroms, les catalogues sur Internet et Intranet, les publications, les*

## Organisme Commanditaire:

Nom développé	
Sigle	
Adresse	

## Bureau suiveur ou nom du programme :

Suiveur

Nom	Prénom	Téléphone
-----	--------	-----------

## Organisme Auteur

Nom développé	
Sigle	
Adresse	
Tel/Fax	

## Auteurs(s)

Nom (s)	Prénom (s)
---------	------------

**Titre et sous-titre du document**

Titre	
Sous-titre	

No ISRN :      No d'identification interne au service (le cas échéant) :

Numéro de marché ou  
de contrat

chapitre budgétaire

numéro d'identification  
interne au service

date de parution

rapport d'étape  
rapport final

**Proposition de MOTS-CLES :**

**Zone géographique couverte**

Commune	Département	Région	Pays

**Résumé analytique à joindre obligatoirement**

(2 pages : objet de l'étude – contexte , méthode , résultats)

---

mise à jour juin 2000



# BORDEREAU DOCUMENTAIRE

*l'auteur du docu*

*à rédiger*

\_\_\_\_\_

*du document*

*Le bordereau documentaire est inclus en tête du rapport. Il permet de mieux diffuser les informations sur les rapports à travers banques de données et les cédéroms, les catalogues sur Internet et Intranet, les publications, les*

## Organisme Commanditaire:

Nom développé	
Sigle	
Adresse	

## Bureau suiveur ou nom du programme :

### Suiveur

Nom	Prénom	Téléphone
-----	--------	-----------

### Organisme Auteur

Nom développé	
Sigle	
Adresse	
Tel/Fax	

### Auteurs(s)

Nom (s)	Prénom (s)
---------	------------

**Titre et sous-titre du document**

Titre	
Sous-titre	

No ISRN : No d'identification interne au service (le cas échéant) :

Numéro de marché ou  
de contrat

chapitre budgétaire

numéro d'identification  
interne au service

date de parution

rapport d'étape

rapport final

**Proposition de MOTS-CLES :**

**Zone géographique couverte**

Commune	Département	Région	Pays

**Résumé analytique à joindre obligatoirement**

(2 pages : objet de l'étude – contexte , méthode , résultats)

---

mise à jour juin 2000

**Circulaire n° 2001-15 du 26 février 2001 relative à la littérature grise : repérage, traitement, diffusion et valorisation sur Internet et Intranet des rapports d'études et de recherche du ministère de l'équipement, des transports et du logement**

NOR : *EQUM0110038C*

*Mots*

*clé :*

étude, recherche, organisation des services, système d'information, diffusion

*Mots*

*clé*

*libres* : Littérature grise, CEDDRE, rapport

*Pièces*

*jointes* : un guide technique.

*Le ministre de*

*l'équipement,*

*des transports et du logement diste des destinataires in fine.*

Les documents produits ou financés par les services, non publiés dans des circuits commerciaux et donc exclus du dépôt légal, constituent un patrimoine immatériel de connaissances appelé « littérature grise ». Ce patrimoine comprend notamment les rapports d'études et de recherche, les documents méthodologiques ou de procédures, les directives et notes de service. Leur diffusion peut désormais être optimisée grâce aux technologies Internet et Intranet.

*Enjeux et*

*évolutions*

Diffuser l'information répond à des enjeux de transparence vis-à-vis du citoyen. Capitaliser les connaissances réunies dans cette information en vue de leur réutilisation est un enjeu fort en terme de qualité et de coûts. Enfin, être en mesure de justifier du bon usage des crédits publics relève d'une obligation légale.

Au titre des évolutions, il convient de citer les nouvelles possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication ainsi que la mise en place de la numérotation normalisée internationale pour le repérage de la littérature grise.

Ces enjeux et ces évolutions nécessitent une mise à jour des recommandations diffusées en 1995 par la direction des affaires financières et de l'administration générale et par la direction de la recherche et des affaires scientifiques et techniques et me conduisent à vous demander de veiller à la mise en place dans les services d'une organisation qui implique l'ensemble des acteurs, producteurs et gestionnaires d'information.

Tel est l'objet de la présente circulaire.

*Le dispositif à mettre en œuvre ou à renforcer*

Pour renforcer le processus de repérage et de valorisation de l'information, garantir l'accès, la conservation et l'authenticité des contenus, je vous demande de mettre en œuvre ou de renforcer le dispositif suivant :

Pour parfaire le repérage des documents :

Attribuer à tous les rapports d'études et de recherches produits par les services la numérotation normalisée internationale **ISRN** (*International Standard Report Number*).

Pour garantir l'accès électronique et la conservation des documents :

Adopter pour tous les rapports produits la présentation normalisée (**bordereau documentaire et résumé long notamment**), veiller à la **production d'une version numérique** et d'un nombre **suffisant d'exemplaires**. Lorsqu'il est fait appel à un prestataire de service, inclure ces dispositions dans la commande.

Déposer systématiquement au centre de documentation du service **la version numérique et trois exemplaires du rapport**, au minimum. Ce dernier en organisera l'accès et la conservation en

liaison avec le service des archives qui conservera le dossier de travail du commanditaire de l'étude, incluant les rapports intermédiaires et un exemplaire du rapport final.

Alimenter la banque de données CEDDRE, mémoire collective du ministère, mise à disposition sur Intranet, en transférant le signalement et une version numérique de ces documents au point d'appui national documentaire (PANDOC au CETE Nord-Picardie).

Pour organiser la sélection, la validation et la diffusion des documents :

Mettre en place au sein du service, une instance (comité des études, comité éditorial...) chargée de sélectionner et de définir les modalités de diffusion des travaux présentant un intérêt méthodologique ou d'échange d'expériences ou constituant un état de l'art sur un sujet donné.

Pour garantir l'efficacité du processus :

Préciser les différents acteurs et leur rôle et instituer un dispositif de suivi au niveau du service.

Ce dispositif, qui a déjà été mis en œuvre par des services qui ont une politique patrimoniale et éditoriale, leur a permis de constituer des produits locaux ou nationaux (catalogues, cédéroms, diffusion de rapports sur Intranet ou Internet) et ainsi de valoriser leurs travaux en France, en Europe et dans le monde.

### *Les moyens et outils*

#### *méthodologiques*

#### *à votre disposition*

Le guide technique, joint à la présente circulaire, a été élaboré en liaison avec les services. Il apporte une méthode et des outils pour la mise en place du dispositif. Il précise en particulier les conditions dans lesquelles les rapports peuvent être mis à la disposition du public, notamment sur Internet. Ce guide est accessible sur le site Intranet Intradoc « littérature grise » (<http://intradoc.i2>) qui propose également un échange d'expériences avec les services ayant déjà mis en œuvre un tel dispositif et une assistance questions-réponses. Un tableau de bord permettant de suivre la mise en place du dispositif y sera intégré avant la fin de l'année.

Il reviendra aux services qui n'ont pas pu jusqu'ici mettre en place une fonction documentaire interne de prendre en charge la sous-traitance du signalement et de l'analyse de leurs études.

Je vous rappelle, par ailleurs, que les services ont à leur disposition un système d'information documentaire. Ce système, animé par la direction des affaires financières et de l'administration générale, s'appuie sur les centres de documentation et les centres de ressources thématiques, le point d'appui national documentaire, les banques de données (CEDDRE, URBAMET, DIRR) et l'application nationale documentaire ISA2 et son module Web.

Enfin, les moyens fonctionnels fournis par la direction des affaires financières et de l'administration générale et les maîtres d'ouvrage du système d'information documentaire du ministère ainsi que la mise en place d'un statut interministériel des chargés d'études documentaires par la direction du personnel et des services doivent constituer une opportunité pour développer la fonction d'information-documentation de chaque service.

Je rappelle qu'il est de la responsabilité de chaque directeur et de chaque chef de service de veiller à la mise en œuvre de ce dispositif, d'en assurer le suivi et de prendre toutes les mesures qu'il jugera nécessaire à cet effet.

*Le directeur du cabinet,*

G. Ricono

## GUIDE TECHNIQUE

Ce guide est destiné à faciliter la mise en œuvre du dispositif, à la demande des services des modèles de documents ont été établis et sont également disponibles sous forme de formulaires sur le site intradoc (<http://intradoc.i2>).

Mise en place du dispositif (à l'attention des décideurs).

Clauses-types à introduire dans les commandes (à l'attention des commanditaires).

Bordereau documentaire (à l'attention des auteurs).

Recommandations pour la présentation des documents (à l'attention des auteurs).

Attribution de l'I.S.R.N. (à l'attention des commanditaires).

Décision de diffusion des rapports (à l'attention des commanditaires).

## Mise en place du dispositif

A l'attention des décideurs.

Pour mettre en œuvre la collecte, le traitement et la diffusion des rapports (sur supports papier et numérique), il est important de déterminer les différents acteurs du projet et leur rôle. La mise en œuvre et le suivi du projet relèvent de la fonction documentaire du service.

*Procédure**à mettre en œuvre*

1. Le commanditaire, avant de passer une commande, doit faire établir une bibliographie sur le sujet par le centre de documentation.
2. Le commanditaire doit exiger du prestataire (*cf.* fiches : clauses à introduire dans les commandes) :
  - la fourniture du bordereau documentaire et d'un résumé long (*cf.* fiche : bordereau documentaire) ;
  - le respect de la présentation des rapports (*cf.* fiche : recommandations pour la présentation des rapports) ;
  - la remise d'un nombre d'exemplaires suffisants et de la version numérisée ;
  - l'autorisation d'utiliser et de diffuser les résultats du rapport...
3. Le commanditaire envoie au centre de documentation une fiche d'engagement d'étude pour que celui-ci mette à jour le système documentaire local ISA 2 et la banque de données ministérielle CEDDRE.
4. Le commanditaire vérifie lors de la remise des rapports, que le titulaire a bien respecté les clauses de la commande (*cf.* § 2) avant de signer avec le service fait. Il consulte le centre de documentation qui lui attribuera un numéro normalisé ISRN à reporter sur la page du rapport (*cf.* fiche : attribution de l'ISRN).
5. La décision de diffusion du rapport doit être étudiée en comité des études, ou comité de lecture ou comité éditorial, au niveau de la direction (*cf.* fiche : décision de diffusion des rapports). A défaut d'un comité ad hoc, cette fiche sera remplie par le commanditaire. Cette fiche sera transmise au centre de documentation avec les exemplaires prévus et la version numérisée du rapport.
6. Le centre de documentation introduira les informations et le rapport en texte intégrant dans ISA 2, dans CEDDRE et, le cas échéant, dans URBAMET en fonction de la décision de diffusion prise (*cf.* fiche : décision de diffusion des rapports).
7. Le centre de documentation assurera l'accès à cette information en transmettant des exemplaires sur supports papier et numérique aux centres de ressources chargés d'accueillir le public (en fonction des autorisations de la fiche : décision de diffusion des rapports) ; il mettra cette information à disposition sur Intranet et sur Internet, par l'intermédiaire du module ISA 2 web.
8. Le commanditaire transmettra le dossier de travail, les rapports intermédiaires et son exemplaire du rapport final au service des archives, chargé de la conservation patrimoniale.
9. En cas de carence de fonction documentaire, le service, après avoir mis en place les moyens fonciers nécessaires, s'adressera au point d'appui national documentaire, qui pourra l'assister pour une sous-traitance de ce dispositif.
10. L'ensemble de ce dispositif devra être précisé au sein de chaque service par une instruction

de la direction.

### *Appui*

#### *méthodologique*

Un dispositif d'information et d'assistance est assuré - directement ou par l'intermédiaire du site Intradoc - par la mission de la documentation - DAFAG et le point national d'appui documentaire (PANDOC, CETE Nord - Pas-de-Calais).

Clauses-types à introduire dans les commandes

A l'attention des commanditaires

Pour favoriser la prise en compte de la procédure de dépôt et de traitement, les exemplaires et la version numérisée, les autorisations de diffusion, il est nécessaire de le prévoir dès la commande en introduisant les clauses ci-dessous dans les cahiers des charges ou les bons de commande.

#### *Documents à remettre par le titulaire*

Le titulaire (cf. note 1) fournira : X exemplaires (cf. note 2) du rapport final et une version électronique sous format Word, RRTF (et le cas échéant, suivant la feuille de style jointe (cf. note 3)), incluant le bordereau documentaire joint (le cas échéant, sous forme de feuille de style) comportant un résumé analytique présentant le contexte, les objectifs et les méthodes de l'étude et en donnant les résultats dans un résumé de deux ou trois pages.

#### *Présentation*

##### *du rapport*

Le titulaire s'engage à respecter la norme simplifiée de l'AFNOR : présentation des rapports scientifiques et techniques selon le modèle et les recommandations joints (page de titre [le cas échéant, feuille de style jointe], table des matières, pagination, bibliographie et résumé analytique (cf. note 4)).

#### *Documents fournir par*

##### *l'administration*

L'administration mettra à la disposition du titulaire les documents en sa possession nécessaires à la réalisation des travaux.

L'administration facilitera, en tant que de besoin, l'obtention auprès des autres administrations et organismes compétents des informations dont le titulaire pourrait avoir besoin (cf. note 5).

#### *Propriété*

##### *intellectuelle des sources*

Le commanditaire se réserve la possibilité d'utiliser les résultats de l'étude à toute fin qu'il jugera utile et de diffuser ces résultats sur supports papiers ou numériques...

Clause minimale : au ministère de l'équipement et à ses établissements, aux services de l'administrations, clause négociable avec le titulaire de la commande en fonction des objectifs (et du budget) du titulaire de la commande : « et à ses partenaires et publics externes » à imposer autant que possible en plus de la clause minimale.

#### *Valorisation des travaux*

##### *réalisé*

##### *par les services du*

##### *ministère*

*(cf. note 6)*

Pour ses besoins propres ou sur commande de ses partenaires, le ministère intégrera les

références des rapports dans ses systèmes documentaires, sauf réserve du maître d'ouvrage. Seul le maître d'ouvrage est habilité à communiquer le document.

# Recommandations pour la présentation des documents

*Attention*

A  
des auteurs

compatibles avec la norme AFNOR ISO 5966 *présentation des rapports scientifiques et techniques*

## LA PAGE DE COUVERTURE

Elle doit être conforme à la charte éditoriale en vigueur préconisée par le Service de l'information et de la communication

## LA PAGE DE TITRE intérieure

Elle constitue la source privilégiée d'information bibliographique pour le traitement automatique du document.

Pour mémoire, elle doit comporter les éléments suivants :

- nom de l'organisme financeur (sigle, développé, adresse, téléphone)
- numéro de marché (de la lettre de commande, de la subvention ou de la convention), suivi de la date de notification (si possible, nom-prénom du chef de projet)
- titre (éventuellement, sous-titre)
- nom-prénom de l'auteur physique
- nom de l'organisme auteur (sigle, développé, adresse, téléphone)
- le n° d'ISRN
- date du rapport.

## LE CORPS DU DOCUMENT

Sa présentation doit favoriser la compréhension du lecteur.

Il se structure ainsi :

- *page de couverture, page de titre*
- *résumé*
- table des matières
- éventuellement, glossaire, préface
- introduction, corps du rapport, conclusions et recommandations
- ~~références~~ *références bibliographiques*
- éventuellement, annexes

Il doit être paginé.

## L'ANALYSE

Elle complète l'information donnée par le titre et a pour but d'aider le lecteur à cerner la pertinence du document vis-à-vis de l'information recherchée.

Elle est précédée ou suivie de l'identification bibliographique : auteur moral et (ou) physique, titre, organisme financeur, date de publication.

Elle présente les but, méthode, résultats, conclusions du rapport **sur 2 pages maximum**.

Elle aidera au traitement documentaire dans les banques de données bibliographiques et permettra une exploitation de l'information dans des supports éditoriaux (presse, annuaires, cédéroms, catalogues, etc.).

## **LES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

La première source d'information sur le document lui-même est contenue dans la page de titre.

Elle doit comporter au minimum :

- auteur, titre, date, nombre de pages
- éventuellement, traducteur
- en cas d'édition, ajouter : lieu, éditeur, réédition, collection, numéro ISBN.

Pour un article, dans une publication en série :

- auteur, titre de l'article
- titre de la série, éditeur, année, numéro du fascicule, pagination de la partie.

direction  
régionale  
de l'Équipement  
Basse-Normandie



service  
analyse territoriale  
aménagement

COURRIER ARRIVÉE  
08 OCT. 2003  
SCH

Caen, le 26 SEP. 2003

Le Directeur Régional de l'Équipement  
à

Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement  
du Calvados

objet : rapport final de l'étude de la filière forêt-bois bas-normande  
affaire suivie par : Christophe SOULIER  
tél 02 31 15 53 37, fax 02 31 79 05 18  
mél. christophe.soulier@equipement.gouv.fr

Suite à la présentation de l'étude menée sur la filière forêt-bois en Basse-Normandie qui s'est tenue le 19 septembre dernier à la Direction Régionale de l'Équipement, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport final de ce travail.

Circulation :

- SAU vu HW. → ~~08/10/2003~~ [Signature]
- SD vu 08/10/2003 [Signature]
- SECL vu [Signature]
- SCH vu 08/10/03 [Signature]

[Signature] 9/10

Pour le chef du SATA,  
Le responsable de l'unité SATA/DEDT

[Signature]  
Christophe SOULIER

→ doc  
[Signature] 9/10

**La filière forêt-bois  
en Basse-Normandie**

Situation actuelle et perspectives

septembre 2003

---

---

---

---

---

---

---

---

**Objectif principal**  
Analyser le fonctionnement de la filière forêt-bois  
et les conséquences de son organisation

**Méthodologie suivie**

- > Réalisation d'un diagnostic des activités de la filière
- > Définition de scénarii d'organisation permettant à la filière de traiter ses problématiques

---

---

---

---

---

---

---

---

**Plan**

*1<sup>ère</sup> partie :*  
Les principaux résultats du diagnostic de la filière  
forêt-bois en Basse-Normandie

*2<sup>ème</sup> partie :*  
3 scénarii envisageables  
pour la filière forêt-bois bas-normande

---

---

---

---

---

---

---

---

**1<sup>ère</sup> partie**

Les principaux résultats du diagnostic de la filière forêt-bois en Basse-Normandie

---

---

---

---

---

---

---

---

**La forêt bas-normande**

- > 57% de la forêt régionale sont situés dans l'Orne
- > Une forêt privée et morcelée
- > Une sur-représentation des feuillus
- > Une production de qualité variable

---

---

---

---

---

---

---

---

**Le pôle amont**

- > Plus de la moitié des entreprises de la filière forêt-bois
- > Des entreprises de petite taille du point de vue de l'emploi (0,7 salarié par entreprise)
- > Des entreprises adaptées au marché régional mais opérant sur un marché international
- > Un problème : les produits connexes

---

---

---

---

---

---

---

---

**Le pôle transformation**

- > Des entreprises consommatrices de main d'œuvre...
- > ... et disposant de potentiels intéressants mais en perte de compétitivité
- > Une activité connaissant des fluctuations
- > Une implantation en fonction des débouchés

---

---

---

---

---

---

---

---

**Le pôle industrie lourde**

- > Un pôle quasiment inexistant
- > Des entreprises internationales de grande taille
- > Un effectif en baisse depuis 10 ans

---

---

---

---

---

---

---

---

**Les activités connexes**

- > Un développement soutenu par des réglementations et par Biomasse-Normandie
- > Le bois énergie : une réponse partielle au problème des produits connexes
- > Le commerce de gros de bois : une activité en croissance liée à la présence des ports de Caen-Ouistreham et de Honfleur

---

---

---

---

---

---

---

---

Résultats de l'analyse de la filière forêt-bois bas-normande	
Faiblesses	Forces
<ul style="list-style-type: none"> <li>- une filière très éclatée</li> <li>- une absence d'intégration verticale</li> <li>- une absence de communication</li> <li>- une baisse de la compétitivité des entreprises</li> <li>- une insuffisance des débouchés pour les bois de trituration</li> <li>- un manque d'innovation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- une production de feuillus de qualité</li> <li>- un savoir-faire reconnu</li> <li>- des infrastructures portuaires efficaces</li> <li>- un développement du bois dans la construction</li> <li>- les prémices d'une volonté de réagir et d'agir ensemble</li> </ul>

---

---

---

---

---

---

---

---

Résultats de l'analyse de la filière forêt-bois bas-normande	
<p>&gt; 4 grands domaines de réflexion et d'actions apparaissent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La communication</li> <li>- La formation</li> <li>- La recherche de nouveaux débouchés</li> <li>- L'attractivité du territoire</li> </ul>	

---

---

---

---

---

---

---

---

<h2>2<sup>ème</sup> partie</h2> <p>3 scénarii envisageables pour la filière forêt-bois bas-normande</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

---

---

---

---

---

---

---

---

**Scénario 1 : développement  
de l'association interprofessionnelle**

- > Il existe un déficit de communication au sein de la filière
  - Création de groupes de travail par secteurs d'activité
  - Réunion regroupant les représentants de chaque secteur
- > Également un déficit de communication en direction du public
  - Mise en place d'actions collectives visant à promouvoir le matériau bois
- > Un outil au service de la communication : Internet

---

---

---

---

---

---

---

---

**Scénario 1 : développement  
de l'association interprofessionnelle**

- > L'innovation est à développer dans la région
  - Elle permettrait une diversification
  - Les entreprises supporteraient mieux les variations des marchés
- > A court terme : mise en place de partenariat pour la recherche autour du matériau bois
- > A long terme : création d'une unité de recherche

---

---

---

---

---

---

---

---

**Scénario 2 : création d'un Système Productif  
Local (SPL) pour l'ameublement**

ENTREPRISES DE FABRICATION  
DE MEUBLES  
EN SAISONNIÈRE

---

---

---

---

---

---

---

---

**Scénario 2 : création d'un Système Productif Local (SPL) pour l'ameublement**

- > La démarche SPL nécessite une connaissance approfondie du secteur
- > Les partenaires du SPL peuvent être nombreux
  - corporations professionnelles
  - administrations
  - collectivités territoriales

---

---

---

---

---

---

---

---

**Scénario 2 : création d'un Système Productif Local (SPL) pour l'ameublement**

- > Définition des habitudes de consommation grâce à des études de marché
- > Recours à un designer pour diversifier la production
- > Actions en faveur de la formation
  - de la main d'œuvre
  - des chefs d'entreprises

---

---

---

---

---

---

---

---

**Scénario 3 : création d'un groupement d'employeurs (GE) pour le bois-construction**

- > Un secteur en croissance
- > Une pénurie de main d'œuvre qualifiée
- > Un partage de l'emploi pour accéder à des compétences rares
- > Un GE dont l'intérêt commun des entreprises serait une hausse de l'activité

---

---

---

---

---

---

---

---

**Scénario 3 : création d'un groupement d'employeurs (GE) pour le bois-construction**

> Le GE permettrait une hausse de l'activité grâce à :

- Une communication entre les entrepreneurs
- La création d'un bureau d'études
- L'accès à de nouveaux marchés
- La réponse à des appels d'offre
- La participation aux salons ouverts au public pour promouvoir le bois dans la construction (cf. scénario 1)

---

---

---

---

---

---

---

---

**Conclusion**

> Des potentiels intéressants mais des difficultés économiques

> Les notions de coopération et de partage apparaissent comme un moyen pour assurer la pérennité des activités

---

---

---

---

---

---

---

---

**La filière forêt-bois en Basse-Normandie**

Situation actuelle et perspectives

septembre 2003

---

---

---

---

---

---

---

---